FCPE
HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**13**
Informations réglementaires	**27**
Evolution de la performance	**31**
Certification du Commissaire aux Comptes	**34**
Comptes Annuels	**38**
Bilan Actif	39
Bilan Passif	40
Hors-Bilan	41
Comptes de Résultat	42
Annexes	**43**
Règles et méthodes comptables	44
Evolution de l'Actif Net	47
Souscriptions Rachats	48
Compléments d'information	49
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	58
Annexe SFDR	59
Rapport annuel de l'OPC Maître	68

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Code AMF : 990000086299 — Catégorie de parts : F

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions internationales
- Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du compartiment maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du compartiment maître ci-après :

  Maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

  Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

  Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, il peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe GDP weighted.

  Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

  Afin de réaliser son objectif d'investissement, le compartiment investit dans des actions de toutes capitalisations émises par des entreprises européennes, ayant des activités qui concourent à la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) à un modèle plus durable, voire décarboné. Pour lutter contre le changement climatique, le compartiment contribue activement au financement d'entreprises qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs économiques et qui tirent parti de la croissance verte. Un des indicateurs utilisé pour suivre et mesurer la performance environnementale du portefeuille est l'indicateur d'émissions évitées. Les émissions évitées correspondent aux émissions futures d'une technologie verte comparées à une technologie conventionnelle qu'elle viendrait remplacer durant son cycle de vie. Le compartiment vise à avoir des émissions évitées supérieures à celles du MSCI Europe GDP weighted l'indicateur utilisé à titre d'information pour évaluer sa performance. Les indicateurs d'impact sont publiés dans notre rapport d'impact ESG disponible sur le site internet de la société de gestion. Ils témoignent de l'intention du compartiment à contribuer à accélérer la transition vers une économie plus durable.

  Le portefeuille est construit comme suit :
  - *Définition de l'univers de titres éligibles selon l'approche thématique en évaluant la participation de ces sociétés à des activités en lien avec la transition énergétique et écologique ou en identifiant les entreprises ayant une démarche proactive sur les enjeux liés à cette thématique.*
  - *Détermination du portefeuille en sélectionnant des titres propres à la thématique et suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (E.S.G), et selon une analyse financière fondamentale.*

  A titre d'exemple, pour le pilier E : le bilan CO2 des sociétés, pour le pilier G, le niveau d'indépendance des administrateurs.

  Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment. La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du compartiment sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr.

  Le compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

  Le compartiment a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Le compartiment est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif en actions de sociétés des pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de toutes tailles de capitalisation. L'exposition maximale du compartiment à ces marchés est de 100%.

  Le compartiment étant éligible au PEA (Plan Epargne en Actions), il est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

  Le compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés.

  Le compartiment n'utilise pas d'instruments intégrant des dérivés mais le portefeuille pourra détenir des bons de souscription émis par un titre détenu en portefeuille.

  Le compartiment ne peut pas effectuer d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

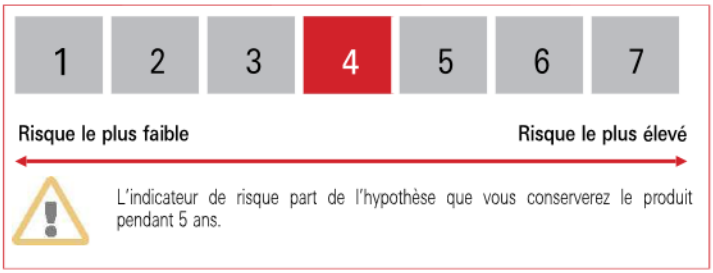
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du compartiment maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du compartiment maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du compartiment maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 830	EUR 1 950
	Rendement annuel moyen	-81,67 %	-27,88 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 320	EUR 7 970
	Rendement annuel moyen	-26,82 %	-4,43 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 350	EUR 12 640
	Rendement annuel moyen	3,47 %	4,79 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 300	EUR 17 760
	Rendement annuel moyen	52,99 %	12,17 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2017 et août 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	461 EUR	1 448 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,6 %	2,3 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,12% avant déduction des coûts et de 4,79% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,59 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	161 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le Compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION (Cf prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Le code de transparence afférent au compartiment dit maître HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION, est publiquement accessible sur le site de la société de gestion et donne des informations détaillées sur l'approche thématique « transition énergétique » et l'intégration de critères E.S.G du compartiment.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Code AMF : 990000114399 — Catégorie de parts : E

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr — Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions internationales
- Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du compartiment maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du compartiment maître ci-après :
  Maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.
  Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).
  Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, il peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe GDP weighted.
  Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
  Afin de réaliser son objectif d'investissement, le compartiment investit dans des actions de toutes capitalisations émises par des entreprises européennes, ayant des activités qui concourent à la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) à un modèle plus durable, voire décarboné. Pour lutter contre le changement climatique, le compartiment contribue activement au financement d'entreprises qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs économiques et qui tirent parti de la croissance verte. Un des indicateurs utilisé pour suivre et mesurer la performance environnementale du portefeuille est l'indicateur d'émissions évitées. Les émissions évitées correspondent aux émissions futures d'une technologie verte comparées à une technologie conventionnelle qu'elle viendrait remplacer durant son cycle de vie. Le compartiment vise à avoir des émissions évitées supérieures à celles du MSCI Europe GDP weighted l'indicateur utilisé à titre d'information pour évaluer sa performance. Les indicateurs d'impact sont publiés dans notre rapport d'impact ESG disponible sur le site internet de la société de gestion. Ils témoignent de l'intention du compartiment à contribuer à accélérer la transition vers une économie plus durable.
  Le portefeuille est construit comme suit :
  - *Définition de l'univers de titres éligibles selon l'approche thématique en évaluant la participation de ces sociétés à des activités en lien avec la transition énergétique et écologique ou en identifiant les entreprises ayant une démarche proactive sur les enjeux liés à cette thématique.*
  - *Détermination du portefeuille en sélectionnant des titres propres à la thématique et suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (E.S.G), et selon une analyse financière fondamentale.*

  A titre d'exemple, pour le pilier E : le bilan CO2 des sociétés, pour le pilier G, le niveau d'indépendance des administrateurs.
  Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment. La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du compartiment sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr.
  Le compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
  Le compartiment a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Le compartiment est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif en actions de sociétés des pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de toutes tailles de capitalisation. L'exposition maximale du compartiment à ces marchés est de 100%.
  Le compartiment étant éligible au PEA (Plan Epargne en Actions), il est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).
  Le compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés.
  Le compartiment n'utilise pas d'instruments intégrant des dérivés mais le portefeuille pourra détenir des bons de souscription émis par un titre détenu en portefeuille.
  Le compartiment ne peut pas effectuer d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.
  Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

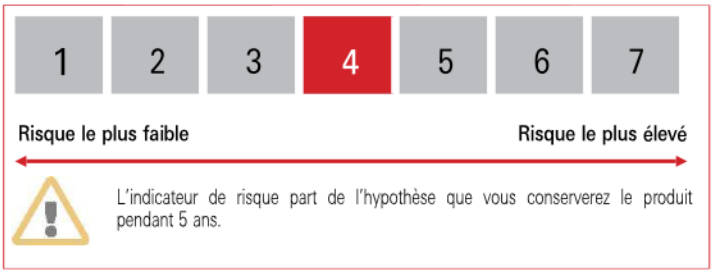
Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
Les documents d'information du compartiment maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du compartiment maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du compartiment maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 830	EUR 1 950
	Rendement annuel moyen	-81,68 %	-27,88 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 350	EUR 8 030
	Rendement annuel moyen	-26,49 %	-4,29 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 380	EUR 12 920
	Rendement annuel moyen	3,78 %	5,26 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 370	EUR 18 160
	Rendement annuel moyen	53,67 %	12,67 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2017 et août 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	415 EUR	1 162 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,1 %	1,9 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,11% avant déduction des coûts et de 5,26% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,14 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	115 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,45% l'an maximum de l'actif net du FCPE.
Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 7 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le Compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION (Cf prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :
2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Le code de transparence afférent au compartiment dit maître HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION, est publiquement accessible sur le site de la société de gestion et donne des informations détaillées sur l'approche thématique « transition énergétique » et l'intégration de critères E.S.G du compartiment.

HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

ISIN : FR0014006797 Catégorie de parts : PF

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions internationales
- Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du compartiment maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du compartiment maître ci-après :

  Maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

  Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

  Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, il peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe GDP weighted.

  Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

  Afin de réaliser son objectif d'investissement, le compartiment investit dans des actions de toutes capitalisations émises par des entreprises européennes, ayant des activités qui concourent à la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) à un modèle plus durable, voire décarboné. Pour lutter contre le changement climatique, le compartiment contribue activement au financement d'entreprises qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs économiques et qui tirent parti de la croissance verte. Un des indicateurs utilisé pour suivre et mesurer la performance environnementale du portefeuille est l'indicateur d'émissions évitées. Les émissions évitées correspondent aux émissions futures d'une technologie verte comparées à une technologie conventionnelle qu'elle viendrait remplacer durant son cycle de vie. Le compartiment vise à avoir des émissions évitées supérieures à celles du MSCI Europe GDP weighted l'indicateur utilisé à titre d'information pour évaluer sa performance. Les indicateurs d'impact sont publiés dans notre rapport d'impact ESG disponible sur le site internet de la société de gestion. Ils témoignent de l'intention du compartiment à contribuer à accélérer la transition vers une économie plus durable.

  Le portefeuille est construit comme suit :
  - *Définition de l'univers de titres éligibles selon l'approche thématique en évaluant la participation de ces sociétés à des activités en lien avec la transition énergétique et écologique ou en identifiant les entreprises ayant une démarche proactive sur les enjeux liés à cette thématique.*
  - *Détermination du portefeuille en sélectionnant des titres propres à la thématique et suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (E.S.G), et selon une analyse financière fondamentale.*

  A titre d'exemple, pour le pilier E : le bilan CO2 des sociétés, pour le pilier G, le niveau d'indépendance des administrateurs.

  Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

  La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du compartiment sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr.

  Le compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

  Le compartiment a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Le compartiment est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif en actions de sociétés des pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de toutes tailles de capitalisation. L'exposition maximale du compartiment à ces marchés est de 100%.

  Le compartiment étant éligible au PEA (Plan Epargne en Actions), il est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

  Le compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés.

  Le compartiment n'utilise pas d'instruments intégrant des dérivés mais le portefeuille pourra détenir des bons de souscription émis par un titre détenu en portefeuille.

  Le compartiment ne peut pas effectuer d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.

  Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse (Euronext et London Stock Exchange) ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse (Euronext ou London Stock Exchange) aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

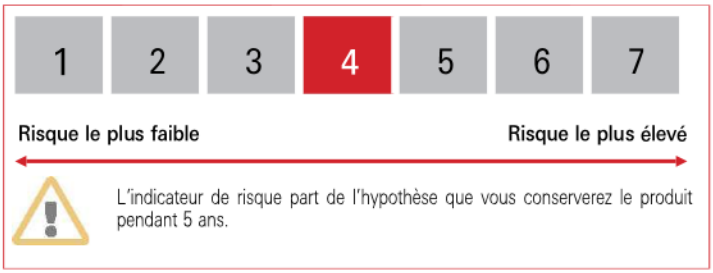
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Les documents d'information du compartiment maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du compartiment maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du compartiment maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 830	EUR 1 950
	Rendement annuel moyen	-81,67 %	-27,88 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 320	EUR 7 970
	Rendement annuel moyen	-26,82 %	-4,43 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 350	EUR 12 640
	Rendement annuel moyen	3,47 %	4,79 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 300	EUR 17 760
	Rendement annuel moyen	52,99 %	12,17 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2017 et août 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	466 EUR	1 484 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,7 %	2,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,17% avant déduction des coûts et de 4,79% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,64% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	166 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le Compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION (Cf prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Le code de transparence afférent au compartiment dit maître HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION, est publiquement accessible sur le site de la société de gestion et donne des informations détaillées sur l'approche thématique « transition énergétique » et l'intégration de critères E.S.G du compartiment.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Politique de gestion

Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE est nourricier du compartiment maître HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre du compartiment maître.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Après trois années d'appréciation forte, +34.4% en 2019, +22% en 2020, et +14.8% en 2021 et un recul de -22.2% en 2022, la valeur de part du compartiment s'est appréciée de 11,2% en 2023. En comparaison avec l'indice MSCI Europe GDP Weighted (+17,88%), la stratégie a surperformé en 2019 et 2020. Les exercices 2021, 2022 et 2023 sont marquées par une sous performance des valeurs de la transition énergétique, relativement de -6.4% en 2021 de -10,9% en 2022 et -6,6% en 2023 par rapport à l'indice de référence de la stratégie.
Comme en 2022, l'environnement de hausse des taux d'intérêt a exercé une pression particulièrement forte sur les actions thématiques et à duration longue du compartiment. Sur l'année, ce sont les valeurs les mieux classées en intensité verte ou les meilleurs quartiles ESG qui ont sous-performé. Les valeurs des éco-secteurs énergies renouvelables, économie circulaire et transport-mobilité durable ont enregistré les moins bonnes contributions.
En premier lieu, l'éco-secteur énergie renouvelables a particulièrement été touché à travers les utilities et les industriels du secteur. Au-delà des problèmes de valorisation liés à la hausse des taux d'intérêts, cela est lié à des facteurs spécifiques comme les avertissements sur les résultats de Siemens Energies et Orsted. Nous ne possédions pas Orsted mais les craintes de dépréciations ont continué à se propager aux autres actifs renouvelables, offshore ou onshore comme EDPR, Encavis, Grenergy ou Acciona sans discrimination.
Nos positions au sein de l'éco-secteur économie circulaire tels Tomra Systems, Norsk Hydro ou Croda ont contribué à un tiers de la performance relative. Au-delà des problèmes spécifiques des valeurs, nous avons été confrontés à un effet taille, les petites et moyennes valeurs ayant sous-performé les grandes valeurs d'environ 20% en deux ans.

Malgré la baisse de l'immobilier, nous avons tiré notre épingle du jeu sur les bâtiments verts grâce à nos très fortes convictions sur Saint Gobain, Schneider, SIKA ou Kingspan, parmi les principaux contributeurs positifs à la performance relative. Il convient enfin de souligner la contribution positive des valeurs de diversification, au premier des rangs desquelles figure Munich Re, le leader mondial de la réassurance, qui a profité de la hausse des taux pour solidifier son niveau de réserves.

Les transactions réalisées ont visé à protéger la performance du portefeuille. Au cours du 1er trimestre, nous avons pris nos profits sur un certain nombre de lignes comme Air Liquide, Allianz, Schneider ou Prysmian. Nous avons ensuite vendu les sociétés dont les modèles économiques nous semblaient trop fragiles comme Eurofins Scientific, Alfen NV, Taylor Wimpey, Signify ou Alstom. Nous avons également vendu Air Liquide, société qui est exclue du label français Greenfin eu égard au niveau d'émission de CO2 de sa production d'hydrogène gris.
Tirant parti de la baisse du marché, nous avons décidé de renforcer en plusieurs vagues notre portefeuille en renforçant nos convictions autour des investissements de réseaux électriques et en augmentant nos positions sur les plus petites valeurs.

Perspectives

Les données récentes indiquent que l'on commence à assister à un ralentissement de la hausse de l'inflation aux États-Unis et en Europe. La FED a été la plus claire sur ce sujet et le consensus de marché anticipe un début de baisse de taux à la fin du second semestre. Certains courtiers l'anticipent même dès Mars 2024.
Les incertitudes résident dans les tensions géopolitiques plus particulièrement au Moyen Orient et la devenir de Taiwan.
Malgré ces incertitudes, il est possible pour l'année à venir d'identifier un certain nombre de facteurs positifs pour les actions, en particulier pour notre stratégie.

- **Normalisation de la Chine** : la Chine a été l'une des principales sources de déception en 2023 avec une révision continue des perspectives économiques sur fond de crise immobilière. Les agents économiques ont déstocké massivement. Il est possible que les autorités cherchent à revitaliser l'économie et à attirer de nouveau les investissements extérieurs.

- **Relocalisation** : l'un des grands enseignements de la crise des deux dernières années est qu'il est nécessaire de créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus localisées dans une série de secteurs d'activité tels que les énergies renouvelables ou les semi-conducteurs. Cette évolution crée une nouvelle demande liée à la création de hubs industriels et de technologies d'automatisation.
- **Hausse de la marge brute** : La capacité des entreprises à conserver une grande partie de la hausse des prix alors que les coûts de production baissaient a certainement l'une des grandes surprises positives de 2023. Cet effet devrait se prolonger, voire s'intensifier au cours du 1er semestre 2024 avec une baisse également de la pression salariale. Ceci explique pourquoi beaucoup d'entreprises ont annoncé
- **Des investissements concrets dédiés à l'énergie propre… :** les effets des investissements induits par le plan d'action REPowerEU et l'IRA seront effectives à partir de 2024, plus sûrement en 2025. La Commission Européenne entre dans une phase plus concrète avec une déclinaison des plans d'actions comme le European Wind Power Action publié en novembre 2023.
- **…Mais il faut consacrer encore plus d'effort :** Pour atteindre les objectifs de la COP 28, 4,3 Trilliards de dollars par an doivent être investis dans les énergies propres jusqu'en 2030 pour pouvoir atteindre l'objectif émission zéro d'ici 2050. En outre, les besoins de financement destinés à l'adaptation des pays en développement au nouveau contexte environnemental sont estimés entre 215 et 387 milliards de dollars par an d'ici 2050. 2030, ce qui est 10 à 18 fois plus élevé que le rythme actuel.
- **Une valorisation en dessous des moyennes historiques** : la très forte dévalorisation observée en 2022 et 2023 a ouvert des perspectives de rendement attrayantes pour les actions. De fait, le PER de l'indice MSCI Europe à 12,8 fois se situe désormais en deçà de sa moyenne sur 10 ans de 13,8 avec une croissance des EPS de 4%, ce qui est historiquement très faible à ce stade de l'année. Cette sous valorisation est encore plus criante sur les petites et moyennes capitalisations à environ 10,5 fois les bénéfices pour une estimation de croissance des EPS d'environ 10%.
- **Accélération de la crise climatique** : Les effets du réchauffement climatique se font plus extrêmes et plus précoces, alors que le retard entre les engagements pris à la cop 21 et les réalisations se creuse. Les états sont désormais entrés dans une phase d'action, augmentant la pression sur les agents économiques malgré un manque de flexibilité budgétaire.
- **Accélération de la crise climatique** : Les effets du réchauffement climatique se font plus extrêmes et plus précoces, alors que le retard entre les engagements pris à la cop 21 et les réalisations se creuse. Les états sont désormais entrés dans une phase d'action, augmentant la pression sur les agents économiques malgré un manque de flexibilité budgétaire.

Au moment de conclure cette revue annuelle, il importe de rappeler l'ambition de notre stratégie Transition Energétique pour les actions européennes : il s'agit d'investir dans les entreprises qui sont positionnées pour tirer parti de la croissance structurelle des solutions de décarbonation.
La transition énergétique va s'inscrire sur plusieurs décennies, et les entreprises qui proposent les solutions à ce défi sont donc appelées à connaître une croissance à long terme. Ainsi, notre compartiment affiche naturellement un profil de croissance des résultats plus élevé qu'un indice générique d'actions européennes.
Les critères ESG de gestion du compartiment, à savoir, l'exposition aux sociétés dont une part significative des revenues est arrimée à la transition énergétique, l'exclusion des sociétés dont le score ESG est faible (quatrième quartile par secteurs), la préférence pour les sociétés affichant des émissions de carbone évitées significatives (selon la base de données Carbon4Finance), la préférence pour les sociétés intégrant une trajectoire climat, et une bonne gouvernance, créent des barrières à l'entrée élevées pour les candidats à la stratégie et confèrent une forte intégrité à notre processus d'investissement. Nous sélectionnons avec soin les entreprises qui présentent ces critères qualitatifs et qui affichent en moyenne un effet de levier faible.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

La part active du compartiment est de près de 90%, ce qui témoigne du fait que les opportunités liées aux changements climatiques, sociétés de croissance et de qualité qui contribuent activement à la transition énergétique ne sont pas prédominantes dans indices généralistes. Rappelons que la stratégie présente des biais sectoriels significatifs et une tracking-error élevée, qui justifie selon nous que la performance doit être évaluée sur le moyen terme.
Les perspectives de long terme de la stratégie sont inchangées voire renforcées avec des opportunités de croissance forte liées à chacun des éco secteurs de notre taxonomie climat. Les objectifs de décarbonisation sont renforcés par les différents plans de relance et les « green capex » déployés par les sociétés dans leur volonté de mettre en place les stratégies « net zéro » qui leur permettront de réduire leurs émissions nettes de CO2 d'ici 2050. Plus que jamais, les états doivent favoriser les économies d'énergie en accélérant les plans de rénovation énergétique. L'électrification se généralise au détriment des énergies fossiles et notamment du gaz. Ces éléments vont continuer de soutenir pour longtemps les valeurs de notre thématique. Il convient de souligner que si les plans comme le RePower EU et l'IRA ont été votés, leur application se fera en 2023. Les évolutions règlementaires en faveur de l'économie circulaire vont contribuer à une rationalisation de l'utilisation des matériaux et des besoins d'énergie.
Le portefeuille est construit de manière à tirer parti de la croissance inhérente au développement des activités dites vertes qui permettent la transition vers une économie bas-carbone. La stratégie privilégie les valeurs de qualité exposées à la croissance verte, et à prix raisonné, en mettant l'accent sur les acteurs qui prennent en compte de façon cohérente l'ensemble des critères de durabilité dans leur stratégie.

Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de 10,4% pour la part E et de 9,9% pour la part F.

Créée le 14 juin 2023, aucune donnée n'est encore disponible pour la part PF.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE, au travers de son OPC maître, prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le FCPE a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du FCPE. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le FCPE a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable
➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont l'objectif d'investissement durable poursuivi est mis en œuvre.
Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI
➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Valorisation de la part PF
➔ date de prise d'effet : 14 juin 2023

La part PF du FCPE a débuté sa valorisation le 14 juin 2023.

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais
➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1er juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,

- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :

1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,

2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

Adoption par l'OPC maître du nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le règlement du FCPE a été actualisé le 1er juillet 2023 afin de tenir compte du nouveau format de présentation des *frais administratifs externes à la société de gestion* de l'OPC maître (dans ce cadre, renommés *frais de fonctionnement et autres services*, d'une part et listés exhaustivement dans le tableau des frais, d'autre part).

Cette actualisation est sans incidence sur le niveau maximum des frais indirects du FCPE.

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

➔ date de prise d'effet : 1er juillet 2023

Le 1er juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du FCPE à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le FCPE

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le FCPE le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le FCPE en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le FCPE ou sortant du FCPE supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du FCPE.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du FCPE.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,34%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire

si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023. En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne),
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION – part IC

Frais facturés au compartiment :	*Assiette*	*Taux barème*
Frais de gestion financière (*)	*Actif net quotidien*	*0.75% TTC maximum*
Frais de fonctionnement et autres services (**)		*0.30% TTC maximum*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	*Actif net quotidien*	*Non significatifs (***)*
Commissions de mouvement	*Prélevée sur chaque transaction*	*Néant*
Commission de surperformance	*Actif net quotidien*	*Néant*

(*) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du compartiment.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- les frais liés à l'enregistrement du compartiment dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement du compartiment et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs
- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les information particulière aux porteurs directs et indirects ; Lettres aux porteurs… ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques au compartiment.

III. Frais des données
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
- les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) ;
- les frais juridiques propres au compartiment ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au compartiment ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

(***) Le compartiment investit moins de 20% en OPC

Pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et listés ci-dessus, les coûts suivants :
- les contributions dues pour la gestion du au compartiment en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du FCPE sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESP INIV FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSITIO	6 287 576,83	1 179 340,87

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,46%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	0,81% *0,81%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,27%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,01%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	0,81% *0,81%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,82%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	**0,45%**

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF

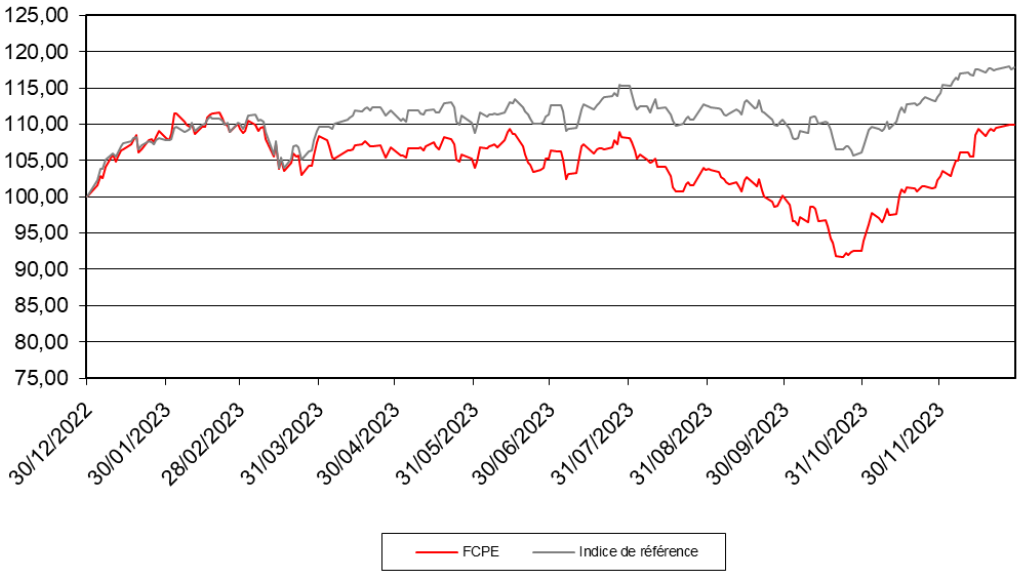
Frais de fonctionnement et de gestion	**0,45%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d''investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	0,81% *0,81%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,26%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

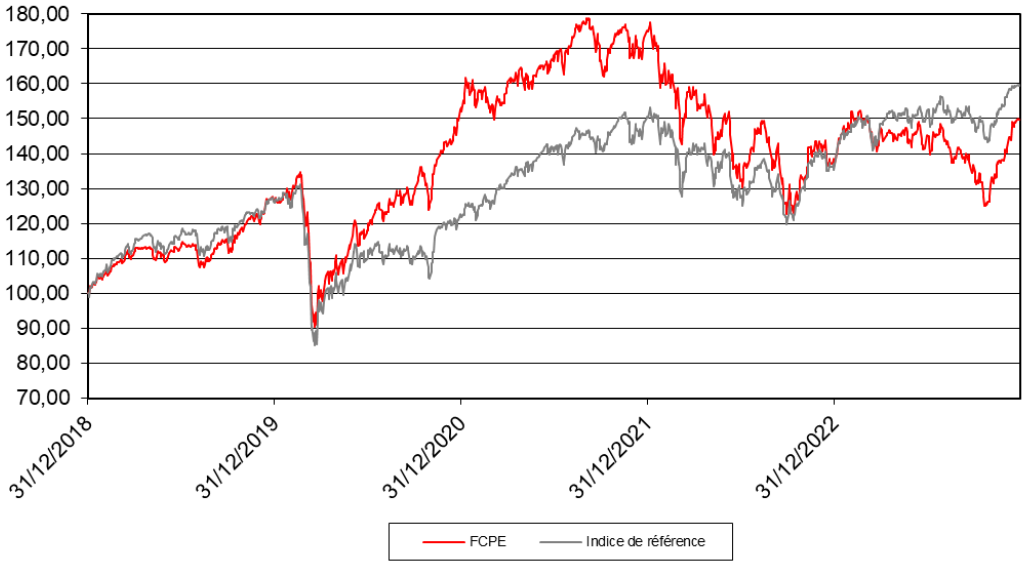
Performances

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE (F) (C) (EUR)
Indice de référence: 100% MSCI Europe GDP weighted (EUR) NR (pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

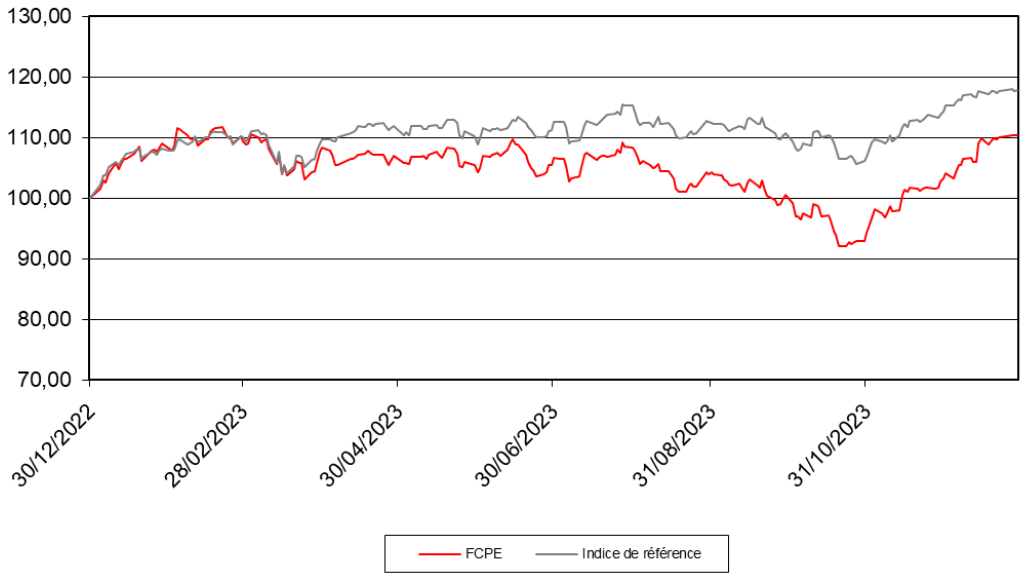
FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE (E) (C) (EUR)

Indice de référence: 100% MSCI Europe GDP weighted (EUR) NR (pour information)

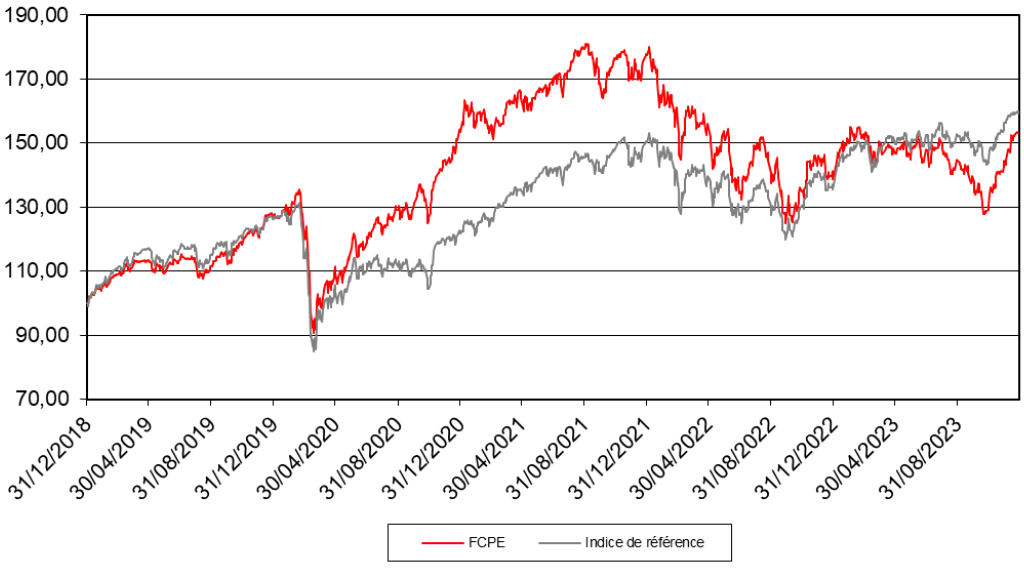
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 31/12/2018 au 29/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Indice de référence: 100% MSCI Europe GDP weighted (EUR) NR (pour information)

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise
HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 05/08/2024 16:07:40

Séverine Ernest
Associée

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 12172 HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	**25 266 562,77**	**18 070 475,92**
OPC MAÎTRE	**25 266 562,77**	**18 070 475,92**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**182 183,41**	**500,04**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	182 183,41	500,04
COMPTES FINANCIERS		**38 267,57**
Liquidités		38 267,57
TOTAL DE L'ACTIF	**25 448 746,18**	**18 109 243,53**

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 12172 HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 469 270,98	17 922 057,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17 840,42	222 402,68
Résultat de l'exercice (a,b)	-53 405,44	-44 799,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**25 433 705,96**	**18 099 660,96**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**9 316,86**	**9 582,57**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	9 316,86	9 582,57
COMPTES FINANCIERS	**5 723,36**	
Concours bancaires courants	5 723,36	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**25 448 746,18**	**18 109 243,53**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 12172 HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 12172 HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 103,20	19,75
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 103,20**	**19,75**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	16,49	347,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**16,49**	**347,97**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 086,71**	**-328,22**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	95 294,61	79 278,82
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	47 243,66	42 542,97
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-46 964,24**	**-37 064,07**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-6 441,20	-7 735,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-53 405,44**	**-44 799,57**

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Annexes

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.
Le Fonds est un Fonds nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC RESP FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION » appelé maître.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	**Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion**			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,45% l'an maximum 0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge de chaque société adhérente à la charge du FCPE
	Catégorie de parts F	Actif net	0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PF	Actif net	0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	1,05% TTC l'an maximum du compartiment maître	à la charge du FCPE

4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement Sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.6215-3 du code monétaire et financier ;

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;

- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.
Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
Les opérations sur titres sont enregistrées frais de négociation inclus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 12172 HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**18 099 660,96**	**19 995 452,95**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	8 667 210,89	7 882 335,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 374 052,54	-5 212 132,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	34 464,40	207 056,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 685,07	-22 894,66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 076 071,56	-4 713 092,04
Différence d'estimation exercice N	*1 720 742,96*	*-355 328,60*
Différence d'estimation exercice N-1	*355 328,60*	*-4 357 763,44*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-46 964,24	-37 064,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**25 433 705,96**	**18 099 660,96**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023
Portefeuille : 12172 HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**8 667 210,89**	**7 882 335,30**
Versements de la réserve spéciale de participation	3 482 904,80	1 609 434,64
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	687,76	
Versement de l'intéressement	1 476 194,16	1 801 061,20
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	992 214,57	975 892,58
Abondements de l'entreprise	1 000 630,39	866 979,82
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 701 911,55	2 614 301,65
Transferts provenant d'un CET	12 667,66	14 665,41
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*2 843,79*	*2 988,31*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**3 374 052,54**	**5 212 132,74**
Rachats	1 643 803,83	1 385 559,07
Transferts à destination d'un autre OPC	1 730 248,71	3 826 573,67

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	182 183,41
TOTAL DES CRÉANCES		**182 183,41**
DETTES		
	Rachats à payer	3 498,78
	Frais de gestion fixe	5 818,08
TOTAL DES DETTES		**9 316,86**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**172 866,55**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E		
Parts souscrites durant l'exercice	204 496,38600	4 870 616,69
Parts rachetées durant l'exercice	-87 080,49870	-2 040 953,78
Solde net des souscriptions/rachats	117 415,88730	2 829 662,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	525 619,74350	
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F		
Parts souscrites durant l'exercice	166 729,79970	3 777 585,66
Parts rachetées durant l'exercice	-58 981,02260	-1 332 214,67
Solde net des souscriptions/rachats	107 748,77710	2 445 370,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	518 720,03030	
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF		
Parts souscrites durant l'exercice	2 005,3619	19 008,54
Parts rachetées durant l'exercice	-99,0020	-884,09
Solde net des souscriptions/rachats	1 906,3599	18 124,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 906,3599	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	755,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	47 280,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			25 266 562,77
	FR0011235340	HSBC RESP INIV FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSITIO	25 266 562,77
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**25 266 562,77**

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-53 405,44	-44 799,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-53 405,44**	**-44 799,57**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-254,90	-1 029,33
Total	**-254,90**	**-1 029,33**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-53 107,27	-43 770,24
Total	**-53 107,27**	**-43 770,24**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-43,27	
Total	**-43,27**	

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 840,42	222 402,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**17 840,42**	**222 402,68**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 131,30	112 506,56
Total	**9 131,30**	**112 506,56**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 718,18	109 896,12
Total	**8 718,18**	**109 896,12**

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9,06	
Total	**-9,06**	

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**7 041 485,13**	**11 827 607,34**	**19 995 452,95**	**18 099 660,96**	**25 433 705,96**
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E en EUR					
Actif net	3 626 332,47	6 530 092,29	11 176 112,00	9 175 189,19	13 038 639,26
Nombre de titres	176 231,38300	262 789,98360	389 038,39440	408 203,85620	525 619,74350
Valeur liquidative unitaire	20,577	24,849	28,727	22,476	24,806
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,49	0,19	0,68	0,27	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat					
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F en EUR					
Actif net	3 415 152,66	5 297 515,05	8 819 340,95	8 924 471,77	12 375 927,90
Nombre de titres	169 530,29430	218 698,77090	316 341,37910	410 971,25320	518 720,03030
Valeur liquidative unitaire	20,144	24,222	27,879	21,715	23,858
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,44	0,19	0,66	0,26	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,09	-0,12	-0,10	-0,10
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF en EUR					
Actif net					19 138,80
Nombre de titres					1 906,3599
Valeur liquidative unitaire					10,039
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					
Capitalisation unitaire sur résultat					-0,02

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC RESP INIV FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSITIO	EUR	1 885,283	25 266 562,77	99,34
TOTAL FRANCE			**25 266 562,77**	**99,34**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**25 266 562,77**	**99,34**
TOTAL Organismes de placement collectif			**25 266 562,77**	**99,34**
Créances			**182 183,41**	**0,72**
Dettes			**-9 316,86**	**-0,04**
Comptes financiers			**-5 723,36**	**-0,02**
Actif net			**25 433 705,96**	**100,00**

Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE PF	**EUR**	**1 906,3599**	**10,039**
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE F	**EUR**	**518 720,03030**	**23,858**
Part HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE E	**EUR**	**525 619,74350**	**24,806**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Identifiant d'entité juridique: 969500K62GGKI36GNW90

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☑ **Oui**	☐ **Non**
☑ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 98,40%**	☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de _% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont consdérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☑ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Les indicateurs de durabilité

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds investit, au travers de son compartiment maître HSBC RIF Europe Equity Green Transition – IC, dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Par conséquent, le fonds contribue aux objectifs environnementaux définis à l'article 9 du Règlement Taxonomie et en particulier aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.
De plus, le fonds s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration production et de l'exploitation de combustibles fossiles.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés de la filière nucléaire.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.
Le fond, au travers de son compartiment maître, est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le MSCI Europe GDP weighted. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle à été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
Émissions évitées	-192.11	-68.23
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	125,05	111,65
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.01%*	13.23%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - MSCI Europe GDP

* L'exposition mentionnée est liée à l'investissement dans une compagnie dont une partie de ses revenus (15%) provient des produits & services supportant le secteur du oil & gaz. Cette catégorie n'est pas incluse dans les critères d'exclusion stipulés dans le prospectus.

...et par rapport aux periodes precedentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
Émissions évitées	-255.98	-111.68
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	126,81	149,69
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.46%*	13.98%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - MSCI Europe GDP

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en compte des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre.
La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retailinvestors/about-us/responsible-investing/policies.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeur des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du fonds de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi deux indicateurs relatifs à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre » et l'indicateur « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». La prise en considération par le compartiment de ces indicateurs est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon ainsi que par des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label. De plus le gérant privilégie, toute chose égale par ailleurs, les entreprises qui au sein de leur secteur sont les moins émettrices de CO2 ou travaillent à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- exposés à des armes controversées.

• Enfin, le fonds prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le compartiment seront publiées dans l'annexe 4 attachée au rapport annuel du fonds.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	4,17%	France
Schneider Electric SE	Industrie	3,85%	Les États-Unis d'Amérique
Sika AG	Matériaux	3,83%	Suisse
STMicroelectronics NV	Technologies de l'Information	3,65%	Singapour
Prysmian S.p.A.	Industrie	3,29%	Italie
ABB Ltd.	Industrie	3,24%	Suisse
Norsk Hydro ASA	Matériaux	3,07%	Norvege
EDP Renovaveis SA	Services aux Collectivités	3,04%	Espagne
SPIE SA	Industrie	2,98%	France
Vestas Wind Systems A/S	Industrie	2,98%	Danemark
Munich Reinsurance Company	Finance	2,96%	Allemagne
Veolia Environnement SA	Services aux Collectivités	2,91%	France
VERBUND AG Class A	Services aux Collectivités	2,72%	Autriche
Bouygues SA	Industrie	2,67%	France
Air Liquide SA	Matériaux	2,65%	France

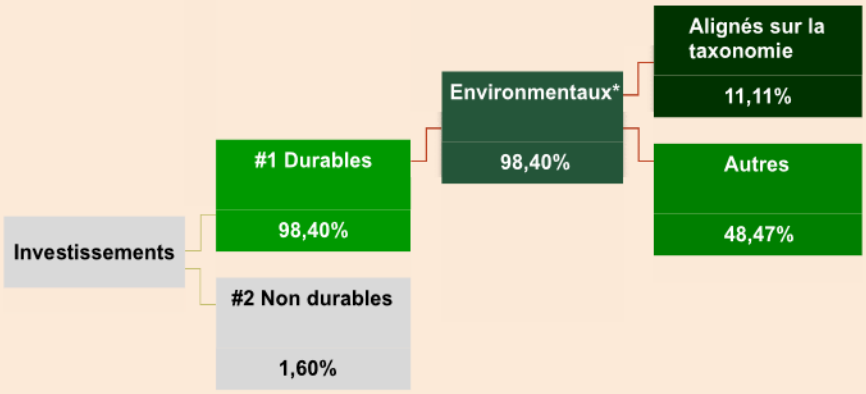
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 98,40%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui non sont pas considérés comme des investissements durables.

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Industrie	44.27%
Matériaux	15.82%
Services aux Collectivités	14.08%
Électricité	*4.41%*
Compagnies aux activités diversifiées	*2.51%*
Technologies de l'Information	9.73%
Consommation Discrétionnaire	5.25%
Finance	4.10%
Services de Télécommunication	2.62%
Liquidités et produits dérivés	1.60%
Biens de Consommation de Base	1.73%
Santé	1.60%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des missions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou a des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds ne se s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds prend en considération deux indicateurs relatifs à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre » et l'indicateur « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». La prise en considération par le compartiment de ces indicateurs est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon ainsi que par des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

☑ Non

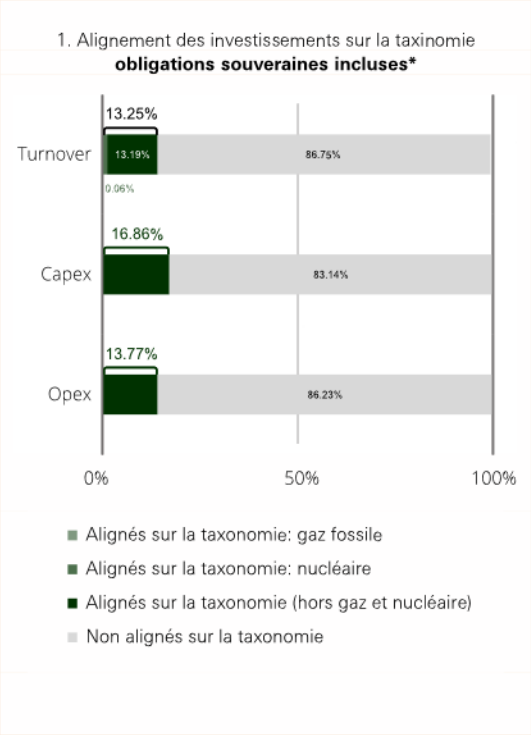
[1] Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative odans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont défiinis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

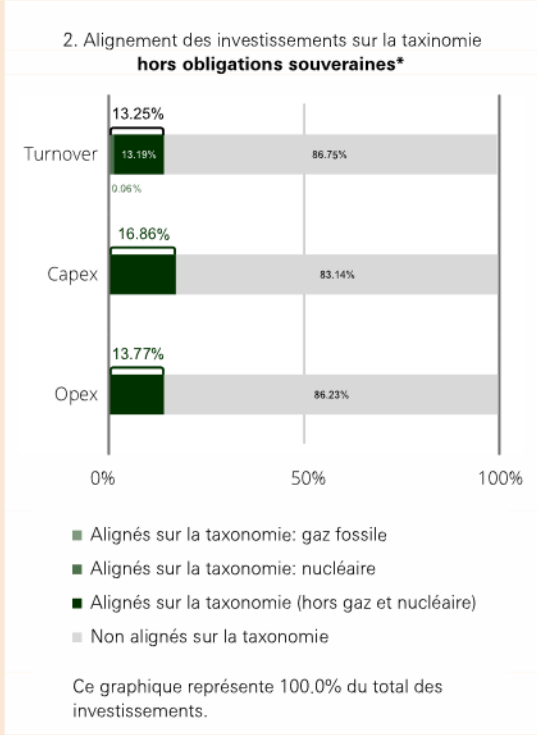
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissements** (CapEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte ;

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- ***Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0.90% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 7.29%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

50,25%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

0.00%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le FCPE détient des liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Le portefeuille est composé de telle sorte que l'intégralité des actions qui composent le portefeuille contribue à l'objectif durable de la stratégie. Les mesures de gestion ont été prises en cohérence avec l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

L'indicateur de référence utilisé n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Rapport annuel de l'OPC Maître

SICAV de droit français
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

SICAV à 7 compartiments

Rapport annuel au 29 décembre 2023

HSBC Asset Management

Sommaire

	Pages
Consolidant : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS	**10**
Informations concernant les placements et la gestion	**10**
Rapport d'activité	**11**
Informations réglementaires	**18**
Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise	**20**
Certification du Commissaire aux Comptes	**22**
Comptes Annuels	**29**
Bilan actif	30
Bilan Passif	31
Hors-Bilan	32
Compte de Résultat	33
Règles et méthodes comptables	34

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION **35**

Rapport d'activité **36**

Comptes Annuels **43**

Bilan Actif 44

Bilan Passif 45

Hors-Bilan 46

Comptes de Résultat 47

Annexes **48**

Règles et méthodes comptables 49

Evolution de l'Actif Net 53

Compléments d'information 54

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 65

Inventaire 68

Annexe SFDR 71

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY **80**

Rapport d'activité **81**

Comptes Annuels **86**

Bilan Actif 87

Bilan Passif 88

Hors-Bilan 89

Comptes de Résultat 90

Annexes **91**

Règles et méthodes comptables 92

Evolution de l'Actif Net 96

Compléments d'information 97

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 107

Inventaire 109

Annexe SFDR 113

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29 123

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY **124**

Rapport d'activité **125**

Comptes Annuels **131**

Bilan Actif 132

Bilan Passif 133

Hors-Bilan 134

Comptes de Résultat 135

Annexes **136**

Règles et méthodes comptables 137

Evolution de l'Actif Net 141

Compléments d'information 142

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 152

Inventaire 154

Annexe SFDR 156

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29 165

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND **166**

Rapport d'activité **167**

Comptes Annuels **171**

Bilan Actif 172

Bilan Passif 173

Hors-Bilan 174

Comptes de Résultat 175

Annexes **176**

Règles et méthodes comptables 177

Evolution de l'Actif Net 181

Compléments d'information 182

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 192

Inventaire 194

Annexe SFDR 203

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE **213**

Rapport d'activité **214**

Comptes Annuels **220**

Bilan Actif 221

Bilan Passif 222

Hors-Bilan 223

Comptes de Résultat 224

Annexes **225**

Règles et méthodes comptables 226

Evolution de l'Actif Net 230

Compléments d'information 231

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 238

Inventaire 239

Annexe SFDR 248

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED **259**

Rapport d'activité **260**

Comptes Annuels **266**

Bilan Actif 267

Bilan Passif 268

Hors-Bilan 269

Comptes de Résultat 270

Annexes **271**

Règles et méthodes comptables 272

Evolution de l'Actif Net 276

Compléments d'information 277

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 284

Inventaire 285

Annexe SFDR 290

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC **300**

Rapport d'activité **301**

Comptes Annuels **307**

Bilan Actif 308

Bilan Passif 309

Hors-Bilan 310

Comptes de Résultat 311

Annexes **312**

Règles et méthodes comptables 313

Evolution de l'Actif Net 317

Compléments d'information 318

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 325

Inventaire 326

Annexe SFDR 329

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Sillicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes[1] envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes[2] envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes règlementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance[3] ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2023.
[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB[4] ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY[6] -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY[6] +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t /t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
[6] Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.
Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	**Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023**	**dont rémunération variable non-différée**	**dont rémunération variable différée (*)**	**total €**
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion de la SICAV n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture de la SICAV	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best exécution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire de la SICAV.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de la SICAV.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
(article L225-37 du code de commerce)

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément aux dispositions de l'article L225-51-1 du code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.
Monsieur Patrick JALLOT, exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Madame Bénédicte MOUGEOT celles de Directeur général de la SICAV. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice (article L225-37-4 du Code de commerce)

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Nom	Mandats et Fonctions au 29 décembre 2023
Patrick JALLOT	• Président et administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Administrateur de la SICAV French Government Bonds
Bénédicte MOUGEOT	• Directeur général de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds
Céline BOUE	• Administrateur représentant de HSBC Assurances Vie (France) dans la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Administrateur représentant de HSBC Assurances Vie (France) dans NOVI 1 Fonds Nouvel Investissement 1 • Administrateur représentant de HSBC Assurances Vie (France) dans NOVI 2 Fonds Nouvel Investissement 2 • Membre consultatif de l'IRC de la SICAV NEIF III
Vanessa SICH	• Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Administrateur de la SICAV HSBC French Government Bonds
Olivier GAVAL	• Président et administrateur de la SICAV HSBC French Government Bonds • Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds
Marine de BAZELAIRE	• Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Membre du conseil d'administration de Friendship France Association • Membre du Groupe de travail du TNFD • Membre du WEF – Credits Biodiversité • Membre de IAPB – International Advirsory Platform on Biodiversity Credit • Membre du WEF - Global Future Councils 2020-2022 • Professeur à Sciences Po
Camille OLLEON	• Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds • Administrateur de SFM

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2° du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées au Conseil d'Administration

Délégations dans le domaine des augmentations de capital (articles L225-129-1 et L225-129-2 du code de commerce) : Non applicable.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Responsible Investment Funds

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Responsible Investment Funds constituée sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.04.13 00:20:58 +02'00'

Youssef Boujanoui

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Responsible Investment Funds

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.04.13 00:20:00 +02'00'

Youssef Boujanoui

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 892 357 397,57**	**2 537 059 862,53**
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	**2 550 803 703,50**	**2 216 802 686,04**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 550 803 703,50	2 216 802 686,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**323 345 083,53**	**300 947 507,27**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	323 345 083,53	300 947 507,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**17 705 023,04**	**17 750 321,72**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 705 023,04	17 750 321,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**503 587,50**	**1 559 347,50**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	503 587,50	1 559 347,50
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**2 992 560,39**	**2 986 333,24**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 992 560,39	2 986 333,24
COMPTES FINANCIERS	**32 005 200,53**	**41 642 091,22**
Liquidités	32 005 200,53	41 642 091,22
TOTAL DE L'ACTIF	**2 927 355 158,49**	**2 581 688 286,99**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 860 426 630,03	2 540 916 283,00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	372,62	339,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	28 102 456,50	7 943 682,78
Résultat de l'exercice (a,b)	32 227 945,94	28 097 850,14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 920 757 405,09**	**2 576 958 155,86**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**685 592,50**	**1 559 347,50**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	685 592,50	1 559 347,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	685 592,50	1 559 347,50
Autres opérations		
DETTES	**2 674 479,84**	**2 790 407,51**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 674 479,84	2 790 407,51
COMPTES FINANCIERS	**3 237 681,06**	**380 376,12**
Concours bancaires courants	3 237 681,06	380 376,12
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**2 927 355 158,49**	**2 581 688 286,99**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323		2 213 820,00
EURO BOBL 0323		2 199 250,00
FGBL BUND 10A 0323		6 779 430,00
XEUR FGBX BUX 0323		4 057 200,00
EURO BUND 0324	5 626 020,00	
XEUR FGBX BUX 0324	7 369 440,00	
EURO BOBL 0324	6 083 280,00	
EURO SCHATZ 0324	2 876 715,00	
EURO STOXX 50 0323		11 052 200,00
EURO STOXX 50 0324	9 585 730,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 083 061,54	67 180,72
Produits sur actions et valeurs assimilées	56 345 044,17	50 986 353,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 447 356,44	5 322 416,33
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**63 875 462,15**	**56 375 950,07**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	45 055,98	191 967,34
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**45 055,98**	**191 967,34**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**63 830 406,17**	**56 183 982,73**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	30 434 446,31	28 272 820,06
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**33 395 959,86**	**27 911 162,67**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 168 013,92	186 687,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**32 227 945,94**	**28 097 850,14**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est le suivant :
Intérêts encaissés : HRIF - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION / HRIF - SRI MODERATE / HRIF - SRI BALANCED / HRIF - SRI DYNAMIC
Intérêts courus : HRIF - SRI EURO BOND / HRIF - SRI EUROLAND EQUITY / HRIF - SRI GLOBAL EQUITY

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS est constitué de 7 compartiments :

- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)

- Compléments d'information (*)

Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes :

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode d'agrégation des comptes :

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.
Aisi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avc les autres.

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Rapport d'activité

Politique de gestion

Après trois années d'appréciation forte, +34.4% en 2019, +22% en 2020, et +14.8% en 2021 et un recul de -22.2% en 2022, la valeur de part du compartiment s'est appréciée de 11,2% en 2023. En comparaison avec l'indice MSCI Europe GDP Weighted (+17,88%), la stratégie a surperformé en 2019 et 2020. Les exercices 2021, 2022 et 2023 sont marquées par une sous performance des valeurs de la transition énergétique, relativement de -6.4% en 2021 de -10,9% en 2022 et -6,6% en 2023 par rapport à l'indice de référence de la stratégie.
Comme en 2022, l'environnement de hausse des taux d'intérêt a exercé une pression particulièrement forte sur les actions thématiques et à duration longue du compartiment. Sur l'année, ce sont les valeurs les mieux classées en intensité verte ou les meilleurs quartiles ESG qui ont sous-performé. Les valeurs des éco-secteurs énergies renouvelables, économie circulaire et transport-mobilité durable ont enregistré les moins bonnes contributions.
En premier lieu, l'éco-secteur énergie renouvelables a particulièrement été touché à travers les utilities et les industriels du secteur. Au-delà des problèmes de valorisation liés à la hausse des taux d'intérêts, cela est lié à des facteurs spécifiques comme les avertissements sur les résultats de Siemens Energies et Orsted. Nous ne possédions pas Orsted mais les craintes de dépréciations ont continué à se propager aux autres actifs renouvelables, offshore ou onshore comme EDPR, Encavis, Grenergy ou Acciona sans discrimination.
Nos positions au sein de l'éco-secteur économie circulaire tels Tomra Systems, Norsk Hydro ou Croda ont contribué à un tiers de la performance relative. Au-delà des problèmes spécifiques des valeurs, nous avons été confrontés à un effet taille, les petites et moyennes valeurs ayant sous-performé les grandes valeurs d'environ 20% en deux ans.

Malgré la baisse de l'immobilier, nous avons tiré notre épingle du jeu sur les bâtiments verts grâce à nos très fortes convictions sur Saint Gobain, Schneider, SIKA ou Kingspan, parmi les principaux contributeurs positifs à la performance relative. Il convient enfin de souligner la contribution positive des valeurs de diversification, au premier des rangs desquelles figure Munich Re, le leader mondial de la réassurance, qui a profité de la hausse des taux pour solidifier son niveau de réserves.

Les transactions réalisées ont visé à protéger la performance du portefeuille. Au cours du 1er trimestre, nous avons pris nos profits sur un certain nombre de lignes comme Air Liquide, Allianz, Schneider ou Prysmian. Nous avons ensuite vendu les sociétés dont les modèles économiques nous semblaient trop fragiles comme Eurofins Scientific, Alfen NV, Taylor Wimpey, Signify ou Alstom. Nous avons également vendu Air Liquide, société qui est exclue du label français Greenfin eu égard au niveau d'émission de CO2 de sa production d'hydrogène gris.
Tirant parti de la baisse du marché, nous avons décidé de renforcer en plusieurs vagues notre portefeuille en renforçant nos convictions autour des investissements de réseaux électriques et en augmentant nos positions sur les plus petites valeurs.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Perspectives

Les données récentes indiquent que l'on commence à assister à un ralentissement de la hausse de l'inflation aux États-Unis et en Europe. La FED a été la plus claire sur ce sujet et le consensus de marché anticipe un début de baisse de taux à la fin du second semestre. Certains courtiers l'anticipent même dès Mars 2024.
Les incertitudes résident dans les tensions géopolitiques plus particulièrement au Moyen Orient et la devenir de Taiwan.
Malgré ces incertitudes, il est possible pour l'année à venir d'identifier un certain nombre de facteurs positifs pour les actions, en particulier pour notre stratégie.

- **Normalisation de la Chine** : la Chine a été l'une des principales sources de déception en 2023 avec une révision continue des perspectives économiques sur fond de crise immobilière. Les agents économiques ont déstocké massivement. Il est possible que les autorités cherchent à revitaliser l'économie et à attirer de nouveau les investissements extérieurs.
- **Relocalisation** : l'un des grands enseignements de la crise des deux dernières années est qu'il est nécessaire de créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus localisées dans une série de secteurs d'activité tels que les énergies renouvelables ou les semi-conducteurs. Cette évolution crée une nouvelle demande liée à la création de hubs industriels et de technologies d'automatisation.
- **Hausse de la marge brute** : La capacité des entreprises à conserver une grande partie de la hausse des prix alors que les coûts de production baissaient a certainement l'une des grandes surprises positives de 2023. Cet effet devrait se prolonger, voire s'intensifier au cours du 1er semestre 2024 avec une baisse également de la pression salariale. Ceci explique pourquoi beaucoup d'entreprises ont annoncé.
- **Des investissements concrets dédiés à l'énergie propre… :** les effets des investissements induits par le plan d'action REPowerEU et l'IRA seront effectives à partir de 2024, plus sûrement en 2025. La Commission Européenne entre dans une phase plus concrète avec une déclinaison des plans d'actions comme le European Wind Power Action publié en novembre 2023.
- **…Mais il faut consacrer encore plus d'effort :** Pour atteindre les objectifs de la COP 28, 4,3 Trilliards de dollars par an doivent être investis dans les énergies propres jusqu'en 2030 pour pouvoir atteindre l'objectif émission zéro d'ici 2050. En outre, les besoins de financement destinés à l'adaptation des pays en développement au nouveau contexte environnemental sont estimés entre 215 et 387 milliards de dollars par an d'ici 2050. 2030, ce qui est 10 à 18 fois plus élevé que le rythme actuel.
- **Une valorisation en dessous des moyennes historiques** : la très forte dévalorisation observée en 2022 et 2023 a ouvert des perspectives de rendement attrayantes pour les actions. De fait, le PER de l'indice MSCI Europe à 12,8 fois se situe désormais en deçà de sa moyenne sur 10 ans de 13,8 avec une croissance des EPS de 4%, ce qui est historiquement très faible à ce stade de l'année. Cette sous valorisation est encore plus criante sur les petites et moyennes capitalisations à environ 10,5 fois les bénéfices pour une estimation de croissance des EPS d'environ 10%.
- **Accélération de la crise climatique** : Les effets du réchauffement climatique se font plus extrêmes et plus précoces, alors que le retard entre les engagements pris à la cop 21 et les réalisations se creuse. Les états sont désormais entrés dans une phase d'action, augmentant la pression sur les agents économiques malgré un manque de flexibilité budgétaire.
- **Accélération de la crise climatique** : Les effets du réchauffement climatique se font plus extrêmes et plus précoces, alors que le retard entre les engagements pris à la cop 21 et les réalisations se creuse. Les états sont désormais entrés dans une phase d'action, augmentant la pression sur les agents économiques malgré un manque de flexibilité budgétaire.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Au moment de conclure cette revue annuelle, il importe de rappeler l'ambition de notre stratégie Transition Energétique pour les actions européennes : il s'agit d'investir dans les entreprises qui sont positionnées pour tirer parti de la croissance structurelle des solutions de décarbonation.
La transition énergétique va s'inscrire sur plusieurs décennies, et les entreprises qui proposent les solutions à ce défi sont donc appelées à connaître une croissance à long terme. Ainsi, notre compartiment affiche naturellement un profil de croissance des résultats plus élevé qu'un indice générique d'actions européennes.
Les critères ESG de gestion du compartiment, à savoir, l'exposition aux sociétés dont une part significative des revenues est arrimée à la transition énergétique, l'exclusion des sociétés dont le score ESG est faible (quatrième quartile par secteurs), la préférence pour les sociétés affichant des émissions de carbone évitées significatives (selon la base de données Carbon4Finance), la préférence pour les sociétés intégrant une trajectoire climat, et une bonne gouvernance, créent des barrières à l'entrée élevées pour les candidats à la stratégie et confèrent une forte intégrité à notre processus d'investissement. Nous sélectionnons avec soin les entreprises qui présentent ces critères qualitatifs et qui affichent en moyenne un effet de levier faible.
La part active du compartiment est de près de 90%, ce qui témoigne du fait que les opportunités liées aux changements climatiques, sociétés de croissance et de qualité qui contribuent activement à la transition énergétique ne sont pas prédominantes dans indices généralistes. Rappelons que la stratégie présente des biais sectoriels significatifs et une tracking-error élevée, qui justifie selon nous que la performance doit être évaluée sur le moyen terme.
Les perspectives de long terme de la stratégie sont inchangées voire renforcées avec des opportunités de croissance forte liées à chacun des éco secteurs de notre taxonomie climat. Les objectifs de décarbonisation sont renforcés par les différents plans de relance et les « green capex » déployés par les sociétés dans leur volonté de mettre en place les stratégies « net zéro » qui leur permettront de réduire leurs émissions nettes de CO2 d'ici 2050. Plus que jamais, les états doivent favoriser les économies d'énergie en accélérant les plans de rénovation énergétique. L'électrification se généralise au détriment des énergies fossiles et notamment du gaz. Ces éléments vont continuer de soutenir pour longtemps les valeurs de notre thématique. Il convient de souligner que si les plans comme le RePower EU et l'IRA ont été votés, leur application se fera en 2023. Les évolutions règlementaires en faveur de l'économie circulaire vont contribuer à une rationalisation de l'utilisation des matériaux et des besoins d'énergie.
Le portefeuille est construit de manière à tirer parti de la croissance inhérente au développement des activités dites vertes qui permettent la transition vers une économie bas-carbone. La stratégie privilégie les valeurs de qualité exposées à la croissance verte, et à prix raisonné, en mettant l'accent sur les acteurs qui prennent en compte de façon cohérente l'ensemble des critères de durabilité dans leur stratégie.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 9.53% pour les actions AC et AD (coupons réinvestis), de 10.36% pour l'action BC, de 10.41% pour l'action IC, de 10.87% pour l'action K C-D (coupons réinvestis) et de 11.23% pour l'action ZC. Les actions SC et ID (coupons réinvestis) sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour information » affiche une performance de 17.87%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a et b du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 78.37%

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services »** (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du compartiment dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Mise à jour des Documents d'Informations Clés (DIC) avec les modifications suivantes :

- ✓ L'échelle de risque (SRI) est passée de 4 à 5.
- ✓ Les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été actualisés.

➢ **Le 31 décembre 2023**

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche thématique « transition énergétique » et l'intégration des critères ESG du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce compartiment.
La stratégie d'investissement vise à identifier les sociétés qui participent à la croissance verte et contribuent à la décarbonation de la société. Au sein de ce sous-univers d'investissement, on investira dans les sociétés offrant les meilleures notes ESG dans leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance imparfaitement reflétées dans les valorisations.
L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 15.14%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.
  Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
  Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AIR LIQUIDE		11 021 869,65
ALLIANZ SE-REG		6 604 071,65
ALSTOM	2 978 612,92	3 343 485,21
SIGNIFY NV		5 812 404,74
EUROFINS SCIENTIFIC		5 346 060,11
ACCIONA S.A.	665 378,30	4 423 136,97
PRYSMIAN SPA	1 366 792,29	3 643 103,70
VALEO SA	4 071 857,02	736 059,84
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	2 414 570,18	2 116 892,41
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	403 246,45	3 799 129,70

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**231 770 794,76**	**265 260 004,75**
Actions et valeurs assimilées	**231 770 794,76**	**265 260 004,75**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	231 770 794,76	265 260 004,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**81 361,00**	**58 263,57**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	81 361,00	58 263,57
COMPTES FINANCIERS	**3 202 281,11**	**3 895 180,72**
Liquidités	3 202 281,11	3 895 180,72
TOTAL DE L'ACTIF	**235 054 436,87**	**269 213 449,04**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	238 905 963,29	279 632 963,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	108,66	200,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 964 319,02	-14 014 209,23
Résultat de l'exercice (a,b)	2 909 699,90	3 233 002,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**234 851 452,83**	**268 851 957,19**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**202 984,04**	**288 746,60**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	202 984,04	288 746,60
COMPTES FINANCIERS		**72 745,25**
Concours bancaires courants		72 745,25
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**235 054 436,87**	**269 213 449,04**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	111 249,17	13 836,66
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 067 767,70	6 127 322,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**6 179 016,87**	**6 141 158,74**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 629,44	32 289,51
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**4 629,44**	**32 289,51**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**6 174 387,43**	**6 108 869,23**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 796 722,62	2 911 286,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**3 377 664,81**	**3 197 582,45**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-467 964,91	35 420,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**2 909 699,90**	**3 233 002,45**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux.
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME
(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE
(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013476181 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
FR0012114239 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D : Taux de frais maximum de 0,325% TTC.
FR0000982456 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.
FR0013287224 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
FR0011235340 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
FR0000982449 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Le taux max des frais de fonctionnement et autres services est de 0,30% et le taux max des frais indirects maximum est non significatif.

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, sur décision chaque année de la société de gestion
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D	Capitalisation et/ou Distribution, sur décision chaque année de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, sur décision chaque année de la société de gestion
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**268 851 957,19**	**321 713 845,56**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	23 631 680,13	44 903 499,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-78 614 112,09	-25 109 477,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 897 583,53	12 029 792,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 557 197,41	-26 224 681,27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 684,88	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 582,78	
Frais de transactions	-123 424,35	-267 205,98
Différences de change	1 067 068,04	-1 091 779,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	24 339 169,79	-60 298 703,60
Différence d'estimation exercice N	*21 181 035,06*	*-3 158 134,73*
Différence d'estimation exercice N-1	*3 158 134,73*	*-57 140 568,87*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 038,91	-914,84
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 377 664,81	3 197 582,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**234 851 452,83**	**268 851 957,19**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 202 281,11	1,36
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 202 281,11	1,36								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	29 229 894,70	12,45	15 526 782,04	6,61	9 040 786,53	3,85	14 937 105,25	6,36
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			72 568,50	0,03			8 792,50	
Comptes financiers	122 113,70	0,05	19 017,32	0,01	887,57		9 864,71	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	81 361,00
TOTAL DES CRÉANCES		**81 361,00**
DETTES		
	Rachats à payer	5 998,20
	Frais de gestion fixe	196 985,84
TOTAL DES DETTES		**202 984,04**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-121 623,04**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC		
Actions souscrites durant l'exercice	81 969,47200	7 048 178,47
Actions rachetées durant l'exercice	-535 171,80200	-42 735 814,49
Solde net des souscriptions/rachats	-453 202,33000	-35 687 636,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 259 129,97700	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD		
Actions souscrites durant l'exercice	194,31100	13 665,72
Actions rachetées durant l'exercice	-2 607,90000	-173 641,62
Solde net des souscriptions/rachats	-2 413,58900	-159 975,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	18 389,83700	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC		
Actions souscrites durant l'exercice	746,979	70 708,53
Actions rachetées durant l'exercice	-49 072,161	-4 694 858,17
Solde net des souscriptions/rachats	-48 325,182	-4 624 149,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 615,559	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC		
Actions souscrites durant l'exercice	736,21600	9 472 571,75
Actions rachetées durant l'exercice	-1 520,95800	-18 791 588,69
Solde net des souscriptions/rachats	-784,74200	-9 319 016,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 060,05000	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-643,00000	-819 792,85
Solde net des souscriptions/rachats	-643,00000	-819 792,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	34 469,00000	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	5 251,228	7 026 555,66
Actions rachetées durant l'exercice	-8 270,209	-11 398 416,27
Solde net des souscriptions/rachats	-3 018,981	-4 371 860,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 859,578	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 093 925,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,56
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 064,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,56
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 734,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	499 623,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	161 936,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	11 438,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	108,66	200,94
Résultat	2 909 699,90	3 233 002,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**2 909 808,56**	**3 233 203,39**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	829 902,49	966 307,19
Total	**829 902,49**	**966 307,19**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD		
Affectation		
Distribution	9 746,61	9 569,58
Report à nouveau de l'exercice	96,68	122,96
Capitalisation		
Total	**9 843,29**	**9 692,54**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	18 389,83700	20 803,42600
Distribution unitaire	0,53	0,46
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		**2 808,50**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 626,55	65 811,21
Total	**3 626,55**	**65 811,21**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	784 594,28	872 216,04
Total	**784 594,28**	**872 216,04**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	821 063,56	791 225,86
Total	**821 063,56**	**791 225,86**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	460 778,39	527 950,55
Total	**460 778,39**	**527 950,55**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 964 319,02	-14 014 209,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-6 964 319,02**	**-14 014 209,23**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 347 897,14	-7 315 574,54
Total	**-3 347 897,14**	**-7 315 574,54**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-39 250,56	-71 886,00
Total	**-39 250,56**	**-71 886,00**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 452,98	-230 964,19
Total	**-7 452,98**	**-230 964,19**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 612 454,11	-3 060 946,93
Total	**-1 612 454,11**	**-3 060 946,93**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 321 183,40	-2 129 190,68
Total	**-1 321 183,40**	**-2 129 190,68**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-636 080,83	-1 205 646,89
Total	**-636 080,83**	**-1 205 646,89**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**69 869 233,75**	**146 688 660,59**	**321 713 845,56**	**268 851 957,19**	**234 851 452,83**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC en EUR					
Actif net	31 140 547,13	61 105 359,66	161 924 843,70	139 962 532,15	112 728 413,42
Nombre de titres	407 414,40200	666 403,29200	1 538 892,20800	1 712 332,30700	1 259 129,97700
Valeur liquidative unitaire	76,43	91,69	105,22	81,73	89,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,92	-0,20	2,96	-4,27	-2,65
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,09	0,06	0,56	0,65
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD en EUR					
Actif net	1 225 334,97	1 552 873,70	2 084 178,67	1 374 856,21	1 322 290,04
Nombre de titres	19 802,30400	20 926,82500	24 480,58200	20 803,42600	18 389,83700
Valeur liquidative unitaire	61,87	74,20	85,13	66,08	71,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88	-0,16	2,39	-3,45	-2,13
Distribution unitaire sur résultat			0,04	0,46	0,53
Crédit d'impôt unitaire			0,02	0,001	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,08			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC en EUR					
Actif net			5 740 161,68	4 437 409,88	251 432,94
Nombre de titres			51 572,304	50 940,741	2 615,559
Valeur liquidative unitaire			111,30	87,10	96,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,23	-4,53	-2,84
Capitalisation unitaire sur résultat			0,89	1,29	1,38
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC en EUR					
Actif net	19 151 781,72	35 971 672,87	67 798 732,94	58 810 014,43	54 412 819,43
Nombre de titres	1 727,68100	2 683,22300	4 371,43700	4 844,79200	4 060,05000
Valeur liquidative unitaire	11 085,25	13 406,14	15 509,48	12 138,81	13 402,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	134,93	-30,50	433,40	-631,80	-397,15
Capitalisation unitaire sur résultat	37,09	66,94	118,60	180,03	193,24
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D en EUR					
Actif net	18 351 569,93	22 287 009,45	52 170 664,80	41 005 554,65	44 631 314,95
Nombre de titres	17 426,00000	17 426,00000	35 112,00000	35 112,00000	34 469,00000
Valeur liquidative unitaire	1 053,11	1 278,95	1 485,83	1 167,85	1 294,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,85	-2,91	41,35	-60,63	-38,32
Capitalisation unitaire sur résultat	5,98	10,76	17,27	22,53	23,82

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC en EUR					
Actif net		25 771 744,91	31 995 263,77	23 261 589,87	21 505 182,05
Nombre de titres		18 204,916	19 391,182	17 878,559	14 859,578
Valeur liquidative unitaire		1 415,64	1 649,99	1 301,08	1 447,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-14,11	45,78	-67,43	-42,80
Capitalisation unitaire sur résultat		15,37	24,18	29,52	31,00

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
E.ON AG NOM.	EUR	100 000	1 215 000,00	0,52
ENCAVIS AG	EUR	216 567	3 376 279,53	1,44
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	17 990	6 748 049,00	2,87
TOTAL ALLEMAGNE			**11 339 328,53**	**4,83**
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	77 126	6 482 440,30	2,76
TOTAL AUTRICHE			**6 482 440,30**	**2,76**
BELGIQUE				
D'IETEREN GROUP	EUR	28 608	5 060 755,20	2,16
TOTAL BELGIQUE			**5 060 755,20**	**2,16**
DANEMARK				
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	245 190	7 048 610,18	3,00
TOTAL DANEMARK			**7 048 610,18**	**3,00**
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	22 236	2 964 058,80	1,26
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	393 019	7 280 676,98	3,10
GRENERGY RENOVABLES SA	EUR	113 129	3 873 536,96	1,65
TOTAL ESPAGNE			**14 118 272,74**	**6,01**
FINLANDE				
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	286 167	3 584 241,68	1,53
UPM-KYMMENE OY	EUR	134 610	4 584 816,60	1,95
TOTAL FINLANDE			**8 169 058,28**	**3,48**
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	174 545	5 955 475,40	2,53
CAPGEMINI SE	EUR	19 998	3 774 622,50	1,61
CARREFOUR	EUR	230 308	3 815 052,02	1,62
DASSAULT SYST.	EUR	142 340	6 296 409,90	2,68
GETLINK SE	EUR	290 715	4 815 693,98	2,05
MERSEN	EUR	99 317	3 495 958,40	1,49
MICHELIN (CGDE)	EUR	140 010	4 544 724,60	1,94
REXEL	EUR	153 172	3 794 070,44	1,62
SAINT-GOBAIN	EUR	145 387	9 691 497,42	4,13
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	50 500	9 179 890,00	3,91
SPIE SA	EUR	244 353	6 915 189,90	2,95
VALEO SA	EUR	300 696	4 184 184,84	1,78
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	229 980	6 568 228,80	2,79
TOTAL FRANCE			**73 030 998,20**	**31,10**
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	75 187	5 894 660,80	2,51
TOTAL IRLANDE			**5 894 660,80**	**2,51**
ITALIE				
PRYSMIAN SPA	EUR	193 033	7 947 168,61	3,39
TOTAL ITALIE			**7 947 168,61**	**3,39**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	93 302	3 067 769,76	1,30
TOTAL LUXEMBOURG			**3 067 769,76**	**1,30**
NORVEGE				
NORSK HYDRO ASA	NOK	1 141 133	6 957 569,84	2,95
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	189 312	2 083 216,69	0,89
TOTAL NORVEGE			**9 040 786,53**	**3,84**
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	105 828	5 168 639,52	2,20
ASML HOLDING NV	EUR	7 246	4 939 598,20	2,10
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 894 579	5 907 297,32	2,52
TOTAL PAYS-BAS			**16 015 535,04**	**6,82**
ROYAUME-UNI				
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	914 355	4 586 811,14	1,95
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	52 201	3 042 121,63	1,29
GENUIT GROUP PLC	GBP	700 832	3 263 351,36	1,39
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	379 049	4 634 497,91	1,98
TOTAL ROYAUME-UNI			**15 526 782,04**	**6,61**
SUEDE				
BRAVIDA HOLDING AB	SEK	332 164	2 418 315,04	1,03
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	860 124	5 470 180,03	2,33
TOTAL SUEDE			**7 888 495,07**	**3,36**
SUISSE				
ABB LTD	CHF	186 263	7 472 958,91	3,18
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	11 240	5 607 305,58	2,39
BUCHER INDUSTRIES NOM	CHF	8 589	3 263 025,49	1,39
DSM FIRMENICH	EUR	35 800	3 293 600,00	1,41
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	55 748	3 663 765,52	1,56
SIKA AG-REG	CHF	31 328	9 222 839,20	3,92
STMICROELECTRONICS NV	EUR	190 444	8 616 638,78	3,67
TOTAL SUISSE			**41 140 133,48**	**17,52**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**231 770 794,76**	**98,69**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**231 770 794,76**	**98,69**
Créances			**81 361,00**	**0,03**
Dettes			**-202 984,04**	**-0,08**
Comptes financiers			**3 202 281,11**	**1,36**
Actif net			**234 851 452,83**	**100,00**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D	**EUR**	**34 469,00000**	**1 294,82**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD	**EUR**	**18 389,83700**	**71,90**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC	**EUR**	**2 615,559**	**96,12**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC	**EUR**	**14 859,578**	**1 447,22**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC	**EUR**	**4 060,05000**	**13 402,00**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	**EUR**	**1 259 129,97700**	**89,52**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 746,61	EUR	0,53	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	9 746,61	EUR	0,53	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Identifiant d'entité juridique: 969500QU9FT2NQ5RSU22

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- [x] **Oui**
- [ ] **Non**

- [x] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 98,71%**
  - [ ] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
  - [x] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- [ ] Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social: _%**

- [ ] Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de _% d'investissements durables
  - [ ] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont consdérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif social
- [ ] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Les indicateurs de durabilité

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le compartiment investit dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière. Par conséquent, le fonds contribue aux objectifs environnementaux définis à l'article 9 du Règlement Taxonomie et en particulier aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration production et de l'exploitation de combustibles fossiles.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés de la filière nucléaire.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le MSCI Europe GDP weighted. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment atteint l'objectif d'investissement durable.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 98.71% au 31 décembre 2023.

Quelle à été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
Émissions évitées - tonnes CO2 par million € de chiffre d'affaires	-192.11	-68.23
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	138,74	113,08
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.01%*	11.50%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - MSCI Europe GDP

...et par rapport aux periodes precedentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
Émissions évitées - tonnes CO2 par million € de chiffre d'affaires	-252.86	-111.28
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	126,81	149,69
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.46%*	13.98%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - MSCI Europe GDP

* L'exposition mentionnée est liée à l'investissement dans une compagnie dont une partie de ses revenus (15%) provient des produits & services supportant le secteur du oil & gaz. Cette catégorie n'est pas incluse dans les critères d'exclusion stipulés dans le prospectus.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en compte des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre. La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeur des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à la une de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi deux indicateurs relatifs à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre » et l'indicateur « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». La prise en considération par le compartiment de ces indicateurs est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon ainsi que par des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label. De plus le gérant privilégie, toute chose égale par ailleurs, les entreprises qui au sein de leur secteur sont les moins émettrices de CO2 ou travaillent à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- Exposés à des armes controversées.

• Enfin, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	4,17%	France
Schneider Electric SE	Industrie	3,85%	Les États-Unis d'Amérique
Sika AG	Matériaux	3,83%	Suisse
STMicroelectronics NV	Technologies de l'Information	3,65%	Singapour
Prysmian S.p.A.	Industrie	3,29%	Italie
ABB Ltd.	Industrie	3,24%	Suisse
Norsk Hydro ASA	Matériaux	3,07%	Norvege
EDP Renovaveis SA	Services aux Collectivités	3,04%	Espagne
SPIE SA	Industrie	2,98%	France
Vestas Wind Systems A/S	Industrie	2,98%	Danemark
Munich Reinsurance Company	Finance	2,96%	Allemagne
Veolia Environnement SA	Services aux Collectivités	2,91%	France
VERBUND AG Class A	Services aux Collectivités	2,72%	Autriche
Bouygues SA	Industrie	2,67%	France
Air Liquide SA	Matériaux	2,65%	France

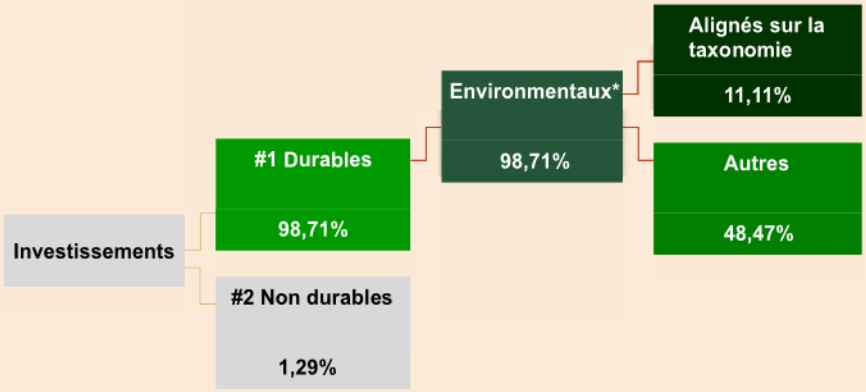
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 98,71%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui non sont pas considérés comme des investissements durables.

* A Company or Issuer considered as a sustainable investment may contribute to both an environmental and a social objective, which can be aligned or non-aligned with the EU Taxonomy. The figures in the above diagram take this into account, but one Company or Issuer may only be recorded once under the sustainable investments figure.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Industrie	44.34%
Matériaux	15.84%
Services aux Collectivités	14.11%
Électricité	*4.42%*
Compagnies aux activités diversifiées	*2.51%*
Technologies de l'Information	9.74%
Consommation Discrétionnaire	5.26%
Finance	4.11%
Services de Télécommunication	2.62%
Liquidités et produits dérivés	1.44%
Biens de Consommation de Base	1.73%
Santé	1.61%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des missions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou a des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissements** (CapEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte ;

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

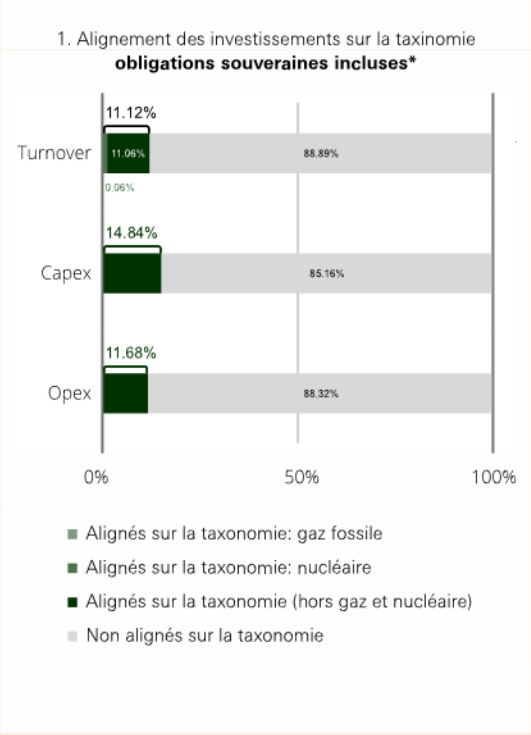
☐ Oui:

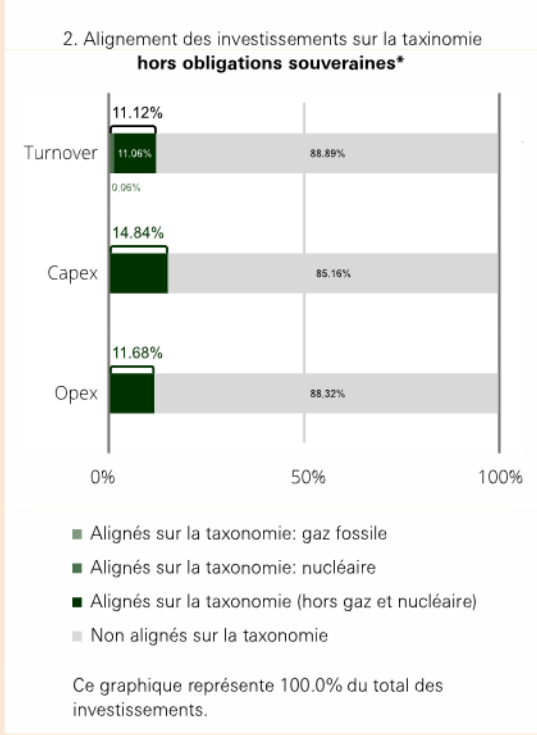
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

☑ Non

[1] Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative odans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont défiinis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0.90% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 5.14%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

48,47%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

0.00%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "non durables" est composée de liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Le portefeuille est composé de telle sorte que l'intégralité des actions qui composent le portefeuille contribue à l'objectif durable de la stratégie. Les mesures de gestion ont été prises en cohérence avec l'objectif d'investissement durable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le compartiment sous-performe son indice, le MSCI World.

L'allocation sectorielle n'as pas eu d'impact significatif sur la performance relative.

Le compartiment a bénéficié de ses paris de surpondération sur les semiconducteurs et les logiciels, mais également de ses paris de sous-pondération sur l'énergie, les utilities, les banques et les matières premières.

En revanche certains paris sectoriels ont effacé ces gains, en particulier les sous-expositions du compartiment sur les médias, l'automobile et les équipements technologiques et la surexposition du compartiment sur les produits de soin & beauté (HPC).

La sélection de valeurs a joué défavorablement sur la performance relative : une partie des exclusions liées à notre politique SRI a joué négativement, en particulier les sous-expositions du compartiment sur Apple, Meta et Amazon.

Ces contributions négatives sont partiellement compensées par nos paris de surpondération sur Nvidia et Microsoft.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 15.99% pour l'action AC, de 16.86% pour l'action BC, de 16.87% pour la part IC, de 17.31% pour l'action JC et de 17.75% pour l'action ZC. L'action IT est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour d'information » affiche une performance de 19.11%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services »** (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du compartiment dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 28 septembre 2023**

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES a été inséré dans la documentation réglementaire.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Compartiment.
La stratégie d'investissement vise à identifier les sociétés qui participent à la croissance verte et contribuent à la décarbonation de la société. Au sein de ce sous-univers d'investissement, on investira dans celles offrant les meilleures notes ESG dans leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance qui ne sont pas reflétées dans leurs valorisations.
L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 11.99%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.
  Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
  Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que *« le droit de l'Union s'oppose à la règlementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résidant en France »*.

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion de la SICAV, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des actionnaires en procédant à des réclamations pour le compte du compartiment HRIF – SRI Global Equity lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux actionnaires. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations est : Néant.

La situation n'a pas évolué depuis la précédente clôture.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNITEDHEALTH GROUP INC	27 141 175,39	29 768,29
NVIDIA CORP	6 000 469,50	18 588 496,21
PROCTER & GAMBLE CO	2 252 224,73	21 694 248,49
FERGUSON PLC	2 766 964,44	14 497 224,50
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	15 500 718,32	
COLGATE PALMOLIVE	1 399 240,60	13 443 653,39
NATIONAL BANK OF CANADA	14 154 834,80	
NESTLE SA-REG	827 939,94	12 311 043,36
ITV PLC	815 280,01	11 313 892,34
EXPEDITORS INTL WASH INC	11 476 457,51	256 682,26

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2023	29/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 560 868 898,55**	**1 248 551 591,91**
Actions et valeurs assimilées	**1 560 868 898,55**	**1 248 551 591,91**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 560 868 898,55	1 248 551 591,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 433 583,77**	**1 435 374,14**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 433 583,77	1 435 374,14
COMPTES FINANCIERS	**4 993 854,22**	**13 604 288,55**
Liquidités	4 993 854,22	13 604 288,55
TOTAL DE L'ACTIF	**1 567 296 336,54**	**1 263 591 254,60**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2023	29/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 522 497 718,52	1 215 755 935,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	34 671 425,60	39 576 713,74
Résultat de l'exercice (a,b)	8 539 514,73	6 788 221,11
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 565 708 658,85**	**1 262 120 870,36**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**1 542 924,34**	**1 470 384,24**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 542 924,34	1 470 384,24
COMPTES FINANCIERS	**44 753,35**	
Concours bancaires courants	44 753,35	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**1 567 296 336,54**	**1 263 591 254,60**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2023	29/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2023	29/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	346 425,15	24 858,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	25 264 216,06	21 165 614,34
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**25 610 641,21**	**21 190 472,64**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	10 420,83	51 173,17
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**10 420,83**	**51 173,17**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**25 600 220,38**	**21 139 299,47**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	17 070 912,28	15 247 115,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**8 529 308,10**	**5 892 184,45**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	10 206,63	896 036,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**8 539 514,73**	**6 788 221,11**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux.
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME
(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE
(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013356722 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC : Taux de frais maximum de 0.375% TTC.
FR0013287265 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC : Taux de frais maximum de 0,75 % TTC.
FR0013076007 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC : Taux de frais maximum de 0,00% TTC.
FR0010761072 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
FR0000438905 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,10 % TTC maximum pour les parts AC, IC, BC, JC, ZC.

Le taux de frais de gestion indirects maximum est : Non significatifs.

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2023	29/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 262 120 870,36**	**1 241 440 696,27**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	219 160 066,24	299 503 617,53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-132 787 907,02	-85 196 675,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 819 957,37	32 024 151,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 874 840,19	-577 688,13
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-188 671,05	-156 544,53
Différences de change	-31 998 770,56	28 584 126,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	209 928 645,60	-259 392 998,53
Différence d'estimation exercice N	*361 630 468,19*	*151 701 822,59*
Différence d'estimation exercice N-1	*-151 701 822,59*	*-411 094 821,12*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 529 308,10	5 892 184,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 565 708 658,85**	**1 262 120 870,36**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 993 854,22	0,32
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							44 753,35	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 993 854,22	0,32								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	44 753,35									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 097 069 800,43	70,07	71 630 180,05	4,57	69 686 537,80	4,45	166 549 318,29	10,64
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	986 857,59	0,06					446 726,18	0,03
Comptes financiers			307 288,47	0,02	1 732 869,25	0,11	603 691,48	0,04
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	44 753,35							
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	1 433 583,77
TOTAL DES CRÉANCES		**1 433 583,77**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 542 924,34
TOTAL DES DETTES		**1 542 924,34**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-109 340,57**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC		
Actions souscrites durant l'exercice	413 020,11900	135 363 962,91
Actions rachetées durant l'exercice	-241 624,50600	-79 466 357,44
Solde net des souscriptions/rachats	171 395,61300	55 897 605,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 366 704,32200	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC		
Actions souscrites durant l'exercice	38,016	5 707,69
Actions rachetées durant l'exercice	-5 327,987	-808 935,27
Solde net des souscriptions/rachats	-5 289,971	-803 227,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 437,761	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC		
Actions souscrites durant l'exercice	8,86200	355 324,64
Actions rachetées durant l'exercice	-0,02600	-1 050,67
Solde net des souscriptions/rachats	8,83600	354 273,97
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13,85600	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC		
Actions souscrites durant l'exercice	9 768,000	15 404 684,66
Actions rachetées durant l'exercice	-27 759,037	-44 818 241,37
Solde net des souscriptions/rachats	-17 991,037	-29 413 556,71
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	76 767,015	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	35 646,972	68 030 386,34
Actions rachetées durant l'exercice	-3 804,208	-7 693 322,27
Solde net des souscriptions/rachats	31 842,764	60 337 064,07
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	108 299,729	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 434 723,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 615,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 894,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	550 053,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	62 624,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	8 539 514,73	6 788 221,11
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**8 539 514,73**	**6 788 221,11**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 955 136,11	2 266 648,86
Total	**2 955 136,11**	**2 266 648,86**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	24 377,55	30 061,23
Total	**24 377,55**	**30 061,23**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 614,13	1 868,28
Total	**5 614,13**	**1 868,28**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 739 881,82	1 988 523,04
Total	**1 739 881,82**	**1 988 523,04**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 814 505,12	2 501 119,70
Total	**3 814 505,12**	**2 501 119,70**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	34 671 425,60	39 576 713,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**34 671 425,60**	**39 576 713,74**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	26 433 313,27	30 654 303,74
Total	**26 433 313,27**	**30 654 303,74**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	57 365,45	93 196,84
Total	**57 365,45**	**93 196,84**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	13 207,74	5 788,60
Total	**13 207,74**	**5 788,60**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 993 596,19	4 448 146,25
Total	**2 993 596,19**	**4 448 146,25**

	29/12/2023	29/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 173 942,95	4 375 278,31
Total	**5 173 942,95**	**4 375 278,31**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**535 455 168,44**	**797 706 507,71**	**1 241 440 696,27**	**1 262 120 870,36**	**1 565 708 658,85**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC en EUR					
Actif net	332 204 578,31	543 342 570,19	985 894 311,48	975 740 239,42	1 192 462 748,07
Nombre de titres	1 313 628,52300	2 078 821,73100	2 736 285,87500	3 195 308,70900	3 366 704,32200
Valeur liquidative unitaire	252,89	261,37	360,30	305,36	354,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,31	-26,35	19,60	9,59	7,85
Capitalisation unitaire sur résultat	1,37	0,21	-0,48	0,70	0,87
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC en EUR					
Actif net	2 632 078,73	3 239 622,80	3 558 974,40	2 980 584,92	2 594 012,85
Nombre de titres	22 600,766	26 716,896	21 133,096	20 727,732	15 437,761
Valeur liquidative unitaire	116,45	121,25	168,40	143,79	168,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,97	-12,15	9,13	4,49	3,71
Capitalisation unitaire sur résultat	1,43	0,93	0,84	1,45	1,57
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC en EUR					
Actif net	95 198 104,36	105 083 918,40	216 812,80	185 144,03	597 257,28
Nombre de titres	3 188,21300	3 379,31700	5,02000	5,02000	13,85600
Valeur liquidative unitaire	29 859,39	31 096,20	43 189,80	36 881,28	43 104,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	507,58	-3 117,56	2 343,22	1 153,10	953,21
Capitalisation unitaire sur résultat	367,76	238,53	217,39	372,16	405,17

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC en EUR					
Actif net	24 872 606,88	53 947 393,87	128 488 890,32	142 607 770,07	135 531 649,52
Nombre de titres	20 642,960	42 832,717	73 178,052	94 758,052	76 767,015
Valeur liquidative unitaire	1 204,89	1 259,49	1 755,83	1 504,96	1 765,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	20,44	-125,91	95,13	46,94	38,99
Capitalisation unitaire sur résultat	18,97	13,95	14,40	20,98	22,66
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC en EUR					
Actif net	80 547 800,16	92 093 002,45	123 281 707,27	140 607 131,92	234 522 991,13
Nombre de titres	55 326,613	60 287,900	57 673,734	76 456,965	108 299,729
Valeur liquidative unitaire	1 455,85	1 527,55	2 137,57	1 839,03	2 165,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	24,66	-152,28	115,66	57,22	47,77
Capitalisation unitaire sur résultat	27,89	22,11	24,30	32,71	35,22

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	83 031	20 089 350,45	1,29
SAP SE	EUR	134 281	18 729 513,88	1,19
SIEMENS AG-REG	EUR	129 390	21 985 948,80	1,40
TOTAL ALLEMAGNE			**60 804 813,13**	**3,88**
AUSTRALIE				
BRAMBLES LTD	AUD	1 743 341	14 710 011,77	0,93
STOCKLAND	AUD	6 437 471	17 615 662,81	1,13
WESTPAC BKG CORP	AUD	549 468	7 833 542,18	0,50
TOTAL AUSTRALIE			**40 159 216,76**	**2,56**
BERMUDES				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	116 751	25 777 910,56	1,65
TOTAL BERMUDES			**25 777 910,56**	**1,65**
CANADA				
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	CAD	161 736	7 161 864,62	0,46
CANADIAN IMP BANK COM NPV	CAD	207 616	9 093 711,93	0,58
NATIONAL BANK OF CANADA	CAD	234 218	16 240 572,57	1,04
TORONTO DOMINIUM BANK	CAD	260 352	15 303 678,59	0,97
TOTAL CANADA			**47 799 827,71**	**3,05**
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	336 361	31 499 368,05	2,01
TOTAL DANEMARK			**31 499 368,05**	**2,01**
ESPAGNE				
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	243 194	3 626 022,54	0,23
TOTAL ESPAGNE			**3 626 022,54**	**0,23**
ETATS-UNIS				
3M CO	USD	98 773	9 774 919,08	0,63
ADOBE INC	USD	35 884	19 380 251,12	1,24
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	160 784	20 236 092,45	1,29
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	122 047	20 698 216,61	1,32
AMGEN	USD	51 520	13 433 024,40	0,86
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	73 466	15 493 933,84	0,99
BAKER HUGHES A GE CO	USD	1 023 967	31 683 512,48	2,02
BALL CORP	USD	258 116	13 440 304,46	0,85
BECTON DICKINSON	USD	87 526	19 319 661,96	1,24
BEST BUY CO INC	USD	201 687	14 292 362,61	0,91
BLACKROCK CL.A	USD	31 921	23 458 532,39	1,50
CISCO SYSTEMS	USD	640 781	29 305 441,65	1,87
CLOROX CO	USD	35 524	4 585 495,10	0,29

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CUMMINS INC	USD	90 675	19 665 061,11	1,26
DANAHER CORP	USD	34 215	7 165 435,30	0,46
ECOLAB INC	USD	78 934	14 173 320,87	0,90
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	331 553	22 885 906,17	1,46
ELEVANCE HEALTH INC	USD	18 275	7 801 347,94	0,50
EVERSOURCE EN	USD	256 628	14 338 550,82	0,92
EXELON CORP	USD	193 854	6 300 057,57	0,41
EXPEDITORS INTL WASH INC	USD	188 676	21 725 964,97	1,39
GILEAD SCIENCES INC	USD	177 600	13 024 375,14	0,83
HASBRO INC COM	USD	108 751	5 026 774,15	0,32
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	100 916	31 659 294,62	2,02
HP ENTERPRISE	USD	1 626 826	25 006 568,13	1,60
HUNTINGTON BANCSHARES INC	USD	415 653	4 786 227,46	0,30
IDEXX LABORATORIES INC	USD	30 619	15 385 032,32	0,98
INTEL CORP	USD	274 754	12 498 428,01	0,80
INTUIT INC	USD	33 370	18 881 320,87	1,21
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	54 690	11 455 367,94	0,73
KIMBERLY-CLARK CP COM	USD	89 064	9 796 919,06	0,63
LAM RESEARCH CORP	USD	30 009	21 278 096,54	1,36
LOWE S COS INC COM	USD	147 875	29 791 862,81	1,90
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	120 341	20 640 935,38	1,31
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	USD	8 448	9 276 319,27	0,59
MICROSOFT CORP	USD	306 215	104 240 337,30	6,66
NVIDIA CORP	USD	160 410	71 912 587,88	4,59
PEPSICO INC	USD	232 347	35 723 364,40	2,28
PPG INDUSTRIES INC	USD	62 742	8 494 152,99	0,55
PROLOGIS	USD	183 313	22 120 692,44	1,41
ROBERT HALF INTL INC	USD	125 238	9 967 795,19	0,64
SALESFORCE INC	USD	98 773	23 528 834,67	1,50
TARGET CORP	USD	74 711	9 632 318,49	0,62
TESLA INC	USD	74 335	16 720 916,85	1,07
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	190 532	29 401 244,48	1,88
THE CIGNA GROUP	USD	67 478	18 292 026,52	1,17
THE COCA COLA COMPANY	USD	201 654	10 757 679,10	0,69
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	34 102	16 386 186,19	1,05
THE WALT DISNEY	USD	178 870	14 620 171,37	0,93
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	59 476	28 345 928,32	1,81
VERALTO CORP-W/I	USD	11 405	849 296,43	0,05
VERISK ANLYTCS A	USD	32 054	6 931 080,83	0,44
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	USD	185 624	6 335 060,70	0,41
WATERS CORPORATION	USD	36 488	10 874 887,29	0,69
WW GRAINGER INC	USD	23 362	17 525 782,63	1,12

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
XYLEM	USD	83 677	8 662 745,41	0,55
TOTAL ETATS-UNIS			**1 048 988 004,08**	**67,00**
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	417 734	13 455 212,14	0,86
TOTAL FINLANDE			**13 455 212,14**	**0,86**
FRANCE				
AXA	EUR	746 153	22 004 051,97	1,41
L'OREAL	EUR	49 382	22 253 998,30	1,42
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	143 845	9 626 107,40	0,61
TOTAL FRANCE			**53 884 157,67**	**3,44**
IRLANDE				
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	USD	427 446	22 303 885,79	1,43
TOTAL IRLANDE			**22 303 885,79**	**1,43**
JAPON				
HOYA PENTAX	JPY	87 800	9 936 683,52	0,64
KDDI CORP	JPY	437 641	12 606 516,23	0,81
OMRON CORP	JPY	98 600	4 167 912,44	0,26
SEKISUI CHEMICAL	JPY	789 800	10 307 788,53	0,66
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	350 500	30 181 068,88	1,93
SYSMEX CORP	JPY	87 800	4 430 210,45	0,28
TOTAL JAPON			**71 630 180,05**	**4,58**
JERSEY				
WPP PLC	GBP	1 662 760	14 448 771,33	0,92
TOTAL JERSEY			**14 448 771,33**	**0,92**
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	35 445	24 162 856,50	1,54
TOTAL PAYS-BAS			**24 162 856,50**	**1,54**
ROYAUME-UNI				
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	1 401 407	7 030 080,47	0,45
FERGUSON PLC	GBP	96 080	16 725 714,62	1,07
RELX PLC	GBP	877 193	31 481 971,38	2,01
TOTAL ROYAUME-UNI			**55 237 766,47**	**3,53**
SUISSE				
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	38 678	12 056 453,05	0,77
LONZA GROUP NOM.	CHF	25 663	9 763 367,86	0,62
SWISSCOM AG-REG	CHF	11 853	6 451 132,62	0,41
SWISS RE AG	CHF	185 035	18 819 952,24	1,21
TOTAL SUISSE			**47 090 905,77**	**3,01**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 560 868 898,55**	**99,69**
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
RAYONIER ROMPUS	USD	50 000		
TOTAL ETATS-UNIS				
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**1 560 868 898,55**	**99,69**
Créances			**1 433 583,77**	**0,09**
Dettes			**-1 542 924,34**	**-0,10**
Comptes financiers			**4 949 100,87**	**0,32**
Actif net			**1 565 708 658,85**	**100,00**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	**EUR**	**76 767,015**	**1 765,49**	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	**EUR**	**108 299,729**	**2 165,49**	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	**EUR**	**15 437,761**	**168,03**	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	**EUR**	**13,85600**	**43 104,59**	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	**EUR**	**3 366 704,32200**	**354,19**	

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Identifiant d'entité juridique: 969500K13Y61OMS4TT49

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,95% d'investissements durables
☐ in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy	☐ with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ It made **sustainable investments with a social social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions internationales en sélectionnant des titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-class. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises dans chaque secteur selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la politique de rémunération et de formation pour le pilier S et la structure de management et de représentation des actionnaires pour le pilier G.
De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le MSCI World. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 94.07% au 31 décembre 2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,57	5,67
E Pillar	7,62	6,74
S Pillar	6,16	5,13
G Pillar	6,35	5,72
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	28,86	114,48
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,71%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,07%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - MSCI World

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,59	5,69
E Pillar	7,61	6,68
S Pillar	6,26	5,20
G Pillar	6,29	5,74
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	36,13	160,86
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - MSCI World

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?***

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre. La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi un indicateur relatif à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre ». La prise en considération par le compartiment de cet indicateur est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Exposés à des armes controversées.

• Enfin, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft Corporation	Technologies de l'Information	6,23%	Les États-Unis d'Amérique
NVIDIA Corporation	Technologies de l'Information	4,60%	Les États-Unis d'Amérique
PepsiCo, Inc.	Biens de Consommation de Base	2,54%	Les États-Unis d'Amérique
Cisco Systems, Inc.	Technologies de l'Information	2,07%	Les États-Unis d'Amérique
Baker Hughes Company Class A	Énergie	2,06%	Les États-Unis d'Amérique
Texas Instruments Incorporated	Technologies de l'Information	2,05%	Les États-Unis d'Amérique
Lowe's Companies, Inc.	Consommation Discrétionnaire	1,96%	Les États-Unis d'Amérique
Home Depot, Inc.	Consommation Discrétionnaire	1,95%	Les États-Unis d'Amérique
Sony Group Corporation	Consommation Discrétionnaire	1,94%	Japon
RELX PLC	Industrie	1,91%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
UnitedHealth Group Incorporated	Santé	1,88%	Les États-Unis d'Amérique
Novo Nordisk A/S Class B	Santé	1,84%	Danemark
Hewlett Packard Enterprise Co.	Technologies de l'Information	1,69%	Les États-Unis d'Amérique
Trane Technologies plc	Industrie	1,59%	Les États-Unis d'Amérique

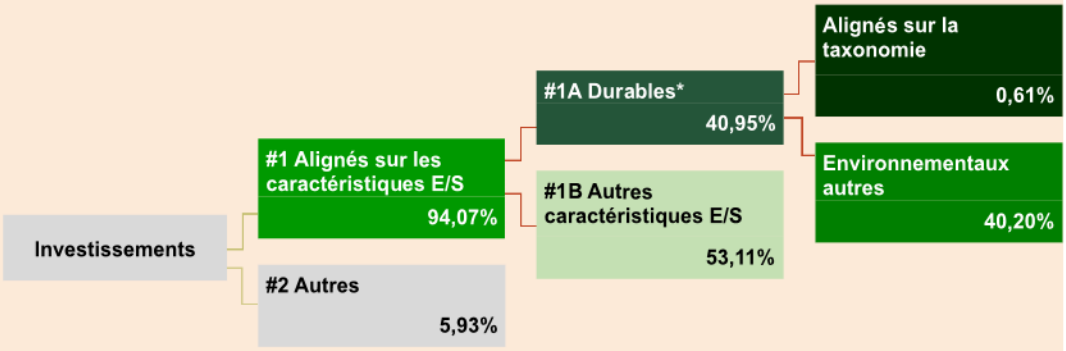
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 40,95%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

*A Company or Issuer considered as a sustainable investment may contribute to both a social and environmental objective, which can be aligned or non-aligned with the EU Taxonomy. The figures in the above diagram take this into account, but one Company or Issuer may only be recorded once under the sustainable investments figure (#1A Sustainable).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Technologies de l'Information	24.49%
Industrie	15.59%
Santé	16.19%
Finance	11.55%
Biens de Consommation de Base	8.55%
Consommation Discrétionnaire	8.93%
Services de Télécommunication	4.16%
Immobilier	3.25%
Énergie	3.14%
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	*2.06%*
Raffinage et Commercialisation de Pétrole et de Gaz	*1.02%*
Stockage et Transport de Pétrole et de Gaz	*0.25%*
Matériaux	2.30%
Services aux Collectivités	1.79%
Électricité	*1.79%*
Liquidités et produits dérivés	0.07%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

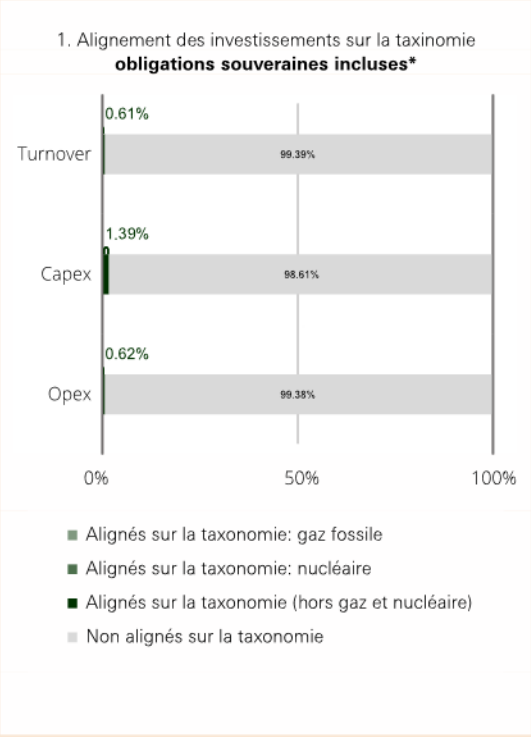
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

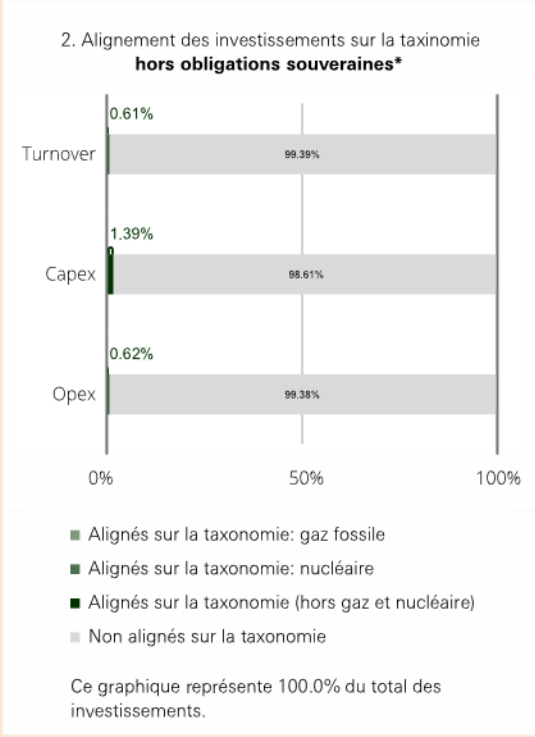
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,20%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

40,20%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment détient des liquidités ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisi pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2023, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons cédé Procter & Gamble qui n'était plus compatible avec nos objectifs.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le compartiment ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr. Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Rapport d'activité

Les marchés actions ont fortement progressé en 2023. Cette bonne performance s'explique par la résilience de la croissance économique dans les pays développés, la réouverture de l'économie chinoise même si la croissance a été en deçà des attentes, ainsi que la perspective de voir les taux d'intérêts arrêter leur hausse et repartir à la baisse sur fond de détente de l'inflation. A cela s'ajoute les résultats des entreprises qui sont restés très bien orientés et ont plutôt surpris positivement tout au long de l'année.
Dans ce contexte, le secteur bancaire, soutenu par la hausse des taux, progresse sensiblement ainsi que l'automobile qui voit les chaînes d'approvisionnement se normaliser. La thématique de l'IA a porté les secteurs technologiques à partir du mois de mai : Logiciels et Semiconducteurs affichent ainsi les meilleures performances sectorielles sur l'année. Les biens d'équipements et les Transports sont aussi en hausse sensible. L'immobilier a souffert en début d'année de la remontée des taux puis a fortement rebondi avec les perspectives d'assouplissement monétaire. Les produits de consommation courante bénéficient de la réouverture de l'économie chinoise. Les secteurs plutôt défensifs comme la pharmacie, l'alimentation/boisson, les équipements de santé, l'énergie ou la distribution alimentaire affichent des performances en retard par rapport à l'indice de référence.
Les facteurs ESG ont pesé sur la performance du compartiment. L'indice MSCI EMU SRI PAB (5% capped) affiche une performance sensiblement inférieure à celle de l'indice MSCI EMU. Sur l'ensemble de l'année, l'écart de performance est de 6.2% au détriment de l'indice SRI.

Attribution de performance

Sur la période, le compartiment affiche une performance inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI Emu.
La contribution de l'allocation sectorielle a été neutre sur la performance relative du compartiment. Les contributions négatives viennent d'une sur-exposition aux services aux entreprises, aux telecoms et à la distribution alimentaire et d'une sous pondération des semi-conducteurs, de la consommation courante et des biens d'équipements. Les contributions positives proviennent de la sur-exposition à la banque, aux médias et aux secteur des logiciels et de la sous pondération des services financiers, de la pharmacie et de la consommation durable. Les liquidités ont pesé sur la performance dans un marché en hausse.
La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans la banque (Bawag, KBC), les biens d'équipements (Alstom, CNHI, Metso, Signify), la consommation durable (Kering), l'énergie (Neste), l'alimentation/boisson (Pernod Ricard), les produits de base (DSM Firmenich), les services de télécommunication (Elisa) et la pharmacie (Merck). Notons les contributions positives de Relx dans les services aux entreprises, de Inditex dans la distribution spécialisée, de Munich Re dans l'assurance, de CRH et Akzo dans les produits de base, de Publicis dans les médias, de SAP dans les logiciels, de DHL dans le transport et de Enel dans les services aux collectivités.

Politique de gestion

Au cours de la période, nous avons cédé BBVA (Q4 ESG) et Société Générale au bénéfice de BNP Paribas et renforcé KBC et ING. Nous avons aussi cédé SEB et acquis LVMH. Nous avons, par ailleurs, allégé nos positions sur Kering, Munich Re, STM, BMW et CRH au bénéfice de Edp, Neste, DSM Firmenich et Akzo Nobel. Nous avons aussi arbitré Plastic Omnium pour Valéo.
Les valeurs pétrolières Total Energies et OMV ont été cédé au profit de Bouygues, Erste bank, Leg Immobilien et Acciona Energias Renovables.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 13.42% pour l'action AC, de 14.27% pour les actions BC et IC, de 14.44% pour l'action SC et de 15.13% pour l'action ZC. L'action IT est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du compartiment affiche une performance de 18.78%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 95.96%.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du compartiment dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 31 décembre 2023**

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Compartiment.
La stratégie d'investissement est basée sur la sélection des entreprises offrant les meilleures notes ESG au sein de leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance qui ne sont pas reflétées dans leurs valorisations.
L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 25.06%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.
  Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
  Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que *« le droit de l'Union s'oppose à la règlementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résidant en France »*.

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion de la SICAV, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des actionnaires en procédant à des réclamations pour le compte du compartiment lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux actionnaires. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations est : Néant.

La situation n'a pas évolué depuis la précédente clôture.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNP PARIBAS	20 519 332,00	8 489 528,06
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	1 035 322,23	17 600 455,06
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	13 830 588,26	499 522,00
OMV AG	571 563,72	12 493 785,16
TOTALENERGIES SE	1 665 097,62	10 887 632,07
CRH PLC	922 405,34	11 564 325,76
ERSTE GROUP BANK	12 116 733,28	121 804,90
SOCIETE GENERALE SA	260 737,16	11 915 168,81
SEB	123 079,85	10 672 812,18
ENEL SPA	2 027 148,35	8 749 229,49

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**676 828 451,60**	**627 668 448,63**
Actions et valeurs assimilées	**676 828 451,60**	**627 668 448,63**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	676 828 451,60	627 668 448,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**336 798,81**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	336 798,81	
COMPTES FINANCIERS	**20 626 289,81**	**23 186 087,47**
Liquidités	20 626 289,81	23 186 087,47
TOTAL DE L'ACTIF	**697 791 540,22**	**650 854 536,10**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	673 860 335,72	642 874 476,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8 196 088,83	-6 254 650,48
Résultat de l'exercice (a,b)	15 094 484,14	13 563 388,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**697 150 908,69**	**650 183 214,42**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**640 631,53**	**671 321,68**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	640 631,53	671 321,68
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**697 791 540,22**	**650 854 536,10**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	573 888,72	27 060,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	22 501 831,45	21 308 433,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**23 075 720,17**	**21 335 493,33**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	138,08	87 263,47
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**138,08**	**87 263,47**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**23 075 582,09**	**21 248 229,86**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 408 513,30	6 974 003,43
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**15 667 068,79**	**14 274 226,43**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-572 584,65	-710 837,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**15 094 484,14**	**13 563 388,70**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux.
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés
- OPERATION A TERME FERME
(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE
(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010250324 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC : Taux de frais maximum de Néant.
FR0010250316 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
FR0014003KN0 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.
FR0000437113 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.
FR0013287257 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,10% TTC maximum pour les parts AC, SC, ZC, IC et BC et de 0,20% TTC maximum pour la part IT.

Les frais indirects ont un taux maximum non significatif, le compartiment investissant moins de 20% en OPC.

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**650 183 214,42**	**765 121 111,69**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	81 985 128,69	175 200 664,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-124 025 597,28	-173 142 248,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 987 934,99	32 926 472,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 120 379,24	-39 190 163,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-377 702,96	-489 270,31
Différences de change	-446 977,25	-682 568,17
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	65 298 218,53	-123 835 009,70
Différence d'estimation exercice N	*68 048 881,12*	*2 750 662,59*
Différence d'estimation exercice N-1	*-2 750 662,59*	*-126 585 672,29*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 667 068,79	14 274 226,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**697 150 908,69**	**650 183 214,42**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							20 626 289,81	2,96
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	20 626 289,81	2,96								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	13 458 666,55	1,93						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			336 798,81	0,05				
Comptes financiers	143 052,29	0,02			0,04			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	336 798,81
TOTAL DES CRÉANCES		**336 798,81**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	640 631,53
TOTAL DES DETTES		**640 631,53**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-303 832,72**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC		
Actions souscrites durant l'exercice	542 314,6170	31 822 065,66
Actions rachetées durant l'exercice	-648 840,7840	-38 162 923,79
Solde net des souscriptions/rachats	-106 526,1670	-6 340 858,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 144 396,3600	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC		
Actions souscrites durant l'exercice	4 860,687	5 887 538,87
Actions rachetées durant l'exercice	-2 122,339	-2 533 724,78
Solde net des souscriptions/rachats	2 738,348	3 353 814,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 916,866	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC		
Actions souscrites durant l'exercice	57 270,6510	10 672 390,36
Actions rachetées durant l'exercice	-163 906,6360	-30 086 811,71
Solde net des souscriptions/rachats	-106 635,9850	-19 414 421,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	585 324,5320	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC		
Actions souscrites durant l'exercice	28 290,000	27 905 287,20
Actions rachetées durant l'exercice	-39 194,000	-39 178 460,19
Solde net des souscriptions/rachats	-10 904,000	-11 273 172,99
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	123 255,072	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	46 774,684	5 697 846,60
Actions rachetées durant l'exercice	-113 152,589	-14 063 676,81
Solde net des souscriptions/rachats	-66 377,905	-8 365 830,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	576 612,252	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 575 167,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	57 381,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	954 807,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	796 326,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	24 830,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	15 094 484,14	13 563 388,70
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**15 094 484,14**	**13 563 388,70**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 476 252,79	5 393 254,08
Total	**6 476 252,79**	**5 393 254,08**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	177 504,49	80 669,57
Total	**177 504,49**	**80 669,57**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 792 745,65	2 793 140,78
Total	**2 792 745,65**	**2 793 140,78**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 311 044,10	3 060 490,66
Total	**3 311 044,10**	**3 060 490,66**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 336 937,11	2 235 833,61
Total	**2 336 937,11**	**2 235 833,61**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 196 088,83	-6 254 650,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**8 196 088,83**	**-6 254 650,48**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 404 502,24	-3 220 371,04
Total	**4 404 502,24**	**-3 220 371,04**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	85 179,85	-32 845,21
Total	**85 179,85**	**-32 845,21**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 340 158,75	-1 137 215,71
Total	**1 340 158,75**	**-1 137 215,71**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 500 392,49	-1 171 966,65
Total	**1 500 392,49**	**-1 171 966,65**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	865 855,50	-692 251,87
Total	**865 855,50**	**-692 251,87**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**490 506 184,66**	**657 116 878,77**	**765 121 111,69**	**650 183 214,42**	**697 150 908,69**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC en EUR					
Actif net	209 095 210,27	258 286 406,93	343 288 931,76	335 017 809,54	373 497 431,54
Nombre de titres	3 940 658,0480	4 806 458,9850	5 435 270,2720	6 250 922,5270	6 144 396,3600
Valeur liquidative unitaire	53,06	53,73	63,15	53,59	60,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,60	-0,08	5,70	-0,51	0,71
Capitalisation unitaire sur résultat	0,91	0,27	0,55	0,86	1,05
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC en EUR					
Actif net	2 354 210,39	3 664 140,14	12 134 962,69	3 412 865,68	7 259 711,41
Nombre de titres	2 270,535	3 458,873	9 664,212	3 178,518	5 916,866
Valeur liquidative unitaire	1 036,85	1 059,34	1 255,65	1 073,72	1 226,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,73	-1,56	112,96	-10,33	14,39
Capitalisation unitaire sur résultat	24,92	12,47	19,87	25,37	29,99
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC en EUR					
Actif net	253 715 201,93	292 214 454,86	202 618 332,99	118 165 851,22	114 219 567,76
Nombre de titres	1 537 468,0000	1 733 680,6410	1 014 557,4710	691 960,5170	585 324,5320
Valeur liquidative unitaire	165,02	168,55	199,71	170,76	195,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,86	-0,24	17,96	-1,64	2,28
Capitalisation unitaire sur résultat	3,96	1,98	3,16	4,03	4,77

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC en EUR					
Actif net			105 695 458,84	121 747 543,05	128 005 241,84
Nombre de titres			99 745,072	134 159,072	123 255,072
Valeur liquidative unitaire			1 059,65	907,48	1 038,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			32,30	-8,73	12,17
Capitalisation unitaire sur résultat			1,63	22,81	26,86
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC en EUR					
Actif net	25 341 562,07	102 951 876,84	101 383 425,41	71 839 144,93	74 168 956,14
Nombre de titres	239 944,797	947 544,336	781 697,525	642 990,157	576 612,252
Valeur liquidative unitaire	105,61	108,65	129,69	111,72	128,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,19	-0,15	11,63	-1,07	1,50
Capitalisation unitaire sur résultat	3,25	1,99	2,96	3,47	4,05

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	44 770	10 832 101,50	1,56
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	168 564	16 987 879,92	2,44
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	405 365	18 182 647,08	2,61
FRESENIUS	EUR	404 726	11 360 658,82	1,63
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	104 846	8 316 384,72	1,19
MERCK KGA	EUR	94 497	13 617 017,70	1,95
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	59 971	22 495 122,10	3,22
SAP SE	EUR	229 211	31 970 350,28	4,59
TOTAL ALLEMAGNE			**133 762 162,12**	**19,19**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	153 236	7 352 263,28	1,05
ERSTE GROUP BANK	EUR	352 467	12 946 112,91	1,86
TOTAL AUTRICHE			**20 298 376,19**	**2,91**
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	245 676	14 426 094,72	2,07
TOTAL BELGIQUE			**14 426 094,72**	**2,07**
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	302 722	8 500 433,76	1,22
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	286 603	4 429 449,37	0,64
IBERDROLA SA	EUR	2 481 310	29 453 149,70	4,22
INDITEX	EUR	348 358	13 735 755,94	1,97
TOTAL ESPAGNE			**56 118 788,77**	**8,05**
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	232 836	9 748 843,32	1,40
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	1 054 215	9 667 151,55	1,39
NESTE OYJ	EUR	389 611	12 549 370,31	1,79
TOTAL FINLANDE			**31 965 365,18**	**4,58**
FRANCE				
ALSTOM	EUR	292 295	3 560 153,10	0,52
AXA	EUR	692 505	20 421 972,45	2,93
BNP PARIBAS	EUR	247 918	15 517 187,62	2,23
BOUYGUES	EUR	309 207	10 550 142,84	1,51
CARREFOUR	EUR	821 498	13 608 114,37	1,95
KERING	EUR	33 511	13 370 889,00	1,91
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	16 705	12 254 788,00	1,76
MICHELIN (CGDE)	EUR	553 782	17 975 763,72	2,58
ORANGE	EUR	964 780	9 941 093,12	1,42
PERNOD RICARD	EUR	77 209	12 334 137,75	1,77
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	226 181	18 999 204,00	2,72
REXEL	EUR	381 693	9 454 535,61	1,36
SAINT-GOBAIN	EUR	260 198	17 344 798,68	2,49

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	152 248	27 675 641,44	3,97
SR TELEPERFORMANCE	EUR	52 302	6 906 479,10	0,99
VALEO SA	EUR	256 894	3 574 680,01	0,52
VIVENDI	EUR	821 801	7 951 746,48	1,14
TOTAL FRANCE			**221 441 327,29**	**31,77**
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	215 575	13 458 666,55	1,93
TOTAL IRLANDE			**13 458 666,55**	**1,93**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	888 527	5 979 786,71	0,86
TOTAL ITALIE			**5 979 786,71**	**0,86**
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	148 858	11 137 555,56	1,59
ASML HOLDING NV	EUR	27 345	18 641 086,50	2,67
ASR NEDERLAND NV	EUR	285 272	12 181 114,40	1,75
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	356 463	3 949 610,04	0,57
HEINEKEN	EUR	175 498	16 135 286,12	2,31
ING GROEP NV	EUR	1 513 842	20 476 226,89	2,94
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	506 671	13 181 046,07	1,89
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	5 555 796	17 322 971,93	2,49
SIGNIFY NV	EUR	161 921	4 909 444,72	0,71
TOTAL PAYS-BAS			**117 934 342,23**	**16,92**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	2 399 274	10 928 693,07	1,57
TOTAL PORTUGAL			**10 928 693,07**	**1,57**
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	520 919	18 659 318,58	2,67
TOTAL ROYAUME-UNI			**18 659 318,58**	**2,67**
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	141 860	13 051 120,00	1,87
STMICROELECTRONICS NV	EUR	415 613	18 804 410,19	2,69
TOTAL SUISSE			**31 855 530,19**	**4,56**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**676 828 451,60**	**97,08**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**676 828 451,60**	**97,08**
Créances			**336 798,81**	**0,05**
Dettes			**-640 631,53**	**-0,09**
Comptes financiers			**20 626 289,81**	**2,96**
Actif net			**697 150 908,69**	**100,00**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	**EUR**	**576 612,252**	**128,62**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	**EUR**	**585 324,5320**	**195,13**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	**EUR**	**123 255,072**	**1 038,53**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	**EUR**	**6 144 396,3600**	**60,78**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	**EUR**	**5 916,866**	**1 226,95**

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Identifiant d'entité juridique: 969500MDTK64JZ4B4F91

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 54,91% d'investissements durables
☐ in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy	☐ with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ It made **sustainable investments with a social social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions des pays de la zone euro au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-class. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises dans chaque secteur selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le MSCI EMU (NR). Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 93.47% au 31 décembre 2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,80	6,21
E Pillar	8,07	7,26
S Pillar	6,20	5,58
G Pillar	6,49	6,19
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	90,55	109,83
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	10,41%	10,84%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - MSCI EMU

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,69	6,15
E Pillar	7,85	7,13
S Pillar	6,37	5,37
G Pillar	6,30	5,98
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	142,57	118,25
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00%	0,00%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - MSCI EMU

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre. La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi deux indicateurs relatifs à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre » et l'indicateur « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». La prise en considération par le compartiment de ces indicateurs est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon ainsi que par des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Exposés à des armes controversées.

• Enfin, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'Information	4,50%	Allemagne
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	4,26%	Espagne
Schneider Electric SE	Industrie	3,95%	Les États-Unis d'Amérique
Munich Reinsurance Company	Finance	3,49%	Allemagne
ING Groep NV	Finance	3,17%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	2,91%	France
STMicroelectronics NV	Technologies de l'Information	2,88%	Singapour
RELX PLC	Industrie	2,70%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bayerische Motoren Werke AG	Consommation Discrétionnaire	2,68%	Allemagne
Publicis Groupe SA	Services de Télécommunication	2,67%	France
Royal KPN NV	Services de Télécommunication	2,64%	Pays-Bas
Cie Generale des Etablissements Michelin SA	Consommation Discrétionnaire	2,58%	France
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	2,56%	France

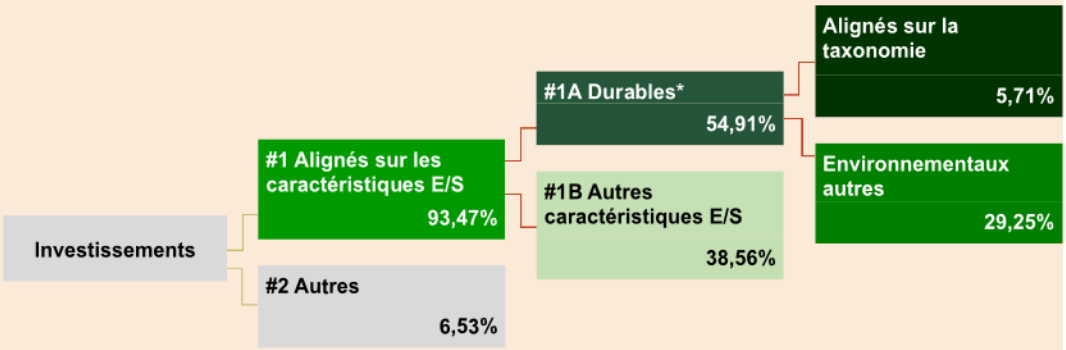
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 54,91%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

*A Company or Issuer considered as a sustainable investment may contribute to both a social and environmental objective, which can be aligned or non-aligned with the EU Taxonomy. The figures in the above diagram take this into account, but one Company or Issuer may only be recorded once under the sustainable investments figure (#1A Sustainable).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Industrie	19.03%
Finance	18.88%
Technologies de l'Information	9.48%
Services de Télécommunication	9.09%
Consommation Discrétionnaire	9.15%
Biens de Consommation de Base	8.14%
Services aux Collectivités	7.19%
Électricité	*6.88%*
Matériaux	5.43%
Énergie	3.53%
Gaz et Pétrole intégrés	*2.13%*
Raffinage et Commercialisation de Pétrole et de Gaz	*1.94%*
Santé	4.18%
Autres	2.63%
Liquidités et produits dérivés	2.97%
Immobilier	1.19%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

☑ Non

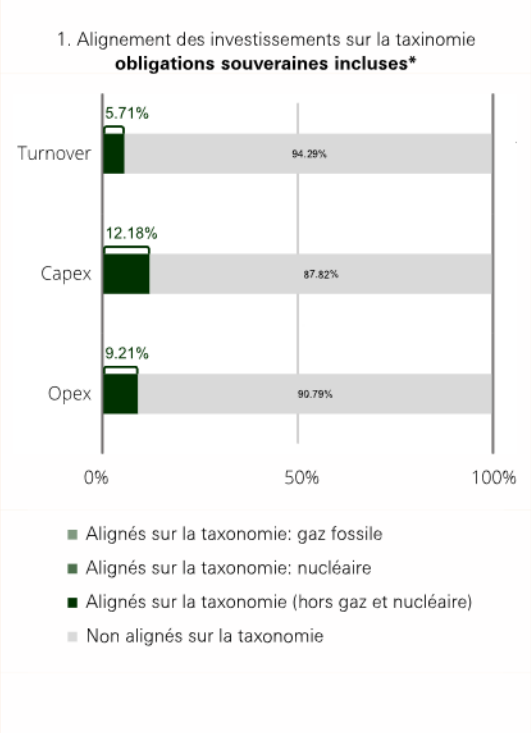
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

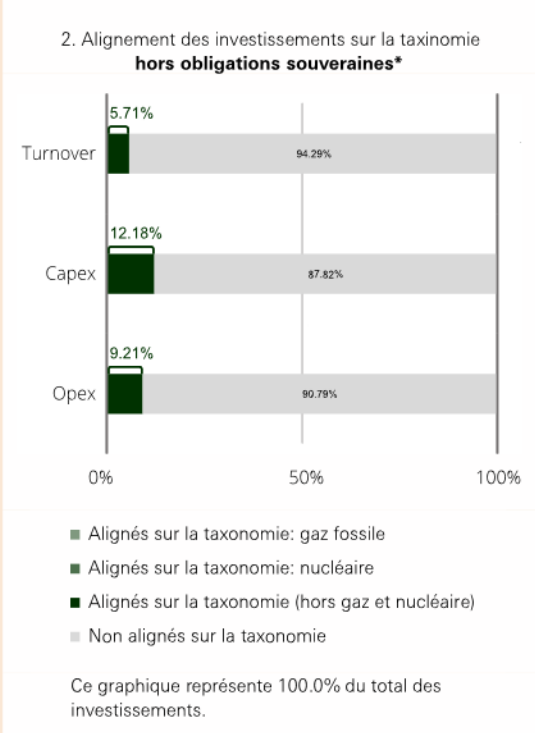
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,20% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 4,19%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

29,25%

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment détient des liquidités ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisi pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2023, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons cédé nos titres BBVA, Total Energie ou encore OMV qui n'étaient plus compatibles avec nos objectifs.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le Compartiment ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr. Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Rapport d'activité

Politique de gestion

2023 a été contrastée en matière de comportement de marché financiers avec une hausse continue des taux d'intérêt jusqu'à fin octobre, suivie d'une forte baisse au cours des deux derniers mois de l'année. Les primes de risque crédit sont quant à elles restées relativement impassibles face à la hausse des taux et ont même plutôt baissé, surtout en fin d'année.

L'année a commencé avec de fortes craintes de récession et des données d'inflation qui peinaient à baisser. Les investisseurs anticipaient ainsi une poursuite de la hausse des taux directeurs, déjà très forte en 2022, et tablaient sur une période durable de politiques monétaires restrictives. Le retournement de tendance a eu lieu fin octobre avec des surprises à la baisse sur l'inflation, aux Etats-Unis comme en zone euro, tandis que les craintes de récession s'éloignaient à la faveur de la résilience des chiffres économiques. Les marchés se sont alors mis à accorder une bonne probabilité à des baisses de taux directeurs dès le 1er semestre 2024, ce qui a été favorable aux marchés du crédit, qui avaient par ailleurs été soutenus par les résultats trimestriels des entreprises qui ont plutôt surpris positivement tout au long de l'année.

Dans ce contexte, le compartiment a commencé l'année avec une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de poursuite du resserrement des politiques monétaires des banques centrales. La duration a été progressivement rehaussée pour adopter un positionnement neutre au cours de l'été puis modestement long, en lien avec des taux absolus devenus attractifs, essentiellement par des achats d'obligations de maturité 7-10 ans. Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons maintenu un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré sur l'Italie, tandis que nous avons conservé une surpondération sur la dette d'Etat du Portugal.

Concernant le crédit, nous avons abordé l'année 2023 avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement crédit constructif durant la période, étant confortés par les résultats d'entreprises et l'attractivité de cette classe d'actif du point de vue du rendement financier, avec notamment une surpondération sur le secteur bancaire et sur celui des services aux collectivités.

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. A l'exception du secteur financier, le volume d'émission a été inférieure à celui des années précédentes et a été globalement bien reçu par les investisseurs, notamment sur la base de taux de rendement nettement supérieurs à 4% en moyenne. Ces achats ont été l'occasion de faire des arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit.

En termes de performance, la bonne tenue du crédit et en particulier le resserrement des primes de risque lors des 2 derniers mois de l'année a été favorable à la performance relative, de même que la gestion de la duration. Les secteurs ayant le plus contribué favorablement à la performance relative sont les secteurs financiers et celui des services aux collectivités, notamment au travers des dettes hybrides. Au total, la performance brute est positive à hauteur de 87pb.

A fin décembre, la duration du compartiment était de 6.60, et le rendement courant de 3.43%, pour un rendement de l'indice à 2.88%.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 7.15% pour les actions AC et AD (coupons réinvestis), de 7.58% pour les actions BC et IC, de 8.01% pour l'action ZC. L'action IT est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du compartiment affiche une performance de 7.19%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du compartiment dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 31 décembre 2023**

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Monetaire	44 044 889,10	44 110 946,21
VODA 1.875% 11-09-25 EMTN	1 158 960,00	1 152 648,00
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 1.875% PERP		2 300 000,00
BANCO NTANDER 4.25% 12-06-30	998 930,00	1 005 010,00
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28		1 998 084,00
BBVA 3.125% 17-07-27	998 060,00	994 730,00
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	1 881 710,00	
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	684 936,00	1 093 072,80
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26		1 727 290,00
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 1.375% 24-10-23		1 500 000,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**243 309 850,69**	**228 996 465,12**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**242 872 200,69**	**227 826 753,75**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	242 872 200,69	227 826 753,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		**33 401,37**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		33 401,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**437 650,00**	**1 136 310,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	437 650,00	1 136 310,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**459 496,90**	**651 969,13**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	459 496,90	651 969,13
COMPTES FINANCIERS	**2 259 444,25**	
Liquidités	2 259 444,25	
TOTAL DE L'ACTIF	**246 028 791,84**	**229 648 434,25**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	243 695 429,69	233 665 664,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	263,96	139,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 338 553,52	-8 312 244,15
Résultat de l'exercice (a,b)	3 738 723,24	2 837 810,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**242 095 863,37**	**228 191 369,39**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**619 655,00**	**1 136 310,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	619 655,00	1 136 310,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	619 655,00	1 136 310,00
Autres opérations		
DETTES	**120 345,76**	**145 445,54**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	120 345,76	145 445,54
COMPTES FINANCIERS	**3 192 927,71**	**175 309,32**
Concours bancaires courants	3 192 927,71	175 309,32
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**246 028 791,84**	**229 648 434,25**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323		2 213 820,00
EURO BOBL 0323		2 199 250,00
FGBL BUND 10A 0323		6 779 430,00
XEUR FGBX BUX 0323		4 057 200,00
EURO BUND 0324	5 626 020,00	
XEUR FGBX BUX 0324	7 369 440,00	
EURO BOBL 0324	6 083 280,00	
EURO SCHATZ 0324	2 876 715,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18 069,46	328,58
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 208 060,90	4 305 705,52
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**5 226 130,36**	**4 306 034,10**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	24 995,21	10 999,85
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**24 995,21**	**10 999,85**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**5 201 135,15**	**4 295 034,25**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 340 547,30	1 397 298,71
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**3 860 587,85**	**2 897 735,54**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-121 864,61	-59 925,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**3 738 723,24**	**2 837 810,44**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre-performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux.
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME
(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE
(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.
Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011332733 - Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond AD : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0013287232 - Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond BC : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.
FR0013234937 - Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond IT : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.
FR0010489567 - Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond IC : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.
FR0010061283 - Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond AC : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

Les Frais de fonctionnement et autres services sont de 0,30% TTC maximum pour la part IT et 0.20% TTC maximum pour les parts AC, AD, IC, BC et ZC.

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.
Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond AD	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, sur décision chaque année de la Société de Gestion
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**228 191 369,39**	**292 371 396,09**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	47 847 344,15	46 690 557,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-50 566 959,37	-59 680 781,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	89 075,60	182 287,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 868 732,44	-6 720 855,79
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 295 763,00	1 243 141,74
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 050 940,00	-3 251 430,00
Frais de transactions	-1 549,40	-2 382,12
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 122 034,63	-44 571 617,81
Différence d'estimation exercice N	*-27 331 918,66*	*-44 453 953,29*
Différence d'estimation exercice N-1	*44 453 953,29*	*-117 664,52*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 573 960,00	-774 300,00
Différence d'estimation exercice N	*437 650,00*	*-1 136 310,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 136 310,00*	*362 010,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-283 146,31	-305 325,99
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 860 587,85	2 897 735,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	-112 943,73 (**)	112 943,73 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**242 095 863,37**	**228 191 369,39**

(*) * Dotation Swing Pricing du 30/12/22.
(**) 29/12/2023 : Dotation/Dépréciation Swing pricing pour 112 943,73 €.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	242 872 090,69	100,32
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	110,00	
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**242 872 200,69**	**100,32**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	21 955 455,00	9,07
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**21 955 455,00**	**9,07**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	242 872 090,69	100,32			110,00			
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 259 444,25	0,93
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 192 927,71	1,32
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	21 955 455,00	9,07						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 353 360,84	0,56	11 575 162,75	4,78	46 635 686,36	19,26	42 986 222,43	17,76	140 321 768,31	57,96
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 259 444,25	0,93								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 192 927,71	1,32								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					2 876 715,00	1,19	6 083 280,00	2,51	12 995 460,00	5,37
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	457 996,90
	Coupons et dividendes en espèces	1 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		**459 496,90**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	120 345,76
TOTAL DES DETTES		**120 345,76**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**339 151,14**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A		
Actions souscrites durant l'exercice	2 662,725	2 400 259,56
Actions rachetées durant l'exercice	-6 039,759	-5 495 170,01
Solde net des souscriptions/rachats	-3 377,034	-3 094 910,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	32 792,569	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC		
Actions souscrites durant l'exercice	16 012,05700	24 132 961,52
Actions rachetées durant l'exercice	-11 365,65500	-17 038 643,41
Solde net des souscriptions/rachats	4 646,40200	7 094 318,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	56 585,51800	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC		
Actions souscrites durant l'exercice	218,160	196 975,36
Actions rachetées durant l'exercice	-2 424,345	-2 167 939,16
Solde net des souscriptions/rachats	-2 206,185	-1 970 963,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 356,726	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC		
Actions souscrites durant l'exercice	65,98800	10 089 156,44
Actions rachetées durant l'exercice	-80,65500	-12 287 513,83
Solde net des souscriptions/rachats	-14,66700	-2 198 357,39
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	443,72870	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	12 081,833	11 027 991,27
Actions rachetées durant l'exercice	-14 707,237	-13 577 692,96
Solde net des souscriptions/rachats	-2 625,404	-2 549 701,69
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	47 861,784	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	265 286,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,84
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	723 489,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,84
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	22 689,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	308 916,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 166,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	263,96	139,00
Résultat	3 738 723,24	2 837 810,44
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**3 738 987,20**	**2 837 949,44**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A		
Affectation		
Distribution	399 413,49	301 292,79
Report à nouveau de l'exercice	5,20	290,76
Capitalisation		
Total	**399 418,69**	**301 583,55**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	32 792,569	36 169,603
Distribution unitaire	12,18	8,33
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 150 673,48	716 845,60
Total	**1 150 673,48**	**716 845,60**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	68 223,41	78 514,79
Total	**68 223,41**	**78 514,79**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 178 788,61	930 325,55
Total	**1 178 788,61**	**930 325,55**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	941 883,01	810 679,95
Total	**941 883,01**	**810 679,95**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 338 553,52	-8 312 244,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-5 338 553,52**	**-8 312 244,15**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-687 975,39	-1 178 075,99
Total	**-687 975,39**	**-1 178 075,99**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 979 651,73	-2 801 556,28
Total	**-1 979 651,73**	**-2 801 556,28**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-90 505,98	-209 442,91
Total	**-90 505,98**	**-209 442,91**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 563 802,63	-2 481 691,08
Total	**-1 563 802,63**	**-2 481 691,08**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 016 617,79	-1 641 477,89
Total	**-1 016 617,79**	**-1 641 477,89**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**226 213 496,04**	**293 181 736,37**	**292 371 396,09**	**228 191 369,39**	**242 095 863,37**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A en EUR					
Actif net	18 510 054,23	56 419 229,71	44 922 174,43	32 234 639,85	31 026 582,72
Nombre de titres	16 494,931	49 328,669	40 968,272	36 169,603	32 792,569
Valeur liquidative unitaire	1 122,16	1 143,74	1 096,51	891,20	946,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,25	-0,77	1,81	-32,57	-20,97
Distribution unitaire sur résultat	12,57	11,28	7,81	8,33	12,18
Crédit d'impôt unitaire					
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC en EUR					
Actif net	62 863 657,84	85 122 617,11	94 249 372,72	76 819 253,82	89 674 827,81
Nombre de titres	34 770,53500	45 659,28100	52 200,15000	51 939,11600	56 585,51800
Valeur liquidative unitaire	1 807,95	1 864,30	1 805,53	1 479,02	1 584,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,13	-1,27	3,01	-53,93	-34,98
Capitalisation unitaire sur résultat	20,19	18,30	12,81	13,80	20,33
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC en EUR					
Actif net	6 917 172,40	8 130 722,94	7 616 630,74	5 754 719,07	4 109 725,09
Nombre de titres	6 531,013	7 415,175	7 143,848	6 562,911	4 356,726
Valeur liquidative unitaire	1 059,12	1 096,49	1 066,18	876,85	943,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,60	-0,74	1,78	-31,91	-20,77
Capitalisation unitaire sur résultat	15,86	15,02	11,87	11,96	15,65

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC en EUR					
Actif net	97 859 474,51	97 840 625,61	93 475 814,56	68 188 722,60	71 009 760,02
Nombre de titres	544,68150	525,99830	516,81520	458,39570	443,72870
Valeur liquidative unitaire	179 663,66	186 009,39	180 868,93	148 755,15	160 029,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 799,42	-126,17	302,85	-5 413,86	-3 524,23
Capitalisation unitaire sur résultat	2 690,64	2 548,59	2 014,06	2 029,52	2 656,55
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC en EUR					
Actif net	40 063 137,06	45 668 541,00	52 107 403,64	45 194 034,05	46 274 967,73
Nombre de titres	37 499,416	41 124,861	48 064,560	50 487,188	47 861,784
Valeur liquidative unitaire	1 068,36	1 110,48	1 084,11	895,15	966,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,68	-0,74	1,81	-32,51	-21,24
Capitalisation unitaire sur résultat	20,24	19,50	16,42	16,05	19,67

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	1 700 000	1 778 293,50	0,73
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	EUR	1 800 000	2 451 681,00	1,01
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	800 000	785 941,05	0,33
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	1 100 000	1 100 529,98	0,45
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	EUR	500 000	454 144,71	0,19
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	300 000	274 174,43	0,11
DEUTSCHE POST AG 0.75% 20-05-29	EUR	450 000	414 279,96	0,18
DEUTSCHE POST AG 1.625% 05-12-28	EUR	300 000	286 589,27	0,12
EON SE 0.125% 18-01-26 EMTN	EUR	697 000	657 904,32	0,27
EON SE 0.6% 01-10-32 EMTN	EUR	867 000	707 867,34	0,29
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	700 000	670 468,53	0,28
FRESENIUS SE 4.25% 28-05-26	EUR	800 000	839 113,16	0,34
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	4 000 000	4 975 461,64	2,05
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	EUR	600 000	552 834,87	0,23
KFW 0.01% 05-05-27 EMTN	EUR	1 550 000	1 433 077,91	0,60
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 14-02-33	EUR	500 000	521 082,81	0,21
LEGGR 0 7/8 11/28/27	EUR	800 000	725 436,52	0,30
LEG IMMOBILIEN SE 0.75% 30-06-31	EUR	900 000	719 263,77	0,30
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	1 000 000	936 415,27	0,39
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	900 000	717 516,52	0,30
TOTAL ALLEMAGNE			**21 002 076,56**	**8,68**
AUSTRALIE				
SYDNEY AIRPORT FINANCE 4.375% 03-05-33	EUR	400 000	435 844,48	0,18
TCLAU 1 7/8 09/16/24	EUR	600 000	594 419,41	0,25
TELSTRA GROUP 3.75% 04-05-31	EUR	477 000	515 279,25	0,21
TOTAL AUSTRALIE			**1 545 543,14**	**0,64**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 2.4% 23-05-34	EUR	1 000 000	994 339,10	0,41
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-30	EUR	1 000 000	865 550,00	0,36
ERSTE GR BK 0.1% 16-11-28 EMTN	EUR	600 000	530 673,69	0,22
ERSTE GR BK 0.625% 17-04-26	EUR	500 000	477 095,98	0,20
ERSTE GR BK 1.0% 10-06-30 EMTN	EUR	1 000 000	950 515,74	0,39
ERSTE GR BK 4.25% 30-05-30	EUR	600 000	638 678,52	0,26
OMV AG 0.0% 03-07-25 EMTN	EUR	500 000	476 427,50	0,20
OMV AG 2.875% PERP	EUR	600 000	607 027,97	0,25
OMV AG 6.25% PERP	EUR	700 000	729 150,89	0,30
VERBUND AG 0.9% 01-04-41	EUR	300 000	217 639,94	0,09
TOTAL AUTRICHE			**6 487 099,33**	**2,68**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIQUE				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	2 000 000	1 817 345,74	0,75
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	EUR	1 300 000	980 495,59	0,40
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	1 000 000	849 510,00	0,35
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	132 000	67 519,56	0,03
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	200 000	210 188,38	0,09
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	500 000	534 340,14	0,22
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	1 701 000	1 535 679,81	0,64
EUROPEAN UNION 0.0% 22-04-31	EUR	1 000 000	835 870,00	0,34
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	1 000 000	1 044 094,38	0,43
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	800 000	787 516,33	0,33
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	400 000	411 788,38	0,17
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	1 800 000	1 764 280,23	0,73
TOTAL BELGIQUE			**10 838 628,54**	**4,48**
CANADA				
CPPIB CAPITAL 0.25% 18-01-41	EUR	312 000	194 531,15	0,08
PROVINCE DE L'ONTARIO 1.875% 21/05/2024	EUR	2 210 000	2 219 931,96	0,92
PROVINCE DE L ONTARIO 0.01% 25-11-30	EUR	1 000 000	830 350,66	0,34
TORONTODOMINION BANK THE 0.375% 25-04-24	EUR	950 000	942 041,10	0,39
TORONTO DOMINION BANK THE 3.25% 27-04-26	EUR	800 000	822 098,60	0,34
TOTAL CANADA			**5 008 953,47**	**2,07**
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	388 000	394 595,57	0,17
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	581 000	566 201,64	0,23
ORSTED 3.25% 13-09-31 EMTN	EUR	336 000	336 957,72	0,14
ORSTED 4.125% 01-03-35 EMTN	EUR	459 000	494 130,99	0,20
TOTAL DANEMARK			**1 791 885,92**	**0,74**
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	400 000	420 395,40	0,17
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	600 000	648 575,11	0,27
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	400 000	428 291,92	0,18
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	600 000	645 972,69	0,26
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	400 000	378 559,75	0,16
BANKINTER 1.25% 23-12-32	EUR	600 000	535 992,41	0,22
BANKINTER 3.05% 29-05-28	EUR	1 000 000	1 023 550,00	0,42
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	3 900 000	3 764 415,54	1,55
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	2 600 000	3 094 991,13	1,28
ESPAGNE 5.75%01-32	EUR	800 000	996 692,24	0,41
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.0% 07-03-25	EUR	1 200 000	1 176 667,64	0,49
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	400 000	412 425,15	0,17
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	500 000	519 659,28	0,22
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 1.25% 13-03-27	EUR	500 000	483 007,14	0,20

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	3 000 000	2 994 939,34	1,24
SPAI GOVE BON 2.9% 31-10-46	EUR	1 500 000	1 365 159,06	0,56
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	EUR	1 000 000	506 315,52	0,21
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	EUR	2 110 000	2 063 408,95	0,85
TOTAL ESPAGNE			**21 459 018,27**	**8,86**
ETATS-UNIS				
AIR PRODUCTS 4.0% 03-03-35	EUR	333 000	363 531,98	0,15
AMERICAN HONDA FIN 1.95% 18-10-24	EUR	500 000	494 833,73	0,20
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	700 000	628 446,43	0,26
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24	EUR	1 450 000	1 434 632,10	0,60
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.5% 29-11-32	EUR	231 000	248 344,24	0,10
IBRD 0 1/2 04/16/30	EUR	1 350 000	1 201 208,72	0,50
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.1% 17-09-35	EUR	1 000 000	740 205,08	0,30
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.25% 10-01-50	EUR	400 000	207 128,82	0,09
LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC E1M 14-03-19 DEFAULT	EUR	1 100 000	110,00	
MANPOWER 3.5% 30-06-27	EUR	593 000	605 596,81	0,25
MICROSOFT 2.625% 05/33	EUR	400 000	412 053,38	0,17
MICROSOFT CORP 3.125% 061228	EUR	1 700 000	1 756 339,21	0,73
NATL GRID NORTH AMERICA 1.054% 20-01-31	EUR	1 000 000	856 799,10	0,35
TMO 1.45 03/16/27	EUR	509 000	492 614,23	0,20
UNILEVER CAPITAL 3.4% 06-06-33	EUR	660 000	693 885,12	0,29
TOTAL ETATS-UNIS			**10 135 728,95**	**4,19**
FINLANDE				
FINLANDE 4% 04/07/25	EUR	1 030 000	1 070 788,00	0,44
KOJAMO OYJ 2.0% 31-03-26 EMTN	EUR	500 000	474 990,63	0,20
NORDEA BKP 0.5% 19-03-31 EMTN	EUR	350 000	294 221,11	0,12
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	308 000	321 963,50	0,13
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	300 000	310 746,47	0,13
UPM KYMMENE OY 0.5% 22-03-31	EUR	1 200 000	996 492,92	0,41
TOTAL FINLANDE			**3 469 202,63**	**1,43**
FRANCE				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	1 050 000	1 047 209,75	0,43
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.5% 31-10-25	EUR	600 000	575 489,59	0,24
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.375% 05-07-32	EUR	300 000	269 972,23	0,11
AIR LIQ FIN 0.375% 20-09-33	EUR	700 000	556 238,07	0,23
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	800 000	660 744,00	0,27
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	800 000	665 108,81	0,27
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	EUR	838 000	698 320,17	0,28
AXA 3.625% 10-01-33 EMTN	EUR	800 000	877 759,84	0,37
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	262 000	288 149,72	0,12
AXA BANK EUROPE 0.625% 16-02-28	EUR	1 000 000	923 886,58	0,38
AXA HOME LOAN SFH 0.01% 16-10-29	EUR	400 000	342 436,63	0,14

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	EUR	600 000	546 617,18	0,22
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 593 242,96	0,66
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	EUR	2 000 000	1 950 620,38	0,80
BNP PAR 4.25% 13-04-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 067 246,86	0,44
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	1 300 000	1 386 100,79	0,58
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	931 925,36	0,39
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	900 000	825 396,61	0,34
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	300 000	315 352,35	0,13
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	400 000	417 075,85	0,17
COVIVIO SA 1.5% 21-06-27	EUR	500 000	474 683,89	0,20
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	500 000	523 381,30	0,21
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	1 500 000	1 855 214,55	0,77
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	500 000	519 857,46	0,22
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	400 000	415 157,79	0,17
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	5 000 000	4 866 632,24	2,01
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	3 200 000	2 225 812,63	0,92
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	1 990 000	1 148 896,00	0,48
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 1.0% 25-05-27	EUR	1 900 000	1 835 548,00	0,76
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	1 250 000	1 440 294,09	0,60
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-72	EUR	1 600 000	675 402,32	0,27
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	1 220 250	1 546 828,27	0,64
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	2 300 000	1 964 536,08	0,81
GECINA 0.875% 30-06-36 EMTN	EUR	700 000	522 294,94	0,22
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 226 750,82	0,50
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	700 000	734 877,07	0,31
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	500 000	506 839,39	0,21
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	3 050 000	3 122 954,67	1,29
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	1 000 000	892 510,14	0,37
ORANGE 2.375% PERP	EUR	500 000	495 853,13	0,21
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	300 000	326 118,92	0,13
PERNOD RICARD 0.125% 04-10-29	EUR	1 200 000	1 026 030,95	0,42
PERNOD RICARD 1.125% 07-04-25	EUR	600 000	588 389,95	0,24
PERNOD RICARD 3.75% 02-11-32	EUR	400 000	422 376,98	0,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	600 000	615 577,18	0,26
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	EUR	800 000	844 849,18	0,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	1 000 000	1 050 189,56	0,43
SG 0.625% 02-12-27	EUR	800 000	734 497,16	0,30
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	1 200 000	1 198 643,31	0,50
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	1 200 000	1 206 403,31	0,50
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	400 000	412 808,89	0,17
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	1 193 000	1 261 227,28	0,52
TOTAL FRANCE			**52 620 331,18**	**21,73**

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	1 000 000	919 092,08	0,37
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	653 000	713 244,39	0,30
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	EUR	700 000	587 181,00	0,24
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	EUR	250 000	217 913,94	0,09
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	300 000	275 545,79	0,12
JOHNSON CONTROLS INTL 4.25% 22-05-35	EUR	400 000	435 204,82	0,18
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	500 000	452 263,52	0,19
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-25	EUR	600 000	616 229,38	0,25
SWISSCOM AG VIA LUNAR FUNDING V 1.75% 15-09-25	EUR	500 000	491 897,28	0,20
TOTAL IRLANDE			**4 708 572,20**	**1,94**
ITALIE				
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	1 200 000	1 064 937,37	0,44
ENEL 3.375% 24-11-81	EUR	1 700 000	1 628 852,49	0,67
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	1 016 000	921 765,08	0,38
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	2 400 000	2 376 756,00	0,99
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	EUR	1 000 000	921 310,00	0,38
ITAL BUON POL 1.25% 01-12-26	EUR	5 100 000	4 894 531,45	2,02
ITALGAS 4.125% 08-06-32 EMTN	EUR	1 005 000	1 064 702,35	0,44
Italian Republic 6.0% 01-05-31	EUR	3 350 000	3 977 989,71	1,65
ITALIE 1.5% 01-06-25	EUR	2 000 000	1 960 724,92	0,81
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	2 900 000	2 991 750,42	1,24
ITALIE 5%09-010940	EUR	2 980 000	3 350 869,84	1,38
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	EUR	2 000 000	1 910 891,96	0,79
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	EUR	2 400 000	2 341 845,39	0,97
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	EUR	2 600 000	2 332 266,14	0,96
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48	EUR	3 200 000	2 904 904,79	1,19
SNAM 4.0% 27-11-29 EMTN	EUR	520 000	537 931,53	0,22
TOTAL ITALIE			**35 182 029,44**	**14,53**
JERSEY				
HEATHROW FU 1.5% 12-10-25	EUR	642 000	624 057,15	0,26
TOTAL JERSEY			**624 057,15**	**0,26**
LUXEMBOURG				
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	800 000	715 362,49	0,30
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.01% 15-11-35	EUR	1 000 000	726 653,39	0,30
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.25% 15-06-40	EUR	500 000	328 554,89	0,14
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	EUR	800 000	710 752,39	0,30
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	EUR	1 000 000	1 028 826,72	0,42
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	700 000	592 789,84	0,25
EFSF 1.2 02/17/45	EUR	500 000	369 034,21	0,15
EURO FIN 2.35% 29-07-44 EMTN	EUR	600 000	549 032,89	0,23
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EUR	2 600 000	2 376 075,00	0,98

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.125% 18-03-30	EUR	1 000 000	867 893,85	0,35
HAMMERSON IRELAND FINANCE DAC 1.75% 03-06-27	EUR	1 000 000	928 152,24	0,38
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	255 000	254 370,65	0,11
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	EUR	200 000	172 726,00	0,07
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.5% 02-07-39	EUR	400 000	309 186,79	0,12
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.75% 02-07-49	EUR	350 000	249 987,72	0,11
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	EUR	406 000	313 166,34	0,13
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09-07-29	EUR	800 000	706 964,37	0,29
TOTAL LUXEMBOURG			**11 199 529,78**	**4,63**
NORVEGE				
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	1 200 000	1 180 415,48	0,49
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	616 000	649 994,41	0,27
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	EUR	460 000	487 614,29	0,20
DNB BANK A 4.625% 28-02-33	EUR	550 000	585 635,67	0,24
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 14-01-26	EUR	500 000	480 688,32	0,19
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 19-06-25	EUR	1 500 000	1 451 806,72	0,60
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	1 250 000	1 194 145,18	0,49
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	EUR	497 000	501 949,14	0,21
STATKRAFT AS 3.5% 09-06-33	EUR	273 000	287 982,43	0,12
TELENOR AS 0.25% 14-02-28 EMTN	EUR	1 000 000	899 752,33	0,38
TELENOR AS 1.125% 31-05-29	EUR	800 000	733 520,07	0,31
TOTAL NORVEGE			**8 453 504,04**	**3,50**
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.375% 16-01-31	EUR	720 000	762 464,12	0,31
AKZO NOBEL NV 4.0% 24-05-33	EUR	1 000 000	1 063 845,87	0,44
ALLIANDER 3.25% 13-06-28 EMTN	EUR	900 000	935 059,28	0,38
ALLIANZ FIN II 0.5% 14-01-31	EUR	800 000	695 239,45	0,28
ALLI FI 1.375% 21-04-31 EMTN	EUR	400 000	371 586,02	0,16
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	947 000	957 386,31	0,40
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	149 000	151 404,71	0,06
BMW FIN 0.0% 11-01-26 EMTN	EUR	335 000	316 365,63	0,13
BRENNTAG FINANCE BV 0.5% 06-10-29	EUR	1 000 000	858 545,85	0,36
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	EUR	700 000	673 983,73	0,28
ELM BV 2.6% PERP	EUR	1 450 000	1 416 974,43	0,59
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28-05-29	EUR	1 100 000	951 350,51	0,39
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17-06-30	EUR	969 000	816 496,11	0,34
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	500 000	427 039,69	0,18
HM FINANCE BV 4.875% 25-10-31	EUR	321 000	346 483,80	0,14
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	200 000	184 999,03	0,07
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	800 000	815 370,68	0,34
ING BANK NV 0.125% 08-12-31	EUR	1 000 000	816 148,80	0,34
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	600 000	542 932,61	0,22

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	600 000	626 816,90	0,26
ING GROEP NV 5.0% 20-02-35	EUR	1 000 000	1 078 199,66	0,44
KPN 3.875% 03-07-31 EMTN	EUR	400 000	423 256,35	0,17
LINDE FINANCE BV 0.25% 19-05-27	EUR	1 000 000	920 994,21	0,38
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	380 000	458 222,97	0,19
RELX FINANCE BV 3.75% 12-06-31	EUR	273 000	290 056,79	0,12
SCHLUMBERGER FINANCE BV 0.0% 15-10-24	EUR	700 000	679 682,50	0,28
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.0% 25-02-30	EUR	1 000 000	910 367,95	0,38
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.25% 28-02-31	EUR	400 000	366 460,88	0,15
SLB 2 05/06/32	EUR	600 000	560 096,43	0,23
TENNET HOLDING BV 0.75% 26-06-25	EUR	1 000 000	977 833,93	0,41
TENNET HOLDING BV 4.25% 28-04-32	EUR	405 000	451 680,32	0,19
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27-10-25	EUR	1 300 000	1 227 889,00	0,50
URENCO FINANCE NV 3.25% 13-06-32	EUR	248 000	253 514,22	0,11
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	1 181 000	1 193 962,25	0,49
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03-04-31	EUR	201 000	214 446,14	0,09
TOTAL PAYS-BAS			**23 737 157,13**	**9,80**
PORTUGAL				
PGB 2 7/8 10/15/25	EUR	1 700 000	1 724 342,56	0,71
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	EUR	1 200 000	967 189,18	0,40
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	500 000	294 331,38	0,12
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	EUR	800 000	799 910,95	0,33
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	1 000 000	971 238,61	0,40
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.5% 18-06-38	EUR	300 000	319 359,02	0,13
TOTAL PORTUGAL			**5 076 371,70**	**2,09**
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	800 000	763 682,97	0,32
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	771 000	811 614,64	0,34
DIAGEO FINANCE 0.5% 19-06-24	EUR	850 000	839 192,18	0,35
DIAGEO FINANCE 2.5% 27-03-32	EUR	160 000	156 832,37	0,06
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	433 000	463 733,16	0,19
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 0.375% 03-01-26	EUR	400 000	378 754,00	0,16
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 14-09-28	EUR	600 000	524 638,92	0,21
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.375% 27-11-28	EUR	1 200 000	1 233 686,26	0,51
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	966 000	844 735,12	0,35
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.823% 07-07-32	EUR	250 000	204 240,64	0,09
NATWEST GROUP 4.699% 14-03-28	EUR	579 000	618 496,17	0,25
NGG FINANCE 1.625% 05-12-79	EUR	500 000	490 943,78	0,21
NWIDE 2 04/28/27	EUR	800 000	780 844,96	0,32
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	1 400 000	1 349 522,92	0,56
SSE 4.0% PERP	EUR	412 000	411 634,32	0,17
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	700 000	667 611,46	0,27

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ROYAUME-UNI			**10 540 163,87**	**4,36**
SUEDE				
ASSA ABLOY AB 4.125% 13-09-35	EUR	406 000	451 465,08	0,19
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	704 000	649 525,58	0,27
SCA HYGIENE AB 1.125% 27-03-24	EUR	1 350 000	1 353 250,84	0,56
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.05% 06-09-28	EUR	847 000	737 671,42	0,30
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 5.0% 16-08-34	EUR	333 000	356 043,83	0,15
TELE2 AB 1.125% 15-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 993 673,77	0,83
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	342 000	352 674,94	0,14
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	600 000	564 134,21	0,23
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	EUR	800 000	854 551,40	0,35
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	280 000	260 535,80	0,11
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	932 000	942 632,20	0,38
TOTAL SUEDE			**8 516 159,07**	**3,51**
SUISSE				
GIVAUDAN AG 2.0% 17-09-30	EUR	500 000	476 188,32	0,20
TOTAL SUISSE			**476 188,32**	**0,20**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**242 872 200,69**	**100,32**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**242 872 200,69**	**100,32**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	51	84 150,00	0,04
EURO BUND 0324	EUR	41	63 220,00	0,03
EURO SCHATZ 0324	EUR	27	9 900,00	
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	52	280 380,00	0,11
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**437 650,00**	**0,18**
TOTAL Engagements à terme fermes			**437 650,00**	**0,18**
TOTAL Instrument financier à terme			**437 650,00**	**0,18**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-619 655	-619 655,00	-0,25
TOTAL Appel de marge			**-619 655,00**	**-0,25**
Créances			**459 496,90**	**0,19**
Dettes			**-120 345,76**	**-0,05**
Comptes financiers			**-933 483,46**	**-0,39**
Actif net			**242 095 863,37**	**100,00**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A	**EUR**	**32 792,569**	**946,14**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC	**EUR**	**4 356,726**	**943,30**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	**EUR**	**47 861,784**	**966,84**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC	**EUR**	**443,72870**	**160 029,67**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC	**EUR**	**56 585,51800**	**1 584,76**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND A

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	399 413,49	EUR	12,18	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	399 413,49	EUR	12,18	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Identifiant d'entité juridique: 9695002FAVK2RMMSQE25

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 27,85% d'investissements durables
☐ in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy	☐ with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ It made **sustainable investments with a social social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant dans des obligations et titres de créances libellés en euros au travers d'un univers d'émissions qui satisfait à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance, socialement responsables.
Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.
Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.
De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités d'engagement.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le Bloomberg Capital Euro Aggregate 500MM. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 98.13% au 31 décembre 2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,33	5,85
E Pillar	6,82	5,80
S Pillar	6,15	6,04
G Pillar	6,65	6,31

3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	94,57	80,70
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,09%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,03%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - Bloomberg Euro Aggregate (500MM)

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,53	6,28
E Pillar	6,60	5,39
S Pillar	6,74	6,90
G Pillar	6,57	6,72
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	124,09	143,91
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - Bloomberg Euro Aggregate (500MM)

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives…) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre. La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi un indicateur relatif à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre ». La prise en considération par le compartiment de cet indicateur est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Exposés à des armes controversées.

• Enfin, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Government Of France 0.5% 25-may-2025	Gouvernement	2,02%	France
Government Of Germany 4.0% 04-jan-2037	Gouvernement	2,01%	Allemagne
Government Of Italy 1.25% 01-dec-2026	Gouvernement	2,01%	Italie
Government Of Italy 6.0% 01-may-2031	Gouvernement	1,64%	Italie
Government Of Spain 1.95% 30-jul-2030	Gouvernement	1,54%	Espagne
Government Of Italy 5.0% 01-sep-2040	Gouvernement	1,35%	Italie
Government Of France 2.75% 25-oct-2027	Gouvernement	1,30%	France
Government Of Spain 4.7% 30-jul-2041	Gouvernement	1,25%	Espagne
Government Of Spain 1.95% 30-apr-2026	Gouvernement	1,24%	Espagne
Government Of Italy 3.45% 01-mar-2048	Gouvernement	1,16%	Italie
Government Of Germany 4.75% 04-jul-2040	Gouvernement	1,00%	Allemagne
Iberdrola International Bv 1.875% Perp	Autres	0,99%	Espagne
Intesa Sanpaolo S.p.a. 1.0% 04-jul-2024	Finance	0,99%	Italie
European Financial Stability Facility Sa (luxembourg) 0.0% 13-oct-2027	Gouvernement	0,97%	SUPRANATIONAL
Government Of Italy 2.0% 01-feb-2028	Gouvernement	0,95%	Italie

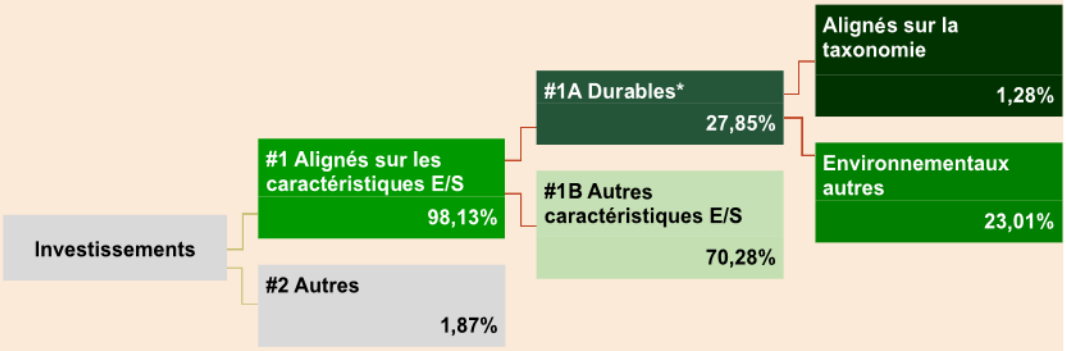
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 27,85%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

*A Company or Issuer considered as a sustainable investment may contribute to both a social and environmental objective, which can be aligned or non-aligned with the EU Taxonomy. The figures in the above diagram take this into account, but one Company or Issuer may only be recorded once under the sustainable investments figure (#1A Sustainable).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Gouvernement	42.19%
Finance	20.24%
Autres	7.20%
Industrie	5.83%
Services aux Collectivités	5.09%
Électricité	*3.40%*
Compagnies aux activités diversifiées	*0.97%*
Gaz	*0.71%*
Services de Télécommunication	4.61%
Immobilier	2.76%
Biens de Consommation de Base	2.91%
Énergie	2.31%
Gaz et Pétrole intégrés	*1.80%*
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	*0.51%*
Santé	1.97%
Technologies de l'Information	1.74%
Matériaux	2.50%
Consommation Discrétionnaire	0.44%
Liquidités et produits dérivés	0.23%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

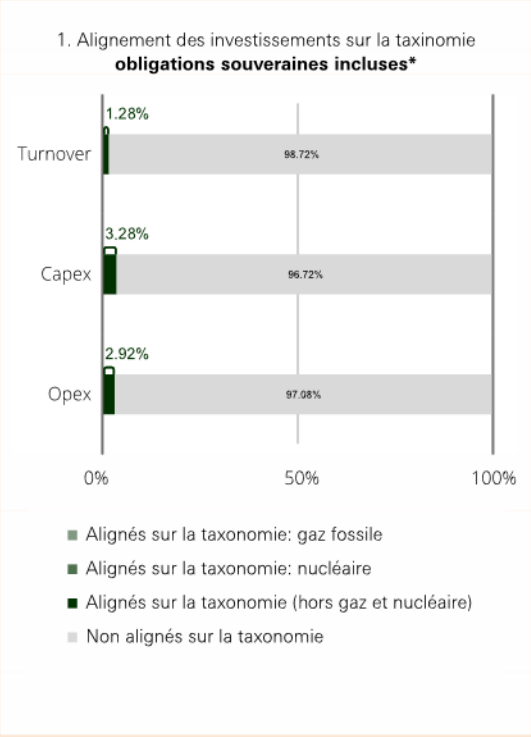
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

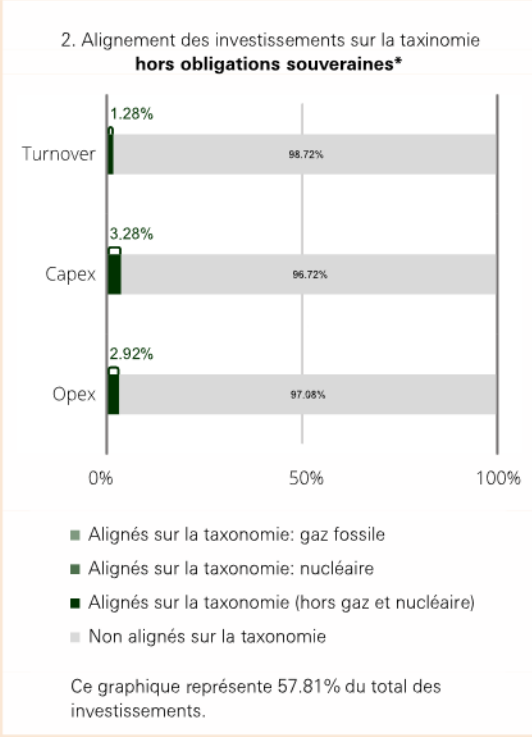
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,05% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 1,61%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

23,01%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment détient des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture, arbitrage).

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

L'évolution des notes MSCI des émetteurs de l'univers éligible est systématiquement analysée, dans le but d'améliorer le score ESG global par des arbitrages. Ceux dont la note a baissé et sont passés en 4ème quartile de leur secteur sont vendus au profit d'émetteurs mieux notés, tandis que le nombre d'émetteurs en 3ème quartile doit rester limité à 8. La prise en compte d'éléments non financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membres indépendants du Conseil d'Administration a été ajoutée à la liste des critères afin d'améliorer les piliers S et G.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Rapport d'activité

Politique d'investissement

Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés actions ont fortement progressé en 2023. Cette bonne performance s'explique par la résilience de la croissance économique dans les pays développés, la réouverture de l'économie chinoise même si la croissance a été en deçà des attentes, ainsi que la détente de l'inflation. A cela s'ajoute les résultats des entreprises qui sont restés très bien orientés et ont plutôt surpris positivement tout au long de l'année. Nous sommes restés cependant prudents dans l'attente des effets retardés de la hausse des taux sur les entreprises et les ménages dans un contexte géopolitique dégradé.

Au 29 décembre 2023, l'exposition actions de HRIF - SRI MODERATE est proche de 26% de l'actif contre 30% pour l'univers d'investissement.

Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs essentiellement et d'OPCVM. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés peuvent être utilisés.

Investissements sur les marchés actions

a) Partie en titres vifs ISR Euro :

La gestion de cette poche suit notre processus de sélection ISR best in class qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.
La contribution de l'allocation sectorielle a été négative sur la performance relative du compartiment,
La contribution de l'allocation sectorielle a été neutre sur la performance relative du compartiment.
Les contributions négatives viennent d'une sur-exposition aux services aux entreprises, aux telecoms et à la distribution alimentaire et d'une sous pondération des semi-conducteurs, de la consommation courante et des biens d'équipements. Les contributions positives proviennent de la sur-exposition à la banque, aux médias et aux secteur des logiciels et de la sous pondération des services financiers, de la pharmacie et de la consommation durable. Les liquidités ont pesé sur la performance dans un marché en hausse.
La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans la banque (Bawag, KBC), les biens d'équipements (Alstom, CNHI, Metso, Signify), la consommation durable (Kering), l'énergie (Neste), l'alimentation/boisson (Pernod Ricard), les produits de base (DSM Firmenich), les services de télécommunication (Elisa) et la pharmacie (Merck). Notons les contributions positives de Relx dans les services aux entreprises, de Inditex dans la distribution spécialisée, de Munich Re dans l'assurance, de CRH et Akzo dans les produits de base, de Publicis dans les médias, de SAP dans les logiciels, de DHL dans le transport et de Enel dans les services aux collectivités.

Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 26% de titres vifs.

b) Investissements ISR hors zone Euro :

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées appartiennent au premier quartile de chaque secteur. Les déviations géographiques sont très modestes. Nous avons eu tendance à réduire cette position sur la première partie d'année.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- Valeurs internationales (HRIF - SRI GLOBAL EQUITY)

Au 29 décembre 2023, nous en détenons environ 4.2%.

c) Utilisation des Produits dérivés :

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ 4.2 au 29 décembre 2023

Allocation sur les marchés de Taux

2023 a été contrastée en matière de comportement des marchés de taux avec une hausse continue des taux d'intérêt jusqu'à fin octobre, suivie d'une forte baisse au cours des deux derniers mois de l'année. Les primes de risque crédit sont quant à elles restées relativement impassibles face à la hausse des taux et ont même plutôt baissé, surtout en fin d'année.

Au 29 décembre 2023, l'allocation obligataire du compartiment HRIF - SRI MODERATE est proche de 65% contre 70% pour l'univers d'investissement.

Investissements sur les marchés obligataires

a) Investissement sur les obligations d'état et d'entreprise ISR :

En matière de gestion, le portefeuille a commencé l'année avec une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de poursuite du resserrement des politiques monétaires des banques centrales. La duration a été progressivement rehaussée pour adopter un positionnement proche de la neutralité vers la fin de l'année.
Concernant le crédit, nous avons abordé l'année 2023 avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement crédit constructif durant la période, étant confortés par les résultats d'entreprises et l'attractivité de cette classe d'actif du point de vue du rendement financier, avec notamment une surpondération sur le secteur bancaire et sur celui des services aux collectivités.

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. A l'exception du secteur financier, le volume d'émission a été inférieure à celui des années précédentes et a été globalement bien reçu par les investisseurs, notamment sur la base de taux de rendement nettement supérieurs à 4% en moyenne. Ces achats ont été l'occasion de faire des arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Investissements sur le marché monétaire :

Nous utilisons le monétaire de manière tactique pour se prémunir d'une hausse de la volatilité des marchés d'actions et des marchés de taux.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC SRI MONEY

Au 29 décembre 2023, nous en détenons environ 1.2%.

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 8.38% pour l'action AC, de 9.00% pour l'action RC. L'action IC est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du compartiment affiche une performance de 10.74%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du compartiment dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 28 septembre 2023**

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES a été inséré dans la documentation réglementaire.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 35.55%

  La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

  Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

  Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

  La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

  Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
  Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.
  Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
  Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	7 069 911,09	6 021 112,63
HSBC MONETAIRE ETAT Z	2 403 665,05	3 274 084,38
OAT 2.75% 25/10/2027		1 385 399,62
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT		1 253 616,91
ESPAGNE 5.75%01-32	1 015 413,53	
BNP PARIBAS	704 424,86	266 000,47
ESPAGNE 1.95% 30-07-30		863 233,97
SPGB 2 3/4 10/31/24		831 265,69
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	783 370,53	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48	693 407,38	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**92 244 422,55**	**84 839 001,83**
Actions et valeurs assimilées	**24 547 761,24**	**23 633 083,36**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 547 761,24	23 633 083,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**62 702 776,28**	**55 683 271,09**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 702 776,28	55 683 271,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**4 967 010,03**	**5 315 474,88**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 967 010,03	5 315 474,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**26 875,00**	**207 172,50**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	26 875,00	207 172,50
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**273 938,75**	**411 925,20**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	273 938,75	411 925,20
COMPTES FINANCIERS	**482 664,23**	**334 032,77**
Liquidités	482 664,23	334 032,77
TOTAL DE L'ACTIF	**93 001 025,53**	**85 584 959,80**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	93 588 446,71	85 584 049,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 802 571,07	-1 370 086,39
Résultat de l'exercice (a,b)	1 133 143,17	958 175,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**92 919 018,81**	**85 172 139,11**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**26 875,00**	**207 172,50**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	26 875,00	207 172,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	26 875,00	207 172,50
Autres opérations		
DETTES	**55 131,72**	**73 326,64**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	55 131,72	73 326,64
COMPTES FINANCIERS		**132 321,55**
Concours bancaires courants		132 321,55
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**93 001 025,53**	**85 584 959,80**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323		5 412 550,00
EURO STOXX 50 0324	3 906 980,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 557,63	381,09
Produits sur actions et valeurs assimilées	765 190,16	773 623,96
Produits sur obligations et valeurs assimilées	929 192,14	729 736,97
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 706 939,93**	**1 503 742,02**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 191,21	4 954,64
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**4 191,21**	**4 954,64**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 702 748,72**	**1 498 787,38**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	572 142,46	554 259,45
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**1 130 606,26**	**944 527,93**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 536,91	13 647,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**1 133 143,17**	**958 175,67**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux.
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME
(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE
(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.
Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013443157 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0013443132 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC : Taux de frais maximum de 1% TTC.

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,20% TTC maximum, pour toutes les parts.

Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) sont non significatifs.

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée. En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**85 172 139,11**	**85 249 473,25**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 319 237,36	19 628 384,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 097 709,20	-5 146 690,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 166 057,82	1 028 189,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 213 099,19	-2 173 065,25
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	73 067,50	282 305,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-813 202,50	-531 530,00
Frais de transactions	-11 770,88	-21 011,40
Différences de change	-13 948,54	-29 435,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 387 938,57	-14 294 880,26
Différence d'estimation exercice N	*-2 202 584,67*	*-10 590 523,24*
Différence d'estimation exercice N-1	*10 590 523,24*	*-3 704 357,02*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-180 297,50	235 872,50
Différence d'estimation exercice N	*26 875,00*	*207 172,50*
Différence d'estimation exercice N-1	*-207 172,50*	*28 700,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 130 606,26	944 527,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**92 919 018,81**	**85 172 139,11**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 702 776,28	67,48
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**62 702 776,28**	**67,48**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	3 906 980,00	4,20
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**3 906 980,00**	**4,20**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	62 702 776,28	67,48						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							482 664,23	0,52
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			1 629 558,50	1,75	11 051 661,66	11,89	9 962 740,47	10,72	40 058 815,65	43,11
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	482 664,23	0,52								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	484 530,73	0,52						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			11 912,15	0,01				
Comptes financiers			19 978,30	0,02				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	261 651,60
	Coupons et dividendes en espèces	12 287,15
TOTAL DES CRÉANCES		**273 938,75**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	55 131,72
TOTAL DES DETTES		**55 131,72**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**218 807,03**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC		
Actions souscrites durant l'exercice	9 819,978	929 563,91
Actions rachetées durant l'exercice	-10 944,694	-1 036 892,09
Solde net des souscriptions/rachats	-1 124,716	-107 328,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	233 186,209	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC		
Actions souscrites durant l'exercice	1 424,681	1 389 673,45
Actions rachetées durant l'exercice	-1 107,773	-1 060 817,11
Solde net des souscriptions/rachats	316,908	328 856,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	68 612,903	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	239 199,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	332 943,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 967 010,03
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	3 887 730,18
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 079 279,85
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**4 967 010,03**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 133 143,17	958 175,67
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**1 133 143,17**	**958 175,67**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	187 624,24	144 518,59
Total	**187 624,24**	**144 518,59**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	945 518,93	813 657,08
Total	**945 518,93**	**813 657,08**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 802 571,07	-1 370 086,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-1 802 571,07**	**-1 370 086,39**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-449 628,87	-345 216,14
Total	**-449 628,87**	**-345 216,14**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 352 942,20	-1 024 870,25
Total	**-1 352 942,20**	**-1 024 870,25**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**40 292 690,91**	**60 834 239,56**	**85 249 473,25**	**85 172 139,11**	**92 919 018,81**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC en EUR					
Actif net	286 135,11	2 359 021,21	13 216 460,27	21 447 621,81	23 133 734,38
Nombre de titres	2 861,515	22 632,279	121 738,017	234 310,925	233 186,209
Valeur liquidative unitaire	99,99	104,23	108,56	91,53	99,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,08	1,06	0,80	-1,47	-1,92
Capitalisation unitaire sur résultat	0,06	0,74	0,60	0,61	0,80
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC en EUR					
Actif net	40 006 555,80	58 475 218,35	72 033 012,98	63 724 517,30	69 785 284,43
Nombre de titres	39 958,000	55 697,427	65 480,029	68 295,995	68 612,903
Valeur liquidative unitaire	1 001,21	1 049,87	1 100,07	933,06	1 017,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,89	10,65	8,13	-15,00	-19,71
Capitalisation unitaire sur résultat	1,97	13,16	12,38	11,91	13,78

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 627	393 652,65	0,43
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	6 108	615 564,24	0,66
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	14 675	658 247,13	0,71
FRESENIUS	EUR	14 679	412 039,53	0,44
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	3 793	300 860,76	0,32
MERCK KGA	EUR	3 427	493 830,70	0,53
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 186	819 968,60	0,88
SAP SE	EUR	8 313	1 159 497,24	1,25
TOTAL ALLEMAGNE			**4 853 660,85**	**5,22**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	5 553	266 432,94	0,29
ERSTE GROUP BANK	EUR	12 752	468 380,96	0,50
TOTAL AUTRICHE			**734 813,90**	**0,79**
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	8 885	521 727,20	0,56
TOTAL BELGIQUE			**521 727,20**	**0,56**
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	10 979	308 290,32	0,33
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	10 373	160 314,72	0,17
IBERDROLA SA	EUR	90 761	1 077 333,07	1,16
INDITEX	EUR	12 634	498 158,62	0,54
TOTAL ESPAGNE			**2 044 096,73**	**2,20**
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	8 443	353 508,41	0,38
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	38 207	350 358,19	0,38
NESTE OYJ	EUR	14 078	453 452,38	0,48
TOTAL FINLANDE			**1 157 318,98**	**1,24**
FRANCE				
ALSTOM	EUR	10 632	129 497,76	0,14
AXA	EUR	25 049	738 695,01	0,79
BNP PARIBAS	EUR	9 013	564 123,67	0,61
BOUYGUES	EUR	11 214	382 621,68	0,41
CARREFOUR	EUR	29 697	491 930,81	0,53
KERING	EUR	1 216	485 184,00	0,52
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	605	443 828,00	0,48
MICHELIN (CGDE)	EUR	20 110	652 770,60	0,70
ORANGE	EUR	34 986	360 495,74	0,39
PERNOD RICARD	EUR	2 802	447 619,50	0,48

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	8 195	688 380,00	0,74
REXEL	EUR	13 844	342 915,88	0,37
SAINT-GOBAIN	EUR	9 437	629 070,42	0,68
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 518	1 003 062,04	1,08
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 897	250 498,85	0,27
VALEO SA	EUR	9 345	130 035,68	0,14
VIVENDI	EUR	29 726	287 628,78	0,31
TOTAL FRANCE			**8 028 358,42**	**8,64**
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	7 761	484 530,73	0,52
TOTAL IRLANDE			**484 530,73**	**0,52**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	32 325	217 547,25	0,24
TOTAL ITALIE			**217 547,25**	**0,24**
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	5 399	403 953,18	0,44
ASML HOLDING NV	EUR	991	675 564,70	0,73
ASR NEDERLAND NV	EUR	10 320	440 664,00	0,48
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	12 929	143 253,32	0,15
HEINEKEN	EUR	6 345	583 359,30	0,62
ING GROEP NV	EUR	54 942	743 145,49	0,80
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	18 314	476 438,71	0,51
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	200 648	625 620,46	0,67
SIGNIFY NV	EUR	6 165	186 922,80	0,21
TOTAL PAYS-BAS			**4 278 921,96**	**4,61**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	87 005	396 307,78	0,43
TOTAL PORTUGAL			**396 307,78**	**0,43**
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	18 908	677 284,56	0,73
TOTAL ROYAUME-UNI			**677 284,56**	**0,73**
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	5 146	473 432,00	0,51
STMICROELECTRONICS NV	EUR	15 024	679 760,88	0,73
TOTAL SUISSE			**1 153 192,88**	**1,24**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**24 547 761,24**	**26,42**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**24 547 761,24**	**26,42**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	421 000	440 389,16	0,48
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	EUR	410 000	558 438,45	0,60
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	400 000	400 192,72	0,44
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-05-35	EUR	380 000	299 519,80	0,33
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	EUR	1 000 000	908 289,43	0,98
EON SE 4.0% 29-08-33 EMTN	EUR	500 000	533 912,39	0,58
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	300 000	287 343,66	0,30
FREGR 2 7/8 02/15/29	EUR	300 000	305 754,90	0,33
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	EUR	450 000	426 678,12	0,46
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	526 000	654 273,21	0,70
KFW 0.01% 05-05-27 EMTN	EUR	158 000	146 081,49	0,15
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 14-02-33	EUR	250 000	260 541,40	0,28
LEGGR 0 7/8 11/28/27	EUR	300 000	272 038,70	0,29
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	200 000	187 283,05	0,20
TOTAL ALLEMAGNE			**5 680 736,48**	**6,12**
AUSTRALIE				
SYDNEY AIRPORT FINANCE 4.375% 03-05-33	EUR	300 000	326 883,36	0,35
TELSTRA GROUP 3.75% 04-05-31	EUR	200 000	216 050,00	0,23
TOTAL AUSTRALIE			**542 933,36**	**0,58**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 2.4% 23-05-34	EUR	755 000	750 726,02	0,81
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.7% 20-04-71	EUR	600 000	290 357,66	0,32
ERSTE GR BK 0.25% 26-06-24	EUR	200 000	197 002,93	0,21
ERSTE GR BK 0.625% 17-04-26	EUR	200 000	190 838,39	0,20
ERSTE GR BK 1.0% 10-06-30 EMTN	EUR	300 000	285 154,72	0,30
OMV AG 2.875% PERP	EUR	100 000	101 171,33	0,11
OMVAV 0 3/4 06/16/30	EUR	500 000	437 311,93	0,47
VERBUND AG 0.9% 01-04-41	EUR	200 000	145 093,30	0,16
TOTAL AUTRICHE			**2 397 656,28**	**2,58**
BELGIQUE				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	610 000	554 290,45	0,60
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.65% 22-06-71	EUR	700 000	317 616,68	0,34
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	300 000	254 853,00	0,27
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	44 000	22 506,52	0,02
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	100 000	106 868,03	0,12
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	EUR	220 000	182 459,20	0,20
EUROPEAN UNION 0.0% 22-04-31	EUR	400 000	334 348,00	0,36
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EUR	400 000	405 297,42	0,44
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	100 000	95 957,85	0,10
KBC GROUPE 0.625% 07-12-31	EUR	300 000	271 444,82	0,29
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	500 000	492 197,70	0,53
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	200 000	205 894,19	0,22
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	400 000	392 062,27	0,42
TOTAL BELGIQUE			**3 635 796,13**	**3,91**

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CANADA				
DAIMLER CANADA FINANCE 3.0% 23-02-27	EUR	209 000	214 843,27	0,23
PROVINCE DE L'ONTARIO 1.875% 21/05/2024	EUR	250 000	251 123,52	0,27
PROVINCE DE L ONTARIO 0.01% 25-11-30	EUR	600 000	498 210,39	0,54
TORONTO DOMINION BANK THE 3.129% 03-08-32	EUR	450 000	446 899,61	0,48
TORONTO DOMINION BANK THE 3.25% 27-04-26	EUR	400 000	411 049,30	0,44
TOTAL CANADA			**1 822 126,09**	**1,96**
DANEMARK				
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	500 000	457 292,99	0,49
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	633 000	616 877,18	0,67
ORSTED 4.125% 01-03-35 EMTN	EUR	138 000	148 562,26	0,15
TOTAL DANEMARK			**1 222 732,43**	**1,31**
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	100 000	108 095,85	0,11
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	500 000	473 199,69	0,51
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	200 000	203 949,48	0,22
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	816 000	971 351,06	1,05
ESPAGNE 5.75%01-32	EUR	1 030 000	1 283 241,26	1,38
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	400 000	422 139,44	0,45
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	100 000	103 106,29	0,11
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	545 000	544 080,65	0,59
SPAI GOVE BON 2.9% 31-10-46	EUR	300 000	273 031,81	0,30
TOTAL ESPAGNE			**4 382 195,53**	**4,72**
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	300 000	269 334,18	0,29
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24	EUR	200 000	197 880,29	0,21
BOOKING 4.5% 15-11-31	EUR	167 000	183 138,81	0,20
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.5% 29-11-32	EUR	100 000	107 508,33	0,11
IBRD 0 1/2 04/16/30	EUR	258 000	229 564,33	0,25
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.1% 17-09-35	EUR	200 000	148 041,02	0,16
MICROSOFT CORP 3.125% 061228	EUR	200 000	206 628,14	0,22
NATL GRID NORTH AMERICA 1.054% 20-01-31	EUR	400 000	342 719,64	0,37
TMO 1.45 03/16/27	EUR	300 000	290 342,38	0,31
TOTAL ETATS-UNIS			**1 975 157,12**	**2,12**
FINLANDE				
NORDEA BKP 0.5% 19-03-31 EMTN	EUR	400 000	336 252,70	0,36
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	103 000	107 669,61	0,12
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	100 000	103 582,16	0,11
UPM KYMMENE OY 0.5% 22-03-31	EUR	500 000	415 205,38	0,45
TOTAL FINLANDE			**962 709,85**	**1,04**

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	150 000	149 601,39	0,16
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.5% 31-10-25	EUR	400 000	383 659,73	0,41
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.375% 05-07-32	EUR	100 000	89 990,74	0,10
AIR LIQ FIN 0.375% 20-09-33	EUR	200 000	158 925,16	0,17
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	500 000	412 965,00	0,44
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	EUR	264 000	219 995,85	0,24
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	100 000	109 980,81	0,12
AXA BANK EUROPE 0.625% 16-02-28	EUR	500 000	461 943,29	0,50
AXA HOME LOAN SFH 0.01% 16-10-29	EUR	300 000	256 827,48	0,28
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	EUR	300 000	273 308,59	0,30
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 2.625% 06-11-29	EUR	300 000	286 693,45	0,31
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	400 000	398 310,74	0,43
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	100 000	91 710,73	0,10
CA 1.875% 22-04-27	EUR	400 000	391 294,27	0,42
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	105 117,45	0,11
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.375% 14-06-27	EUR	400 000	382 974,55	0,41
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	100 000	104 268,96	0,11
DANONE 1.0% PERP	EUR	300 000	275 187,54	0,30
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	305 000	377 226,96	0,40
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	600 000	591 970,75	0,63
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	200 000	207 578,90	0,23
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	763 000	742 648,08	0,80
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	1 000 000	695 566,45	0,74
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	1 210 000	698 574,95	0,76
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	705 000	812 325,87	0,87
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	298 000	377 754,42	0,41
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	1 350 000	1 153 097,26	1,24
GECINA 0.875% 25-01-33 EMTN	EUR	200 000	167 208,52	0,18
KLEPIERRE 0.625% 01-07-30 EMTN	EUR	300 000	251 485,87	0,27
LEGRAND 0.625% 24-06-28	EUR	300 000	275 545,73	0,29
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	100 000	101 367,88	0,11
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	400 000	357 004,05	0,39
ORANGE 3.875% 11-09-35 EMTN	EUR	400 000	431 333,87	0,46
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	100 000	108 706,31	0,11
PERNOD RICARD 0.125% 04-10-29	EUR	300 000	256 507,74	0,28
PERNOD RICARD 3.75% 02-11-32	EUR	100 000	105 594,25	0,11
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	100 000	102 596,20	0,11
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	500 000	525 094,78	0,57
SG 0.625% 02-12-27	EUR	400 000	367 248,58	0,40
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.125% 18-01-29	EUR	200 000	175 230,73	0,19
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	650 000	653 468,46	0,70
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	200 000	206 404,44	0,22

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFLD	EUR	100 000	84 847,20	0,09
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	198 000	209 323,56	0,23
TOTAL FRANCE			**14 588 467,54**	**15,70**
IRLANDE				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	400 000	367 636,83	0,39
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	196 000	214 082,54	0,23
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	EUR	105 000	91 523,86	0,10
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	105 000	96 441,03	0,10
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	150 000	135 679,06	0,15
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	EUR	187 000	194 017,86	0,21
TOTAL IRLANDE			**1 099 381,18**	**1,18**
ITALIE				
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	200 000	177 489,56	0,19
ENEL 3.375% 24-11-81	EUR	200 000	191 629,70	0,21
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	500 000	487 089,88	0,53
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	606 000	549 792,95	0,59
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	300 000	297 094,50	0,32
ITALGAS 4.125% 08-06-32 EMTN	EUR	151 000	159 970,20	0,17
Italian Republic 6.0% 01-05-31	EUR	421 000	499 920,50	0,54
ITALIE 1.5% 01-06-25	EUR	971 000	951 931,95	1,02
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	952 000	982 119,45	1,06
ITALIE 5%09-010940	EUR	566 000	636 440,38	0,69
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	EUR	1 400 000	1 337 624,37	1,44
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	EUR	600 000	538 215,26	0,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48	EUR	1 000 000	907 782,75	0,97
SNAM 4.0% 27-11-29 EMTN	EUR	173 000	178 965,68	0,19
TOTAL ITALIE			**7 896 067,13**	**8,50**
LUXEMBOURG				
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	400 000	357 681,25	0,38
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	EUR	105 000	93 286,25	0,10
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	500 000	423 421,31	0,46
EFSF 1.2 02/17/45	EUR	500 000	369 034,21	0,40
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EUR	600 000	548 325,00	0,59
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.75% 15/09/2025	EUR	210 000	212 080,06	0,23
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	153 000	152 622,39	0,16
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	EUR	105 000	90 681,15	0,10
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	EUR	353 000	272 285,02	0,29
TOTAL LUXEMBOURG			**2 519 416,64**	**2,71**
NORVEGE				
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	300 000	295 103,87	0,32
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	246 000	259 575,69	0,28
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	EUR	184 000	195 045,72	0,21

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 19-06-25	EUR	150 000	145 180,67	0,16
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	300 000	286 594,84	0,32
SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.05% 03-11-28	EUR	300 000	262 960,00	0,28
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	EUR	166 000	167 653,03	0,18
TELENOR AS 1.125% 31-05-29	EUR	150 000	137 535,01	0,14
TOTAL NORVEGE			**1 749 648,83**	**1,89**
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	EUR	400 000	417 566,99	0,45
AKZO NOBEL NV 4.0% 24-05-33	EUR	300 000	319 153,76	0,34
ALLIANDER 2.625% 09-09-27 EMTN	EUR	107 000	107 399,07	0,12
ALLIANZ FIN II 0.5% 14-01-31	EUR	300 000	260 714,79	0,28
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	100 000	101 613,90	0,11
BMW FIN 0.0% 11-01-26 EMTN	EUR	134 000	126 546,25	0,14
BRENNTAG FINANCE BV 0.5% 06-10-29	EUR	200 000	171 709,17	0,18
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	EUR	200 000	192 566,78	0,20
COMPASS GROUP FINANCE NV 1.5% 05-09-28	EUR	150 000	142 473,45	0,15
ELM BV 2.6% PERP	EUR	150 000	146 583,56	0,15
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28-05-29	EUR	167 000	144 432,30	0,15
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17-06-30	EUR	601 000	506 412,96	0,55
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	200 000	170 815,88	0,18
HM FINANCE BV 4.875% 25-10-31	EUR	100 000	107 938,88	0,12
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	100 000	92 499,51	0,10
ING BANK NV 0.125% 08-12-31	EUR	300 000	244 844,64	0,26
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	100 000	90 488,77	0,09
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	300 000	313 408,45	0,34
KPN 3.875% 03-07-31 EMTN	EUR	100 000	105 814,09	0,11
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	900 000	671 468,05	0,73
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	350 000	425 472,99	0,46
RELX FINANCE BV 3.75% 12-06-31	EUR	500 000	531 239,55	0,57
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.0% 25-02-30	EUR	200 000	182 073,59	0,20
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.25% 28-02-31	EUR	100 000	91 615,22	0,10
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	400 000	401 318,72	0,43
TENNET HOLDING BV 4.25% 28-04-32	EUR	152 000	169 519,53	0,18
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 0.8% 18-10-30	EUR	178 000	154 949,54	0,17
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27-10-25	EUR	400 000	377 812,00	0,41
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	200 000	202 195,13	0,22
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03-04-31	EUR	100 000	106 689,62	0,12
TOTAL PAYS-BAS			**7 077 337,14**	**7,61**
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	EUR	250 000	201 497,75	0,22
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	561 000	544 864,86	0,59
TOTAL PORTUGAL			**746 362,61**	**0,81**

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	400 000	381 841,49	0,41
DIAGEO FINANCE 1.0% 22-04-25	EUR	300 000	293 155,36	0,32
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	347 000	371 629,11	0,40
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 0.375% 03-01-26	EUR	100 000	94 688,50	0,10
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	235 000	242 734,63	0,26
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	480 000	445 461,43	0,48
NGG FINANCE 1.625% 05-12-79	EUR	100 000	98 188,76	0,11
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.375% 27-07-29	EUR	120 000	102 364,12	0,11
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	500 000	476 865,33	0,51
WESTERN POWER DISTRIBUTION EAST MID 3.53% 20-09-28	EUR	100 000	102 630,20	0,11
TOTAL ROYAUME-UNI			**2 609 558,93**	**2,81**
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.05% 06-09-28	EUR	300 000	261 276,77	0,28
TELE2 AB 1.125% 15-05-24 EMTN	EUR	200 000	199 367,38	0,22
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	300 000	309 363,98	0,33
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	200 000	188 044,74	0,21
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	EUR	300 000	320 456,77	0,34
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	416 000	420 745,71	0,45
TOTAL SUEDE			**1 699 255,35**	**1,83**
SUISSE				
GIVAUDAN AG 2.0% 17-09-30	EUR	100 000	95 237,66	0,10
TOTAL SUISSE			**95 237,66**	**0,10**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**62 702 776,28**	**67,48**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**62 702 776,28**	**67,48**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	1 795,312	3 887 730,18	4,19
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	765,544	1 079 279,85	1,16
TOTAL FRANCE			**4 967 010,03**	**5,35**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**4 967 010,03**	**5,35**
TOTAL Organismes de placement collectif			**4 967 010,03**	**5,35**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	-86	26 875,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**26 875,00**	**0,02**
TOTAL Engagements à terme fermes			**26 875,00**	**0,02**
TOTAL Instrument financier à terme			**26 875,00**	**0,02**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-26 875	-26 875,00	-0,02
TOTAL Appel de marge			**-26 875,00**	**-0,02**
Créances			**273 938,75**	**0,29**
Dettes			**-55 131,72**	**-0,06**
Comptes financiers			**482 664,23**	**0,52**
Actif net			**92 919 018,81**	**100,00**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	**EUR**	**68 612,903**	**1 017,08**	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	**EUR**	**233 186,209**	**99,20**	

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Identifiant d'entité juridique: 969500Q7HGCE44XGR189

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,93% d'investissements durables
☐ in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy	☐ with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ It made **sustainable investments with a social social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.). Le compartiment est investi, selon les choix du gérant, soit en investissant dans des titres de sociétés ou de pays, soit en investissant dans des OPC gérés par le groupe HSBC.
Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) t à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.
Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.
De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 97.12% au 31 décembre 2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,53	6,17
E Pillar	7,08	5,83
S Pillar	6,28	6,33
G Pillar	6,58	6,58

3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	72,91	99,33
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,10%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,02%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - 5% MSCI World Net 25% MSCI EMU Net 70% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,53	6,22
E Pillar	7,03	5,90
S Pillar	6,51	6,51
G Pillar	6,45	6,48
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	109,92	144,42
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - 5% MSCI World Net 25% MSCI EMU Net 70% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre. La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi un indicateur relatif à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre ». La prise en considération par le compartiment de cet indicateur est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Exposés à des armes controversées.

• Enfin, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Government Of Italy 0.5% 01-feb-2026	Gouvernement	1,47%	Italie
Government Of Spain 5.75% 30-jul-2032	Gouvernement	1,42%	Espagne
SAP SE	Technologies de l'Information	1,28%	Allemagne
Government Of France 1.25% 25-may-2036	Gouvernement	1,22%	France
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	1,16%	Espagne
Schneider Electric SE	Industrie	1,08%	Les États-Unis d'Amérique
Government Of Italy 1.5% 01-jun-2025	Gouvernement	1,06%	Italie
Munich Reinsurance Company	Finance	0,96%	Allemagne
Government Of Spain 1.95% 30-jul-2030	Gouvernement	0,95%	Espagne
Government Of Italy 3.45% 01-mar-2048	Gouvernement	0,94%	Italie
Government Of France 4.0% 25-oct-2038	Gouvernement	0,88%	France
AXA SA	Finance	0,86%	France
RELX PLC	Industrie	0,83%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

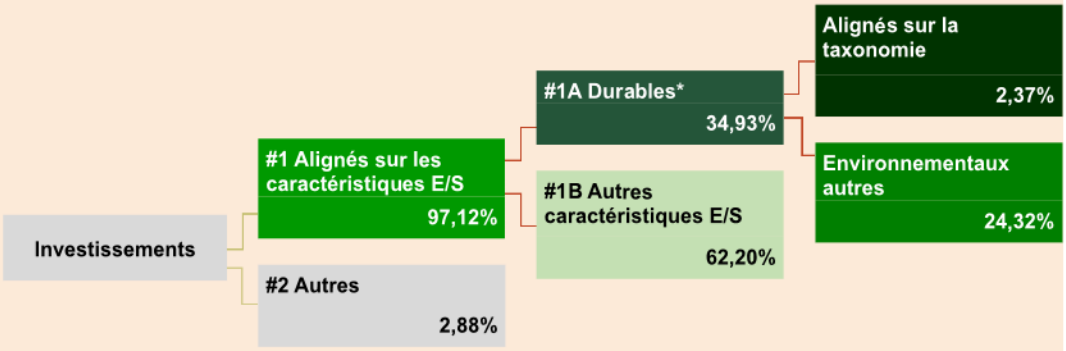
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 34,93%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

*A Company or Issuer considered as a sustainable investment may contribute to both a social and environmental objective, which can be aligned or non-aligned with the EU Taxonomy. The figures in the above diagram take this into account, but one Company or Issuer may only be recorded once under the sustainable investments figure (#1A Sustainable).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Gouvernement	26.40%
Finance	20.74%
Industrie	11.10%
Autres	5.84%
Biens de Consommation de Base	4.85%
Services de Télécommunication	5.83%
Technologies de l'Information	4.38%
Services aux Collectivités	4.77%
Électricité	*3.58%*
Compagnies aux activités diversifiées	*0.57%*
Gaz	*0.54%*
Santé	4.06%
Consommation Discrétionnaire	3.74%
Matériaux	3.34%
Énergie	2.49%
Gaz et Pétrole intégrés	*1.80%*
Raffinage et Commercialisation de Pétrole et de Gaz	*0.59%*
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	*0.09%*
Stockage et Transport de Pétrole et de Gaz	*0.01%*
Immobilier	1.94%
Liquidités et produits dérivés	0.52%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

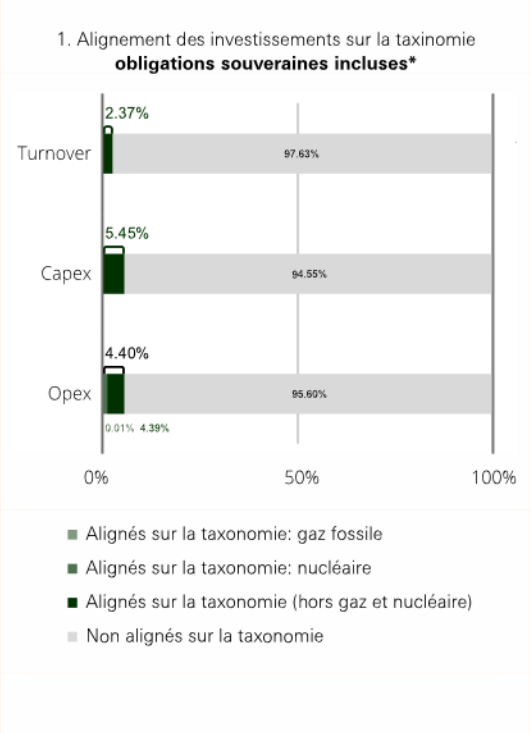
☑ Non

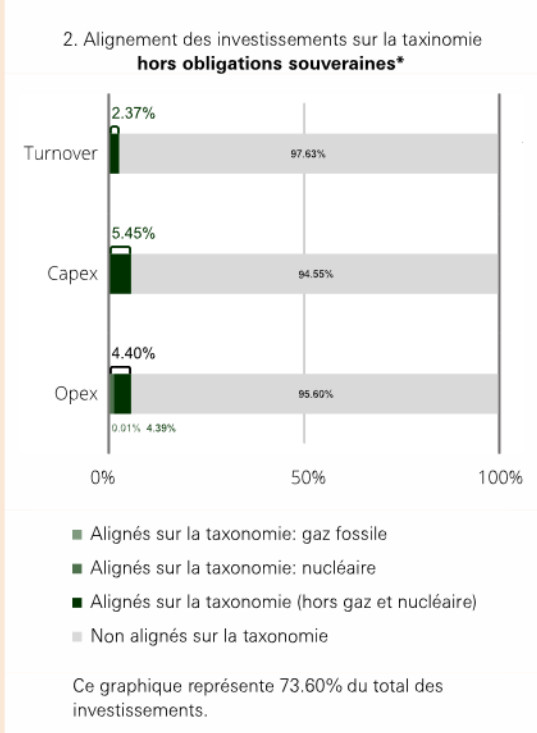
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,06% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 2,10%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

24,32%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment détient des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisi pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2023, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15%. A titre d'exemple, nous avons cédé nos titres BBVA, Total Energie ou encore OMV qui n'étaient plus compatibles avec nos objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Rapport d'activité

Politique d'investissement

Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés actions ont fortement progressé en 2023. Cette bonne performance s'explique par la résilience de la croissance économique dans les pays développés, la réouverture de l'économie chinoise même si la croissance a été en deçà des attentes, ainsi que la détente de l'inflation. A cela s'ajoute les résultats des entreprises qui sont restés très bien orientés et ont plutôt surpris positivement tout au long de l'année. Nous sommes restés cependant prudents dans l'attente des effets retardés de la hausse des taux sur les entreprises et les ménages dans un contexte géopolitique dégradé.

Au 29 décembre 2023, l'exposition actions de HRIF - SRI BALANCED est proche de 47% de l'actif contre 50% pour l'univers d'investissement.

Exposition sur les marchés actions :
La poche actions est composée de titres vifs essentiellement et d'OPCVM. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés peuvent être utilisés.

Investissements sur les marchés actions

a) Partie en titres vifs ISR Euro :

La gestion de cette poche suit notre processus de sélection ISR best in class qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.
La contribution de l'allocation sectorielle a été négative sur la performance relative du compartiment,
La contribution de l'allocation sectorielle a été neutre sur la performance relative du compartiment.
Les contributions négatives viennent d'une sur-exposition aux services aux entreprises, aux telecoms et à la distribution alimentaire et d'une sous pondération des semi-conducteurs, de la consommation courante et des biens d'équipements. Les contributions positives proviennent de la sur-exposition à la banque, aux médias et aux secteur des logiciels et de la sous pondération des services financiers, de la pharmacie et de la consommation durable. Les liquidités ont pesé sur la performance dans un marché en hausse.
La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans la banque (Bawag, KBC), les biens d'équipements (Alstom, CNHI, Metso, Signify), la consommation durable (Kering), l'énergie (Neste), l'alimentation/boisson (Pernod Ricard), les produits de base (DSM Firmenich), les services de télécommunication (Elisa) et la pharmacie (Merck). Notons les contributions positives de Relx dans les services aux entreprises, de Inditex dans la distribution spécialisée, de Munich Re dans l'assurance, de CRH et Akzo dans les produits de base, de Publicis dans les médias, de SAP dans les logiciels, de DHL dans le transport et de Enel dans les services aux collectivités.

Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 44% de titres vifs.

b) Investissements ISR hors zone Euro :

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées appartiennent au premier quartile de chaque secteur. Les déviations géographiques sont très modestes. Nous avons eu tendance à renforcer cette position sur la première partie d'année.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- Valeurs internationales (HRIF - SRI GLOBAL EQUITY)

Au 29 décembre 2023, nous en détenons environ 8.3%.

c) Utilisation des Produits dérivés :

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ -5% au 29 décembre 2023

Allocation sur les marchés de Taux

2023 a été contrastée en matière de comportement des marchés de taux avec une hausse continue des taux d'intérêt jusqu'à fin octobre, suivie d'une forte baisse au cours des deux derniers mois de l'année. Les primes de risque crédit sont quant à elles restées relativement impassibles face à la hausse des taux et ont même plutôt baissé, surtout en fin d'année.

Au 29 décembre 2023, l'allocation obligataire du compartiment HRIF - SRI BALANCED est proche de 43% contre 50% pour l'univers d'investissement.

Investissements sur les marchés obligataires

a) Investissement sur les obligations d'état et d'entreprise ISR :

En matière de gestion, le portefeuille a commencé l'année avec une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de poursuite du resserrement des politiques monétaires des banques centrales. La duration a été progressivement rehaussée pour adopter un positionnement proche de la neutralité vers la fin de l'année.
Concernant le crédit, nous avons abordé l'année 2023 avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement crédit constructif durant la période, étant confortés par les résultats d'entreprises et l'attractivité de cette classe d'actif du point de vue du rendement financier, avec notamment une surpondération sur le secteur bancaire et sur celui des services aux collectivités.

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. A l'exception du secteur financier, le volume d'émission a été inférieure à celui des années précédentes et a été globalement bien reçu par les investisseurs, notamment sur la base de taux de rendement nettement supérieurs à 4% en moyenne. Ces achats ont été l'occasion de faire des arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Investissements sur le marché monétaire :

Nous utilisons le monétaire de manière tactique pour se prémunir d'une hausse de la volatilité des marchés d'actions et des marchés de taux.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC SRI MONEY

Au 29 décembre 2023, nous en détenons environ 1.4%

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 9.40% pour l'action AC, de 10.04% pour l'action IC.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du compartiment affiche une performance de 13.11%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du compartiment dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 28 septembre 2023**

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES a été inséré dans la documentation réglementaire.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- **Taux de rotation**

  Taux de rotation du portefeuille : 25.52%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.
Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	1 480 752,40	925 343,51
HSBC MONETAIRE ETAT Z	645 787,09	848 065,11
BNP PARIBAS	498 385,47	188 017,47
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32		630 853,91
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT		625 864,46
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	15 761,25	447 468,07
ITALIE 3.50% 01/03/2030	435 621,07	
ORANGE 3.875% 11-09-35 EMTN	399 121,03	
ORANGE 1.0% 12-09-25 EMTN		379 332,00
ESPAGNE 1.95% 30-07-30		345 293,59

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**38 939 649,88**	**37 287 499,74**
Actions et valeurs assimilées	**17 374 781,59**	**16 246 776,56**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 374 781,59	16 246 776,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**17 770 106,56**	**17 437 482,43**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 770 106,56	17 437 482,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**3 781 324,23**	**3 526 455,75**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 781 324,23	3 526 455,75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**13 437,50**	**76 785,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 437,50	76 785,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**138 872,74**	**152 523,90**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	138 872,74	152 523,90
COMPTES FINANCIERS	**186 166,73**	**231 565,95**
Liquidités	186 166,73	231 565,95
TOTAL DE L'ACTIF	**39 264 689,35**	**37 671 589,59**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	39 502 263,65	37 919 457,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-622 965,87	-654 153,53
Résultat de l'exercice (a,b)	324 436,54	267 254,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**39 203 734,32**	**37 532 557,75**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**13 437,50**	**76 785,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	13 437,50	76 785,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 437,50	76 785,00
Autres opérations		
DETTES	**47 517,53**	**62 246,84**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	47 517,53	62 246,84
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**39 264 689,35**	**37 671 589,59**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323		2 006 050,00
EURO STOXX 50 0324	1 953 490,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 586,55	321,42
Produits sur actions et valeurs assimilées	540 340,32	532 419,88
Produits sur obligations et valeurs assimilées	310 103,40	286 973,84
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**859 030,27**	**819 715,14**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	133,76	1 871,47
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**133,76**	**1 871,47**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**858 896,51**	**817 843,67**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	526 402,25	534 803,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**332 494,26**	**283 040,40**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 057,72	-15 786,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**324 436,54**	**267 254,24**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux.
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME
(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE
(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013443199 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC : Taux de frais maximum de 0.60% TTC.
FR0013443181 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC : Taux de frais maximum de 1.20% TTC.

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,20% TTC maximum, pour toutes les parts.
Le taux de frais indirects est de 0,30% TTC maximum de l'actif net quotidien pour toutes les parts.

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**37 532 557,75**	**41 440 620,92**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	997 520,26	7 967 249,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 776 132,17	-5 168 160,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	713 318,75	718 000,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-994 797,27	-1 325 383,94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	36 530,00	49 120,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-369 042,50	-117 255,00
Frais de transactions	-7 955,40	-9 810,89
Différences de change	-9 537,80	-18 875,09
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 812 125,94	-6 373 972,29
Différence d'estimation exercice N	*952 565,58*	*-2 859 560,36*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 859 560,36*	*-3 514 411,93*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-63 347,50	87 985,00
Différence d'estimation exercice N	*13 437,50*	*76 785,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-76 785,00*	*11 200,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	332 494,26	283 040,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**39 203 734,32**	**37 532 557,75**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 770 106,56	45,33
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**17 770 106,56**	**45,33**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 953 490,00	4,98
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**1 953 490,00**	**4,98**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	17 770 106,56	45,33						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							186 166,73	0,47
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			1 246 241,46	3,18	2 376 405,78	6,06	2 278 965,63	5,81	11 868 493,69	30,27
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	186 166,73	0,47								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	342 936,13	0,87						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			8 055,64	0,02				
Comptes financiers			12 547,97	0,03				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	130 817,10
	Coupons et dividendes en espèces	8 055,64
TOTAL DES CRÉANCES		**138 872,74**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	47 517,53
TOTAL DES DETTES		**47 517,53**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**91 355,21**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC		
Actions souscrites durant l'exercice	9 732,360	997 520,26
Actions rachetées durant l'exercice	-27 062,070	-2 776 132,17
Solde net des souscriptions/rachats	-17 329,710	-1 778 611,91
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	365 899,513	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,500	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	526 360,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,38
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 781 324,23
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	3 223 035,19
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	558 289,04
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**3 781 324,23**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	324 436,54	267 254,24
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**324 436,54**	**267 254,24**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	324 360,70	267 187,88
Total	**324 360,70**	**267 187,88**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	75,84	66,36
Total	**75,84**	**66,36**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-622 965,87	-654 153,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-622 965,87**	**-654 153,53**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-622 878,58	-654 066,64
Total	**-622 878,58**	**-654 066,64**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-87,29	-86,89
Total	**-87,29**	**-86,89**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**29 477 651,38**	**30 878 193,33**	**41 440 620,92**	**37 532 557,75**	**39 203 734,32**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC en EUR					
Actif net	29 472 573,94	30 872 856,83	41 434 777,09	37 527 563,88	39 198 239,19
Nombre de titres	290 664,830	291 446,294	359 439,494	383 229,223	365 899,513
Valeur liquidative unitaire	101,39	105,92	115,27	97,92	107,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,03	-0,06	1,96	-1,70	-1,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	0,51	0,61	0,69	0,88
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC en EUR					
Actif net	5 077,44	5 336,50	5 843,83	4 993,87	5 495,13
Nombre de titres	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
Valeur liquidative unitaire	10 154,88	10 673,00	11 687,66	9 987,74	10 990,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,80	-5,98	198,24	-173,78	-174,58
Capitalisation unitaire sur résultat	1 268,54	111,68	133,14	132,72	151,68

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 152	278 726,40	0,71
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	4 323	435 671,94	1,11
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	10 388	465 953,74	1,18
FRESENIUS	EUR	10 388	291 591,16	0,74
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	2 684	212 894,88	0,54
MERCK KGA	EUR	2 425	349 442,50	0,89
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 548	580 654,80	1,49
SAP SE	EUR	5 884	820 700,32	2,10
TOTAL ALLEMAGNE			**3 435 635,74**	**8,76**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	3 930	188 561,40	0,48
ERSTE GROUP BANK	EUR	9 026	331 524,98	0,85
TOTAL AUTRICHE			**520 086,38**	**1,33**
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	6 284	368 996,48	0,94
TOTAL BELGIQUE			**368 996,48**	**0,94**
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	7 770	218 181,60	0,56
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	7 342	113 470,61	0,29
IBERDROLA SA	EUR	64 266	762 837,42	1,94
INDITEX	EUR	8 943	352 622,49	0,90
TOTAL ESPAGNE			**1 447 112,12**	**3,69**
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	5 976	250 215,12	0,64
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	27 042	247 975,14	0,63
NESTE OYJ	EUR	9 963	320 908,23	0,82
TOTAL FINLANDE			**819 098,49**	**2,09**
FRANCE				
ALSTOM	EUR	7 526	91 666,68	0,23
AXA	EUR	17 723	522 651,27	1,34
BNP PARIBAS	EUR	6 380	399 324,20	1,01
BOUYGUES	EUR	7 937	270 810,44	0,69
CARREFOUR	EUR	21 023	348 246,00	0,89
KERING	EUR	861	343 539,00	0,88
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	428	313 980,80	0,80
MICHELIN (CGDE)	EUR	14 211	461 289,06	1,18
ORANGE	EUR	24 763	255 157,95	0,65
PERNOD RICARD	EUR	1 983	316 784,25	0,80

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	5 799	487 116,00	1,25
REXEL	EUR	9 799	242 721,23	0,62
SAINT-GOBAIN	EUR	6 680	445 288,80	1,13
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 906	710 032,68	1,81
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 342	177 211,10	0,45
VALEO SA	EUR	6 615	92 047,73	0,24
VIVENDI	EUR	21 038	203 563,69	0,52
TOTAL FRANCE			**5 681 430,88**	**14,49**
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	5 493	342 936,13	0,87
TOTAL IRLANDE			**342 936,13**	**0,87**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	22 880	153 982,40	0,39
TOTAL ITALIE			**153 982,40**	**0,39**
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	3 820	285 812,40	0,73
ASML HOLDING NV	EUR	701	477 871,70	1,22
ASR NEDERLAND NV	EUR	7 305	311 923,50	0,80
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	9 151	101 393,08	0,26
HEINEKEN	EUR	4 492	412 994,48	1,05
ING GROEP NV	EUR	38 888	525 999,09	1,34
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	12 966	337 310,49	0,86
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	142 337	443 806,77	1,13
SIGNIFY NV	EUR	4 364	132 316,48	0,34
TOTAL PAYS-BAS			**3 029 427,99**	**7,73**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	61 582	280 506,01	0,72
TOTAL PORTUGAL			**280 506,01**	**0,72**
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	13 384	479 414,88	1,23
TOTAL ROYAUME-UNI			**479 414,88**	**1,23**
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	3 642	335 064,00	0,85
STMICROELECTRONICS NV	EUR	10 633	481 090,09	1,23
TOTAL SUISSE			**816 154,09**	**2,08**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**17 374 781,59**	**44,32**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**17 374 781,59**	**44,32**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	390 000	407 961,45	1,04
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	200 000	200 096,36	0,51
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-05-35	EUR	320 000	252 227,20	0,64
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	EUR	200 000	181 657,89	0,46
CMZB FRANCFORT 3.0% 14-09-27	EUR	300 000	296 756,51	0,76
COVESTRO AG 1.375% 12-06-30	EUR	200 000	182 297,30	0,47
EON SE 4.0% 29-08-33 EMTN	EUR	300 000	320 347,43	0,82
FREGR 2 7/8 02/15/29	EUR	140 000	142 685,62	0,36
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	EUR	240 000	227 561,67	0,58
TOTAL ALLEMAGNE			**2 211 591,43**	**5,64**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 2.4% 23-05-34	EUR	440 000	437 509,20	1,12
ERSTE GR BK 0.25% 26-06-24	EUR	300 000	295 504,39	0,75
TOTAL AUTRICHE			**733 013,59**	**1,87**
BELGIQUE				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	340 000	308 948,78	0,79
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	EUR	300 000	226 268,21	0,58
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EUR	300 000	303 973,07	0,77
KBC GROUPE 0.625% 10-04-25	EUR	200 000	194 109,30	0,49
TOTAL BELGIQUE			**1 033 299,36**	**2,63**
CANADA				
PROVINCE DE L ONTARIO 0.01% 25-11-30	EUR	200 000	166 070,13	0,42
TORONTO DOMINION BANK THE 3.129% 03-08-32	EUR	150 000	148 966,54	0,38
TOTAL CANADA			**315 036,67**	**0,80**
DANEMARK				
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	233 000	227 065,38	0,58
TOTAL DANEMARK			**227 065,38**	**0,58**
ESPAGNE				
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	200 000	189 279,87	0,48
ESPAGNE 1.6% 30-04-25	EUR	280 000	278 085,23	0,71
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	750 000	892 785,90	2,28
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	200 000	211 069,72	0,54
TOTAL ESPAGNE			**1 571 220,72**	**4,01**
ETATS-UNIS				
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24	EUR	220 000	217 668,32	0,56
MICROSOFT CORP 3.125% 061228	EUR	140 000	144 639,70	0,36
TMO 1.45 03/16/27	EUR	220 000	212 917,74	0,55
TOTAL ETATS-UNIS			**575 225,76**	**1,47**
FINLANDE				
UPM KYMMENE OY 0.5% 22-03-31	EUR	500 000	415 205,38	1,06
TOTAL FINLANDE			**415 205,38**	**1,06**

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	240 000	239 362,23	0,61
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.5% 31-10-25	EUR	300 000	287 744,80	0,74
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	400 000	332 554,40	0,85
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	EUR	100 000	91 102,86	0,23
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	220 000	219 070,91	0,56
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	200 000	183 421,47	0,47
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	200 000	197 323,58	0,51
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	1 130 000	785 990,09	2,00
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	600 000	346 400,80	0,88
ORANGE 3.875% 11-09-35 EMTN	EUR	400 000	431 333,87	1,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	EUR	100 000	105 606,15	0,27
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	100 000	105 018,96	0,27
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	290 000	291 547,47	0,74
TOTAL FRANCE			**3 616 477,59**	**9,23**
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	140 000	128 588,03	0,33
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-34	EUR	200 000	214 003,79	0,54
TOTAL IRLANDE			**342 591,82**	**0,87**
ITALIE				
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	300 000	272 174,73	0,70
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	600 000	594 189,00	1,51
Italian Republic 6.0% 01-05-31	EUR	290 000	344 363,29	0,88
ITALIE 1.5% 01-06-25	EUR	200 000	196 072,49	0,50
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	740 000	763 412,18	1,95
ITALIE 5%09-010940	EUR	140 000	157 423,42	0,40
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	EUR	200 000	191 089,20	0,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	EUR	400 000	358 810,18	0,91
TOTAL ITALIE			**2 877 534,49**	**7,34**
LUXEMBOURG				
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	220 000	196 724,69	0,50
EFSF 1.2 02/17/45	EUR	140 000	103 329,58	0,27
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EUR	400 000	365 550,00	0,93
TOTAL LUXEMBOURG			**665 604,27**	**1,70**
NORVEGE				
DNB BANK A 0.375% 18-01-28	EUR	150 000	138 118,63	0,36
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	140 000	133 744,26	0,34
TELENOR ASA 2.625% 12/24	EUR	140 000	138 879,75	0,35
TOTAL NORVEGE			**410 742,64**	**1,05**
PAYS-BAS				
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28-05-29	EUR	222 000	191 999,83	0,49
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	100 000	85 407,94	0,22
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	200 000	180 977,54	0,46
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	200 000	208 938,97	0,53
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	350 000	261 126,47	0,67
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.0% 25-02-30	EUR	200 000	182 073,59	0,46
TOTAL PAYS-BAS			**1 110 524,34**	**2,83**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	220 000	213 672,49	0,55
TOTAL PORTUGAL			**213 672,49**	**0,55**
ROYAUME-UNI				
DIAGEO FINANCE 1.0% 22-04-25	EUR	290 000	283 383,52	0,73
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	217 000	232 402,07	0,59
NGG FINANCE 1.625% 05-12-79	EUR	140 000	137 464,26	0,35
VODA 2.2% 25-08-26 EMTN	EUR	200 000	198 011,86	0,50
WESTERN POWER DISTRIBUTION EAST MID 3.53% 20-09-28	EUR	100 000	102 630,20	0,26
TOTAL ROYAUME-UNI			**953 891,91**	**2,43**
SUEDE				
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	300 000	309 363,98	0,79
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	200 000	188 044,74	0,48
TOTAL SUEDE			**497 408,72**	**1,27**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**17 770 106,56**	**45,33**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**17 770 106,56**	**45,33**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	1 488,363	3 223 035,19	8,22
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	396	558 289,04	1,42
TOTAL FRANCE			**3 781 324,23**	**9,64**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**3 781 324,23**	**9,64**
TOTAL Organismes de placement collectif			**3 781 324,23**	**9,64**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	-43	13 437,50	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**13 437,50**	**0,04**
TOTAL Engagements à terme fermes			**13 437,50**	**0,04**
TOTAL Instrument financier à terme			**13 437,50**	**0,04**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-13 437,5	-13 437,50	-0,04
TOTAL Appel de marge			**-13 437,50**	**-0,04**
Créances			**138 872,74**	**0,36**
Dettes			**-47 517,53**	**-0,12**
Comptes financiers			**186 166,73**	**0,47**
Actif net			**39 203 734,32**	**100,00**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	**EUR**	**0,500**	**10 990,26**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	**EUR**	**365 899,513**	**107,12**

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Identifiant d'entité juridique: 969500HU1926N1M5G696

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 42,25% d'investissements durables
☐ in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy	☐ with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ It made **sustainable investments with a social social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.). Le compartiment est investi, selon les choix du gérant, soit en investissant dans des titres de sociétés ou de pays, soit en investissant dans des OPC gérés par le groupe HSBC.
Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.
Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.
Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.
De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 97.02% au 31 décembre 2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,57	6,14
E Pillar	7,24	6,20
S Pillar	6,32	6,09

G Pillar	6,52	6,44
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	84,47	104,59
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,12%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,02%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - 10% MSCI World Net 40% MSCI EMU Net 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,52	6,17
E Pillar	7,16	6,23
S Pillar	6,50	6,25
G Pillar	6,35	6,32
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	116,20	145,07
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - 10% MSCI World Net 40% MSCI EMU Net 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” aux objectifs environnementaux ou sociaux s’applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s’agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l’entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d’investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n’est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l’exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l’extraction de charbon thermique (et la production d’électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre. La description de la méthodologie de l’investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi un indicateur relatif à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre ». La prise en considération par le compartiment de cet indicateur est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Exposés à des armes controversées.

• Enfin, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	**Secteur**	**% d'actifs**	**Pays**
SAP SE	Technologies de l'Information	2,12%	Allemagne
Government Of Spain 4.7% 30-jul-2041	Gouvernement	1,91%	Espagne
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	1,90%	Espagne
Schneider Electric SE	Industrie	1,78%	Les États-Unis d'Amérique
Government Of Italy 3.5% 01-mar-2030	Gouvernement	1,69%	Italie
Government Of France 5.75% 25-oct-2032	Gouvernement	1,66%	France
Munich Reinsurance Company	Finance	1,57%	Allemagne
Intesa Sanpaolo S.p.a. 1.0% 04-jul-2024	Finance	1,53%	Italie
ING Groep NV	Finance	1,43%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	1,42%	France
RELX PLC	Industrie	1,36%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

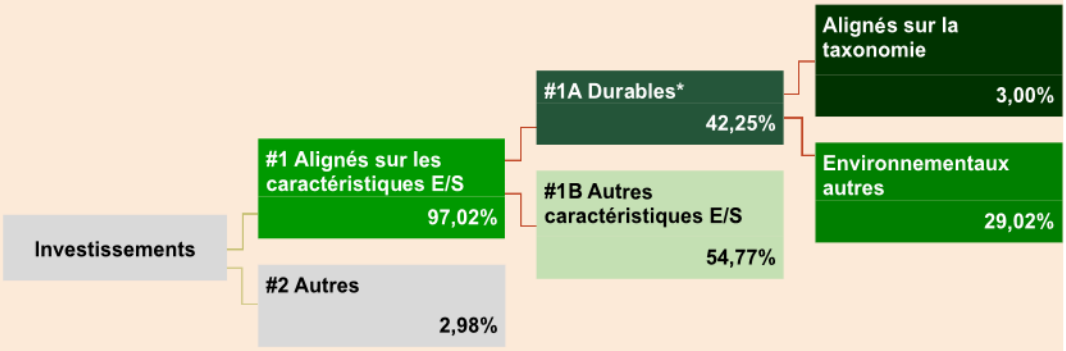
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 42,25%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

*A Company or Issuer considered as a sustainable investment may contribute to both a social and environmental objective, which can be aligned or non-aligned with the EU Taxonomy. The figures in the above diagram take this into account, but one Company or Issuer may only be recorded once under the sustainable investments figure (#1A Sustainable).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Gouvernement	20.61%
Finance	21.17%
Industrie	11.16%
Technologies de l'Information	6.83%
Services de Télécommunication	7.47%
Biens de Consommation de Base	5.34%
Consommation Discrétionnaire	5.23%
Services aux Collectivités	5.38%
Électricité	*4.48%*
Compagnies aux activités diversifiées	*0.77%*
Santé	5.26%
Matériaux	4.42%
Énergie	2.98%
Gaz et Pétrole intégrés	*1.83%*
Raffinage et Commercialisation de Pétrole et de Gaz	*0.97%*
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	*0.17%*
Stockage et Transport de Pétrole et de Gaz	*0.02%*
Autres	2.56%
Immobilier	0.77%
Liquidités et produits dérivés	0.82%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

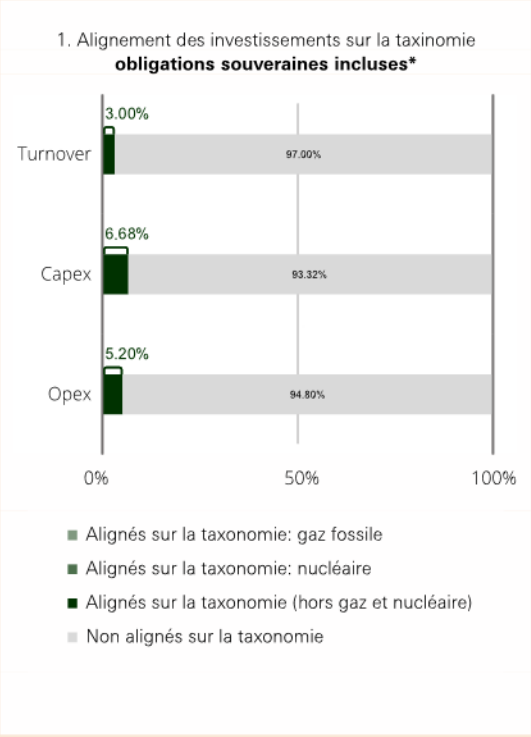
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

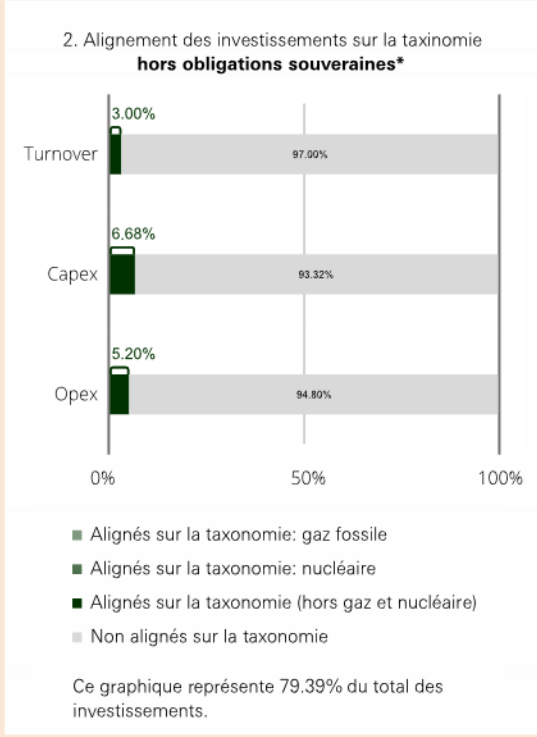
☑ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,09% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 2,52%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

29,02%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment détient des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture).

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisi pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2023, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15%. A titre d'exemple, nous avons cédé nos titres BBVA, Total Energie ou encore OMV qui n'étaient plus compatibles avec nos objectifs.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Compartiment :

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Rapport d'activité

Politique d'investissement

Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés actions ont fortement progressé en 2023. Cette bonne performance s'explique par la résilience de la croissance économique dans les pays développés, la réouverture de l'économie chinoise même si la croissance a été en deçà des attentes, ainsi que la détente de l'inflation. A cela s'ajoute les résultats des entreprises qui sont restés très bien orientés et ont plutôt surpris positivement tout au long de l'année. Nous sommes restés cependant prudents dans l'attente des effets retardés de la hausse des taux sur les entreprises et les ménages dans un contexte géopolitique dégradé.

Au 29 décembre 2023, l'exposition actions de HRIF - SRI DYNAMIC est proche de 77% de l'actif contre 80% pour l'univers d'investissement.

Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs essentiellement et d'OPCVM. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés peuvent être utilisés.

Investissements sur les marchés actions

a) Partie en titres vifs ISR Euro :

La gestion de cette poche suit notre processus de sélection ISR best in class qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.
La contribution de l'allocation sectorielle a été négative sur la performance relative du compartiment,
La contribution de l'allocation sectorielle a été neutre sur la performance relative du compartiment.
Les contributions négatives viennent d'une sur-exposition aux services aux entreprises, aux telecoms et à la distribution alimentaire et d'une sous pondération des semi-conducteurs, de la consommation courante et des biens d'équipements. Les contributions positives proviennent de la sur-exposition à la banque, aux médias et aux secteur des logiciels et de la sous pondération des services financiers, de la pharmacie et de la consommation durable. Les liquidités ont pesé sur la performance dans un marché en hausse.
La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans la banque (Bawag, KBC), les biens d'équipements (Alstom, CNHI, Metso, Signify), la consommation durable (Kering), l'énergie (Neste), l'alimentation/boisson (Pernod Ricard), les produits de base (DSM Firmenich), les services de télécommunication (Elisa) et la pharmacie (Merck). Notons les contributions positives de Relx dans les services aux entreprises, de Inditex dans la distribution spécialisée, de Munich Re dans l'assurance, de CRH et Akzo dans les produits de base, de Publicis dans les médias, de SAP dans les logiciels, de DHL dans le transport et de Enel dans les services aux collectivités.

Au 29 décembre 2023, nous détenons environ 80.4% de titres vifs.

b) Investissements ISR hors zone Euro :

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées appartiennent au premier quartile de chaque secteur. Les déviations géographiques sont très modestes. Nous avons eu tendance à alléger cette position sur la première partie d'année.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- Valeurs internationales (HRIF - SRI GLOBAL EQUITY)

Au 29 décembre 2023, nous en détenons environ 4.3%.

c) Utilisation des Produits dérivés :

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ -7.6% au 29 décembre 2023.

Allocation sur les marchés de Taux

2023 a été contrastée en matière de comportement des marchés de taux avec une hausse continue des taux d'intérêt jusqu'à fin octobre, suivie d'une forte baisse au cours des deux derniers mois de l'année. Les primes de risque crédit sont quant à elles restées relativement impassibles face à la hausse des taux et ont même plutôt baissé, surtout en fin d'année.

Au 29 décembre 2023, l'allocation obligataire du compartiment HRIF - SRI DYNAMIC est proche de 15% contre 20% pour l'univers d'investissement.

Investissements sur les marchés obligataires

a) Investissement sur les obligations d'état et d'entreprise ISR :

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HRIF- SRI EURO BOND

En matière de gestion, le portefeuille a commencé l'année avec une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de poursuite du resserrement des politiques monétaires des banques centrales. La duration a été progressivement rehaussée pour adopter un positionnement proche de la neutralité vers la fin de l'année.
Concernant le crédit, nous avons abordé l'année 2023 avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement crédit constructif durant la période, étant confortés par les résultats d'entreprises et l'attractivité de cette classe d'actif du point de vue du rendement financier, avec notamment une surpondération sur le secteur bancaire et sur celui des services aux collectivités.

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. A l'exception du secteur financier, le volume d'émission a été inférieure à celui des années précédentes et a été globalement bien reçu par les investisseurs, notamment sur la base de taux de rendement nettement supérieurs à 4% en moyenne. Ces achats ont été l'occasion de faire des arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit.

Au 29 décembre 2023, nous en détenons 15%.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Investissements sur le marché monétaire :

Nous utilisons le monétaire de manière tactique pour se prémunir d'une hausse de la volatilité des marchés d'actions et des marchés de taux.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC SRI MONEY

Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de 10.95% pour l'action AC, de 11.67% pour l'action IC.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du compartiment affiche une performance de 16.55%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 76.86%.

Evénements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice

➢ **Le 1er juillet 2023**

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.
La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du compartiment dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

➢ **Le 28 septembre 2023**

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES a été inséré dans la documentation réglementaire.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au compartiment est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du compartiment.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- **Principaux risques importants**

  Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

- **Taux de rotation**

Taux de rotation du portefeuille : 29.97%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob ; Vente Val mob) / AUM moyen

- **Gestion des conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- **Prêt de titres**

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- **Informations relatives aux décisions d'investissement**

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.
Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.
Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.
Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du compartiment concerné ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	3 102 987,77	3 011 779,37
HSBC MONETAIRE ETAT Z	996 238,91	2 373 915,69
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	1 666 029,20	603 239,92
BNP PARIBAS	1 148 705,83	443 260,00
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	35 296,40	973 957,32
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	781 393,59	8 104,20
ERSTE GROUP BANK	706 703,86	8 986,70
OMV AG	18 604,87	687 926,13
TOTALENERGIES SE	81 471,26	607 683,26
SOCIETE GENERALE SA		655 884,66

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Comptes Annuels

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**48 395 329,54**	**44 456 850,55**
Actions et valeurs assimilées	**39 413 015,76**	**35 442 780,83**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	39 413 015,76	35 442 780,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**8 956 688,78**	**8 874 989,72**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 956 688,78	8 874 989,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**25 625,00**	**139 080,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 625,00	139 080,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**268 508,42**	**276 277,30**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	268 508,42	276 277,30
COMPTES FINANCIERS	**254 500,18**	**390 935,76**
Liquidités	254 500,18	390 935,76
TOTAL DE L'ACTIF	**48 918 338,14**	**45 124 063,61**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023
Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	48 376 472,45	45 483 737,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-36 648,45	-1 027 687,18
Résultat de l'exercice (a,b)	487 944,22	449 997,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**48 827 768,22**	**44 906 047,64**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**25 625,00**	**139 080,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	25 625,00	139 080,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 625,00	139 080,00
Autres opérations		
DETTES	**64 944,92**	**78 935,97**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	64 944,92	78 935,97
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**48 918 338,14**	**45 124 063,61**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323		3 633 600,00
EURO STOXX 50 0324	3 725 260,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023
Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 284,86	394,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 205 698,48	1 078 939,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 217 983,34**	**1 079 334,10**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	547,45	3 415,23
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**547,45**	**3 415,23**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 217 435,89**	**1 075 918,87**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	719 206,10	654 053,40
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**498 229,79**	**421 865,47**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-10 285,57	28 132,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**487 944,22**	**449 997,53**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Annexes

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux.
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME
(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE
(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013443173 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC Action IC : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0013443165 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC Action AC : Taux de frais maximum de 1,35% TTC.

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,20% TTC maximum, pour toutes les parts.

Le taux de frais indirect sont de 0,30% TTC maximum.

Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023
Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**44 906 047,64**	**47 005 960,03**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 687 403,50	9 947 008,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 675 094,93	-4 536 230,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 366 615,97	1 212 761,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-762 218,91	-1 957 834,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	69 607,50	160 430,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-689 317,50	-426 267,50
Frais de transactions	-19 591,26	-24 860,03
Différences de change	-23 618,73	-40 951,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 583 160,15	-7 026 413,26
Différence d'estimation exercice N	*3 604 096,87*	*-979 063,28*
Différence d'estimation exercice N-1	*979 063,28*	*-6 047 349,98*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-113 455,00	170 580,00
Différence d'estimation exercice N	*25 625,00*	*139 080,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-139 080,00*	*31 500,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	498 229,79	421 865,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**48 827 768,22**	**44 906 047,64**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	3 725 260,00	7,63
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**3 725 260,00**	**7,63**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							254 500,18	0,52
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	254 500,18	0,52								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	763 974,03	1,56						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			19 028,22	0,04				
Comptes financiers	14 572,17	0,03	15 541,70	0,03				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	249 480,20
	Coupons et dividendes en espèces	19 028,22
TOTAL DES CRÉANCES		**268 508,42**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	64 944,92
TOTAL DES DETTES		**64 944,92**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**203 563,50**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,500	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC		
Actions souscrites durant l'exercice	42 131,529	4 687 403,50
Actions rachetées durant l'exercice	-50 765,419	-5 675 094,93
Solde net des souscriptions/rachats	-8 633,890	-987 691,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	422 271,111	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	48,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Rétrocessions des frais de gestion	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	719 157,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			8 956 688,78
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	6 777 517,46
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	2 077 664,22
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	101 507,10
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**8 956 688,78**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	487 944,22	449 997,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**487 944,22**	**449 997,53**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	95,99	88,45
Total	**95,99**	**88,45**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	487 848,23	449 909,08
Total	**487 848,23**	**449 909,08**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-36 648,45	-1 027 687,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-36 648,45**	**-1 027 687,18**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4,47	-121,76
Total	**-4,47**	**-121,76**

	29/12/2023	30/12/2022
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-36 643,98	-1 027 565,42
Total	**-36 643,98**	**-1 027 565,42**

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**19 330 780,55**	**30 471 475,83**	**47 005 960,03**	**44 906 047,64**	**48 827 768,22**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC en EUR					
Actif net	5 176,34	5 405,84	6 238,24	5 322,80	5 944,01
Nombre de titres	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
Valeur liquidative unitaire	10 352,68	10 811,68	12 476,48	10 645,60	11 888,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,64	-151,20	267,90	-243,52	-8,94
Capitalisation unitaire sur résultat	5 229,10	79,18	129,04	176,90	191,98
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC en EUR					
Actif net	19 325 604,21	30 466 069,99	46 999 721,79	44 900 724,84	48 821 824,21
Nombre de titres	186 982,425	284 147,012	382 386,826	430 905,001	422 271,111
Valeur liquidative unitaire	103,35	107,21	122,91	104,20	115,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	-1,50	2,64	-2,38	-0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	0,14	0,49	1,04	1,15

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 612	631 973,40	1,29
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	9 809	988 551,02	2,02
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	23 587	1 057 994,89	2,17
FRESENIUS	EUR	23 578	661 834,46	1,35
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	6 090	483 058,80	0,99
MERCK KGA	EUR	5 505	793 270,50	1,63
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	3 510	1 316 601,00	2,70
SAP SE	EUR	13 347	1 861 639,56	3,81
TOTAL ALLEMAGNE			**7 794 923,63**	**15,96**
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	8 918	427 885,64	0,88
ERSTE GROUP BANK	EUR	20 473	751 973,29	1,54
TOTAL AUTRICHE			**1 179 858,93**	**2,42**
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	14 257	837 171,04	1,72
TOTAL BELGIQUE			**837 171,04**	**1,72**
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	17 627	494 966,16	1,01
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	16 670	257 634,85	0,52
IBERDROLA SA	EUR	145 990	1 732 901,30	3,55
INDITEX	EUR	20 284	799 798,12	1,64
TOTAL ESPAGNE			**3 285 300,43**	**6,72**
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	13 555	567 547,85	1,16
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	61 344	562 524,48	1,15
NESTE OYJ	EUR	22 609	728 235,89	1,50
TOTAL FINLANDE			**1 858 308,22**	**3,81**
FRANCE				
ALSTOM	EUR	17 072	207 936,96	0,42
AXA	EUR	40 216	1 185 969,84	2,43
BNP PARIBAS	EUR	14 471	905 739,89	1,85
BOUYGUES	EUR	18 005	614 330,60	1,26
CARREFOUR	EUR	47 733	790 697,15	1,62
KERING	EUR	1 953	779 247,00	1,60
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	973	713 792,80	1,46
MICHELIN (CGDE)	EUR	32 278	1 047 743,88	2,15
ORANGE	EUR	56 170	578 775,68	1,18
PERNOD RICARD	EUR	4 500	718 875,00	1,47

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	13 161	1 105 524,00	2,27
REXEL	EUR	22 227	550 562,79	1,13
SAINT-GOBAIN	EUR	15 152	1 010 032,32	2,07
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	8 860	1 610 570,80	3,30
SR TELEPERFORMANCE	EUR	3 046	402 224,30	0,83
VALEO SA	EUR	15 004	208 780,66	0,43
VIVENDI	EUR	47 739	461 922,56	0,94
TOTAL FRANCE			**12 892 726,23**	**26,41**
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	12 237	763 974,03	1,56
TOTAL IRLANDE			**763 974,03**	**1,56**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	51 897	349 266,81	0,72
TOTAL ITALIE			**349 266,81**	**0,72**
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	8 672	648 839,04	1,33
ASML HOLDING NV	EUR	1 592	1 085 266,40	2,22
ASR NEDERLAND NV	EUR	16 570	707 539,00	1,45
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	20 758	229 998,64	0,47
HEINEKEN	EUR	10 196	937 420,24	1,92
ING GROEP NV	EUR	88 218	1 193 236,67	2,44
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	29 437	765 803,56	1,57
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	323 075	1 007 347,85	2,06
SIGNIFY NV	EUR	9 899	300 137,68	0,62
TOTAL PAYS-BAS			**6 875 589,08**	**14,08**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	139 686	636 269,73	1,31
TOTAL PORTUGAL			**636 269,73**	**1,31**
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	30 361	1 087 531,02	2,22
TOTAL ROYAUME-UNI			**1 087 531,02**	**2,22**
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	8 265	760 380,00	1,56
STMICROELECTRONICS NV	EUR	24 129	1 091 716,61	2,23
TOTAL SUISSE			**1 852 096,61**	**3,79**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**39 413 015,76**	**80,72**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**39 413 015,76**	**80,72**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				

SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	EUR	7 009,968	6 777 517,46	13,88
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	959,443	2 077 664,22	4,25
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	72	101 507,10	0,21
TOTAL FRANCE			**8 956 688,78**	**18,34**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**8 956 688,78**	**18,34**
TOTAL Organismes de placement collectif			**8 956 688,78**	**18,34**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	-82	25 625,00	0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**25 625,00**	**0,05**
TOTAL Engagements à terme fermes			**25 625,00**	**0,05**
TOTAL Instrument financier à terme			**25 625,00**	**0,05**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-25 625	-25 625,00	-0,05
TOTAL Appel de marge			**-25 625,00**	**-0,05**
Créances			**268 508,42**	**0,55**
Dettes			**-64 944,92**	**-0,13**
Comptes financiers			**254 500,18**	**0,52**
Actif net			**48 827 768,22**	**100,00**

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC	**EUR**	**0,500**	**11 888,02**
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC	**EUR**	**422 271,111**	**115,61**

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Identifiant d'entité juridique: 9695002V8BPHIL9GT010

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☑ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _%**	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 51,01% d'investissements durables
☐ in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy	☐ with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ It made **sustainable investments with a social social: _%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.). Le compartiment est investi, selon les choix du gérant, soit en investissant dans des titres de sociétés ou de pays, soit en investissant dans des OPC gérés par le groupe HSBC.
Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.
Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.
De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.
Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 95.51% au 31 décembre 2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,74	6,18
E Pillar	7,82	7,22
S Pillar	6,24	5,55
G Pillar	6,51	6,16

3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	87,60	110,13
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,04%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - 5% MSCI World Net 75% MSCI EMU Net 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6,69	6,11
E Pillar	7,85	7,09
S Pillar	6,37	5,94
G Pillar	6,30	5,53
3. Intensité des émissions de GES des enterprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	97,50	87,60
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0,00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0,00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - 5% MSCI World Net 75% MSCI EMU Net 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.
L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisés dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI). Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre. La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce compartiment, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du compartiment de la manière suivante :

• Dans le cadre de ses choix d'investissement, le gérant a choisi un indicateur relatif à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre ». La prise en considération par le compartiment de cet indicateur est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

• Exclusion des émetteurs :

- Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- Exposés à des armes controversées.

• Enfin, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés. Concrètement, la prise en considération de l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre est réalisée notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au:

31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'Information	3,70%	Allemagne
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	3,43%	Espagne
Schneider Electric SE	Industrie	3,20%	Les États-Unis d'Amérique
Munich Reinsurance Company	Finance	2,82%	Allemagne
ING Groep NV	Finance	2,56%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	2,42%	France
STMicroelectronics NV	Technologies de l'Information	2,33%	Singapour
RELX PLC	Industrie	2,27%	Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bayerische Motoren Werke AG	Consommation Discrétionnaire	2,17%	Allemagne
Publicis Groupe SA	Services de Télécommunication	2,15%	France
Royal KPN NV	Services de Télécommunication	2,14%	Pays-Bas
Cie Generale des Etablissements Michelin SA	Consommation Discrétionnaire	2,08%	France
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	2,06%	France

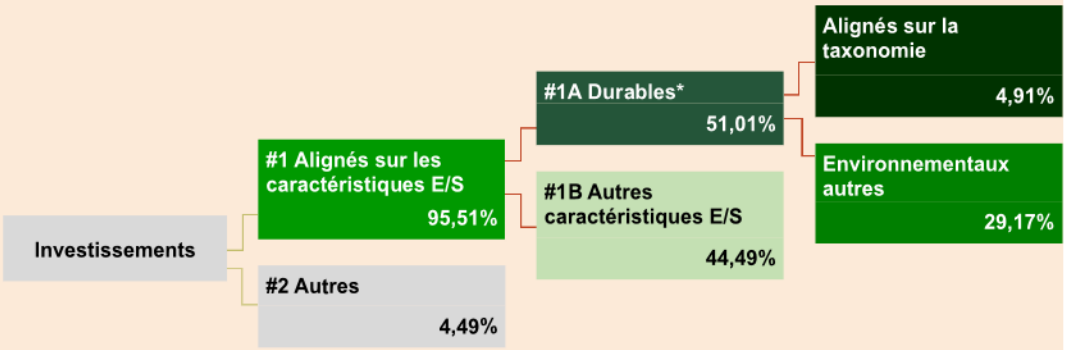
Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 51,01%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

*A Company or Issuer considered as a sustainable investment may contribute to both a social and environmental objective, which can be aligned or non-aligned with the EU Taxonomy. The figures in the above diagram take this into account, but one Company or Issuer may only be recorded once under the sustainable investments figure (#1A Sustainable).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / *Sub-Secteur*	**% d'actifs**
Finance	18.26%
Industrie	16.94%
Technologies de l'Information	9.26%
Services de Télécommunication	8.16%
Consommation Discrétionnaire	8.04%
Biens de Consommation de Base	7.35%
Gouvernement	6.03%
Services aux Collectivités	6.49%
Électricité	*6.06%*
Compagnies aux activités diversifiées	*0.13%*
Gaz	*0.07%*
Autres	5.29%
Matériaux	4.82%
Énergie	3.35%
Gaz et Pétrole intégrés	*1.59%*
Raffinage et Commercialisation de Pétrole et de Gaz	*1.65%*
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	*0.10%*
Stockage et Transport de Pétrole et de Gaz	*0.01%*
Santé	4.45%
Liquidités et produits dérivés	0.91%
Immobilier	0.65%
Total	100.0%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? [1]

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

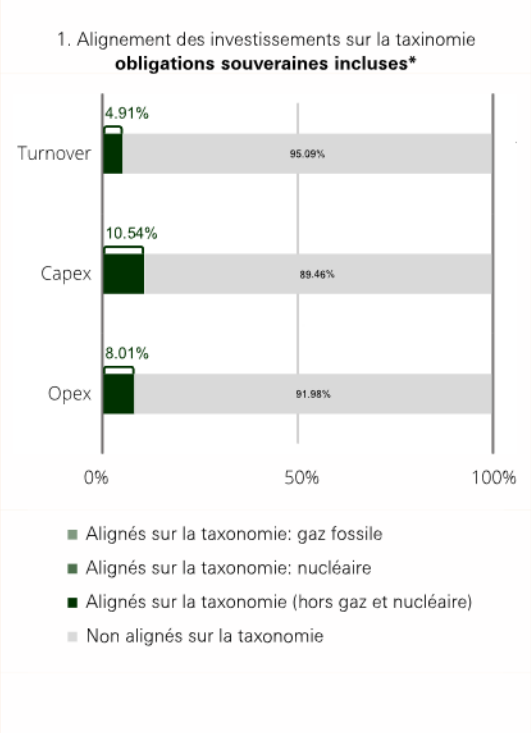
☑ Non

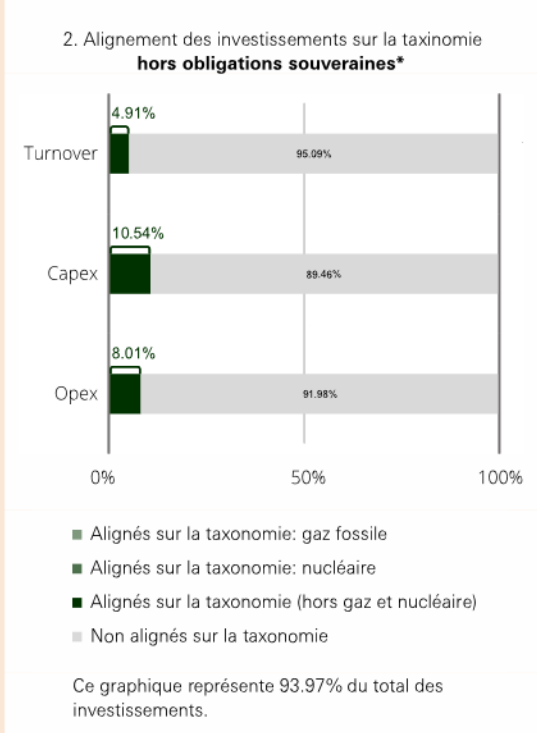
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances r**éalisables**.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,17% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 3,67%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

29,17%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le compartiment détient des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisi pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2023, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15%. A titre d'exemple, nous avons cédé nos titres BBVA, Total Energie ou encore OMV qui n'étaient plus compatibles avec nos objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable